SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUTE CORREZE VENTADOUR SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

RESUME NON TECHNIQUE

Pièce 1.5

URBADOC
Tony PERRONE
56, avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

ETEN Environnement
Caroline LESPAGNOL
49, rue Camille Claudel
40 990 SAINT-PAUL LES DAX
Tél : 05 58 74 84 10
environnement@eten-aquitaine.com

RURAL Concept
Stéphane DELBOS
430, avenue Jean Jaurès
46 004 Cahors Cedex 9
Tél : 05 65 20 39 25
stephane.delbos@adasea.net

ATELIER Georges
Yvan OKOTNIKOFF
42, rue d'Avron
75 020 PARIS
Tél : 09 82 20 40 40
contact@ateliergeorges.fr

Tampon du Syndicat Mixte	Tampon de la Préfecture

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION	Le 10 mars 2016
DEBAT SUR LE PADD	Le 21 juin 2018
ARRET DU PROJET	Le 12 février 2019
ENQUETE PUBLIQUE	
APPROBATION	

MODE DE REALISATION

TABLEAU DE BORD

Figure 1 : Le SCOT en quelques chiffres ; UrbaDoc ; 2019

Figure 2 : La concertation ; UrbaDoc ; 2019

MODE DE REALISATION

1. Le mode de gouvernance

3 organes majeurs ont piloté le projet SCOT :

- Le comité syndical ;
- Le bureau syndical ;
- Les commissions thématiques.

1.1 Le comité syndical

C'est l'organe délibérant du Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour. Il est composé de 29 élus titulaires et 29 élus suppléants répartis comme suit entre les deux Communautés de communes membres :

- 24 titulaires et 24 suppléants pour Haute-Corrèze Communauté ;
- 5 élus titulaires et 5 suppléants pour la Communauté de communes de Ventadour-Égletons-Monédières.

Il est présidé par la Présidente du Syndicat mixte : Françoise BEZIAT.

1.2 Le bureau syndical

Il est composé de la Présidente, des 3 Vice-présidents et de 8 membres supplémentaires regroupant au total 11 élus :

- Françoise BEZIAT, Présidente ;
- Jean-Louis BACHELLERIE, 1er Vice-président ;
- Philippe BRUGERE, 2ème Vice-président ;
- Jean VALADE, 3ème Vice-président ;
- Francis DUBOIS, Président de la Communauté de communes de Ventadour-Égletons-Monédières ;
- Pierre CHEVALIER, Président de Haute-Corrèze Communauté ;
- Charles FERRE, Président de la Commission « Habitat-Logement » ;
- Gilles MAGRIT, Président de la Commission « Activités économiques » ;
- Bernard POUYAUD, Président de la Commission « Eau et environnement » ;
- Jean-Pierre GUITARD
- Danielle COULAUD.

Le bureau syndical a été le véritable état-major du SCOT. Il a piloté l'organisation de la démarche, l'association des personnes publiques associées et la concertation avec la population. D'un point de vue structurel, c'est cet organe qui a posé les bases du projet à définir par les commissions, synthétisé et acté leur travail et proposé les documents au débat ou au vote du comité syndical.

1.3 Les commissions thématiques

Ces commissions ont été mises en place pour mettre en œuvre le projet SCOT. Au nombre de 4, elles ont été chargées de faire des propositions sur les thématiques suivantes :

- Commission « Habitat-Logement », Présidée par Charles FERRE ;
- Commission « Équipements », Présidée par Jean VALADE ;
- Commission « Activités économiques », Présidée par Gilles MAGRIT ;
- Commission « Eau et environnement », Présidée par Bernard POUYAUD.

Chacune d'entre elles était composée de 14 élus. Dans un souci de représentativité territoriale, les 6 anciennes communautés de communes qui ont fusionné pour former Haute-Corrèze Communauté et la Communauté de communes de Ventadour-Égletons-Monédières comptaient chacune 2 représentants. Véritable cheville ouvrière du projet représentative du territoire, ce sont ces commissions qui ont travaillé à la définition des fiches actions du PADD et à celles des Prescriptions et Recommandations du DOO.

2. La consultation avec les Personnes publiques associées

Le diagnostic, le PADD et le DOO ont été présenté en réunion spécifique et le 26 avril et le 14 novembre 2018. Ont pu y participer :

- Le Sous-Préfet de Corrèze ;
- La sous-préfecture ;
- Les DDT de Corrèze et Creuse ;
- L'UDAP de Corrèze ;
- Les départements de la Corrèze et la Creuse ;
- Le parc Naturel Régional ;
- Les chambres d'agriculture de la Corrèze et de la Creuse ;
- Les chambres du Commerce et de l'Industrie de la Corrèze et de la Creuse ;
- La Chambre des Métiers de la Corrèze ;
- Le syndicat Mixte des Combrailles ;
- Le Syndicat Mixte du Haut Cantal Dordogne ;
- Tulle Agglo ;
- La communauté de communes du Pays de Salers ;
- La communauté de communes de Mauriac.

Les personnes publiques associées ont par ailleurs été conviées lors des ateliers thématiques des commissions. La DDT de Corrèze a participé à l'ensemble des réunions thématiques ainsi qu'à 8 réunions spécifiques pour débattre des productions réalisées.
Le projet a par ailleurs été présenté à 5 reprises aux élus du territoire.

3. La transmission des documents

L'ensemble des documents de travail et des comptes rendus de réunions a été mis à disposition des élus et partenaires sur une plateforme de téléchargement Internet géré par le bureau d'études.

CHAPITRE II : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAU DE BORD

Figure 3 : Synopsis du SCOT intégrateur par thématique ; UrbaDoc ; 2017

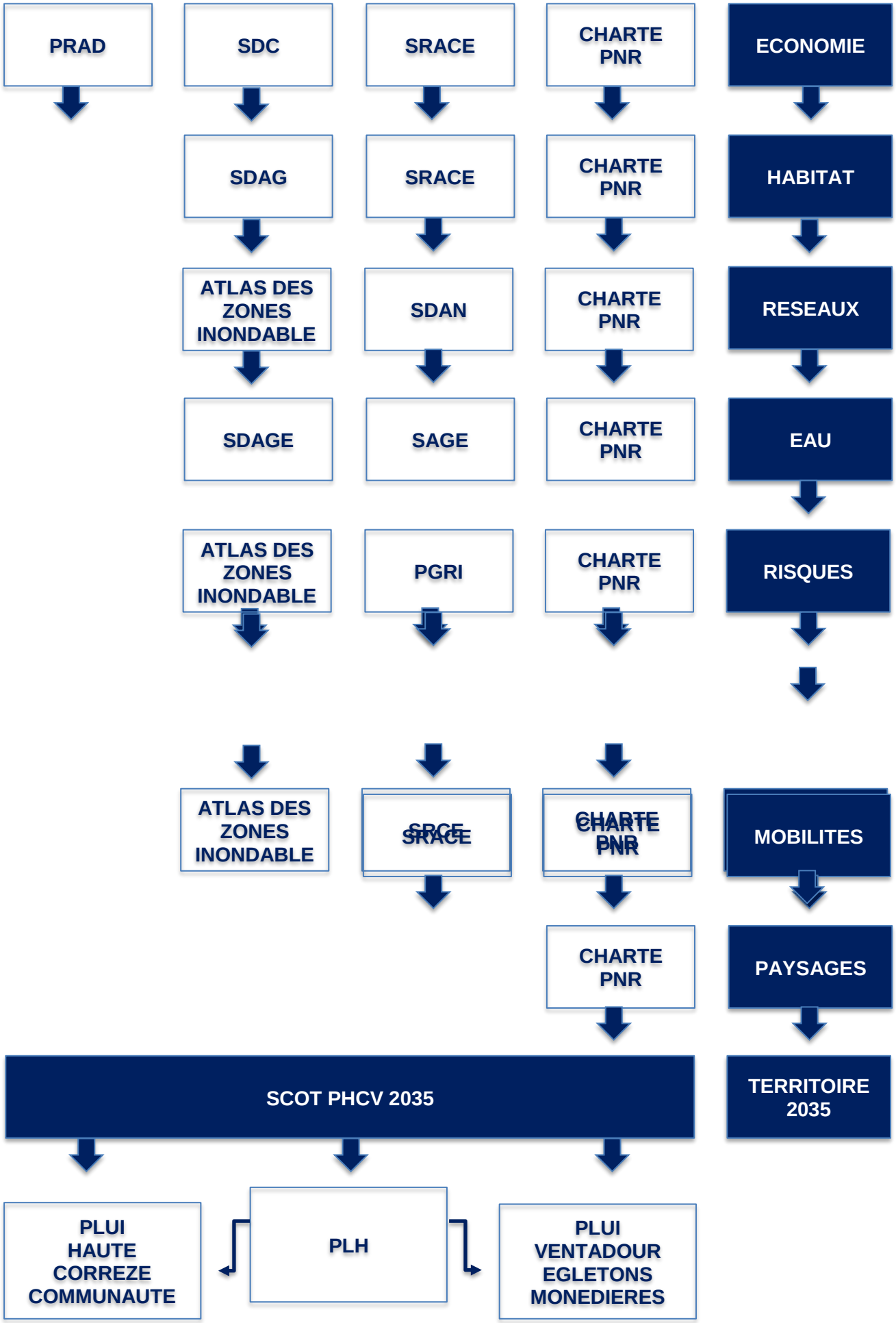

COMPRENDRE LE CHAPITRE EN UNE PAGE

Le SCOT : Le maillon fort entre politique publique locale, régionale et nationale

Le schéma de cohérence territoriale est **un document intégrateur**. Il se veut l'expression du projet politique des élus, lesquelles doivent appliquer les directives nationales à leur territoire. Ainsi, il est un document de projet qui assure la bonne application des politiques publiques nationales en les déclinant à l'échelle locale en fonction des spécificités. Mais il est aussi **le document par lequel l'ensemble des politiques locales doivent être synthétisées et trouver une norme applicative.** A bien des niveaux, les documents de rangs supérieurs au SCOT posent les rails d'un projet durables.
Sur le projet économique, le Plan Régional pour une Agriculture Durable pose les principes qui doivent guider à la définition du projet économique agricole. Le principe de développement des carrières est fixé par le Schéma Départemental des Carrières actuellement en révision. Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie a défini des objectifs ambitieux et clairs quant à la production des énergies renouvelables qui devront atteindre 55% des besoins.
Pour lutter contre le changement climatique, ce même document vise à une diminution de 25% des consommations énergétiques et de 18% des émissions de gaz à effets de serre, ce qui impose un lien direct avec les **politiques d'habitat, industrielles et de déplacements.**
D'un point de vue environnemental, les Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux posent des principes forts concernant la préservation tant quantitative que qualitative de **l'Eau.** Ils sont complétés sur le **volet risque** par le Plan de Gestion des Risque Inondation et l'Atlas des Zones Inondables**.**
Enfin le Schéma Régional de Cohérence Écologique définit les réservoirs de biodiversité à protéger et les corridors écologiques qui permettent de les relier les uns aux autres. Il appartiendra au SCOT et au PLU(i) de les préciser pour une meilleure définition **des projets d'aménagement en fonction du réseau écologique**.
D'un point de vue structurel et des réseaux, le Schéma Directeur d'Aménagement numérique exprime **l'ambition de la fibre pour tous** et le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage définit des objectifs forts de création ou de stabilisation de sites d'accueil pour les communes de Ussel, de Bort les Orgues, d'Égletons et de Lapleau.
Enfin la Charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est l'expression globale d'un projet de territoire. Elle définit des principes et orientations dans l'ensemble des composantes qui font le territoire : **Écologie, Eau, Paysages, Habitat, Urbanisme, Économie…**

De projets de territoires à un territoire de projet

Ce territoire se décompose en 91 communes quasi exclusivement rurales. 5 bassins de vie s'organisent autour de petits pôles ou seule la ville d'Ussel peine à atteindre les 10 000 habitants. Elle demeure cependant la ville centre d'un large territoire ou les pôles secondaires de Égletons, Meymac, Neuvic et Bort les Orgues participent à la structuration du territoire. Mais ce territoire, malgré la traverse de l'A89 reste fortement à l'écart d'influences exogènes, éloigné de plus de 30mn de toute ville moyenne. Il n'est pas unitaire dans ses dynamiques, épousant la logique départementale d'une croissance plus forte à l'Ouest qu'à l'Est et décroissante au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'axe structurant. Se pose alors forcément la question du développement de ce territoire relativement à l'écart. Pourtant, le maintien voire le renforcement des pôles structurants apparaît essentiel pour assurer à ces 91 communes et les 40 000 habitants qui les peuplent un accès aux services dans des temps mesurés. Cela sera un enjeu de ce SCOT. Si ce territoire n'est pas un dans ses logiques économiques, d'habitat ou démographiques, il trouve une vérité commune dans ses logiques environnementales. L'eau, les paysages, l'architecture sont autant de traits fondateurs d'une identité commune sur laquelle le SCOT devra travailler.
La structuration du territoire est donc certainement un enjeu fort de ce SCOT. Elle devra être définie par les logiques économiques, d'équipements, d'habitat, et environnementales au sens large pour assurer un développement durable. Sur un territoire en pleine structuration comme en témoigne l'évolution des périmètres communaux et intercommunaux, l'enjeu sera exacerbé. Mais parce que le SCOT est d'abord un document destiné à faire mieux vivre l'homme avec son environnement, l'approche par bassin de vie doit être privilégié.

TABLEAU DE BORD

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des données ; INSEE 2014 ; UrbaDoc ; 2017

	Corrèze	PHCV	CC HCC	CC VEM
Pop 2014	241340	43987	33660	10327
Pop 1999	232576	45634	35655	9979
Evolution 1999/2013	8205	-1393	-1765	372
Taux d'évolution 1999/2013	**3,53**	**-3,05**	**-4,95**	**3,73**
Solde naturel 1999/2013	-10797	-3509	-2913	-596
Taux d'accroissement naturel 1999/2013	**-4,64**	**-7,69**	**-8,17**	**-5,97**
Solde migratoire 1999/2013	19002	2116	1148	968
Taux d'accroissement migratoire 1999/2013	**8,17**	**4,64**	**3,22**	**9,7**
Pop ménages personnes seules 1999	31545	6608	5240	1368
Pop ménages personnes seules 2013	40820	8094	6171	1923
Taux d'évolution pop ménages personnes seules 1999/2013	29,4	22,49	17,77	40,54
Taille des ménages 1999	2,32	2,33	2,33	2,32
Taille des ménages 2013	2,16	2,16	2,15	2,17
Evolution taille des ménages 1999/2013	**-0,16**	**-0,17**	**-0,18**	**-0,15**
Indice de jeunesse 2008	0,67	0,67	0,65	0,75
Indice de jeunesse 2013	0,63	0,64	0,61	0,72
Evolution indice de jeunesse 2008/2013	**-0,04**	**-0,03**	**-0,04**	**-0,03**
Part des 60 ans et plus	32	32	32	31
Part des nouveaux arrivants de 55 ans et plus	15	17	20	10
Part des nouveaux arrivants même dpt.	56	46	46	44
Part des nouveaux arrivants autre région	35	43	42	44

	BV Egletons	BV Meymac	BV Neuvic	BV Bort les Orgues	BV Ussel
Pop 2014	10767	5483	3015	4134	20588
Pop 1999	10418	5721	3067	4707	21721
Evolution 1999/2013	379	-224	-49	-497	-1002
Taux d'évolution 1999/2013	**3,64**	**-3,92**	**-1,6**	**-10,56**	**-4,61**
Solde naturel 1999/2013	-640	-657	-494	-582	-1136
Taux d'accroissement naturel 1999/2013	**-6,14**	**-11,48**	**-16,11**	**-50,54**	**-5,23**
Solde migratoire 1999/2013	1019	433	445	85	134
Taux d'accroissement migratoire 1999/2013	**9,78**	**7,57**	**14,51**	**1,81**	**0,82**
Pop ménages personnes seules 1999	1428	860	524	784	3012
Pop ménages personnes seules 2013	2005	964	555	891	3678
Taux d'évolution pop ménages personnes seules 1999/2013	40,44	12,15	5,88	13,68	22,11
Taille des ménages 1999	2,31	2,32	2,22	2,24	2,38
Taille des ménages 2013	2,16	2,15	2,15	2,05	2,18
Evolution taille des ménages 1999/2013	**-0,15**	**-0,17**	**-0,07**	**-0,19**	**-0,2**
Indice de jeunesse 2008	0,73	0,7	0,72	0,51	0,67
Indice de jeunesse 2013	0,7	0,63	0,6	0,45	0,65
Evolution indice de jeunesse 2008/2013	**-0,03**	**-0,07**	**-0,12**	**-0,06**	**-0,02**
Part des 60 ans et plus	32	34	36	36	31
Part des nouveaux arrivants de 55 ans et plus	10	21	25	24	18
Part des nouveaux arrivants même dpt.	44	46	42	50	51
Part des nouveaux arrivants autre région	45	43	51	50	34
Poids démographique dans le SCOT 1999	22,83	12,54	6,72	10,31	47,6
Poids démographique dans le SCOT 2014	24,48	12,47	6,85	9,4	46,8
Évolution du poids démographique 1999/2013	**1,65**	**-0,07**	**0,13**	**-0,91**	**-0,8**

	Egletons	Meymac	Neuvic	Bort les Orgues	Ussel
Pop 2014	4304	2428	1764	2792	9772
Pop 1999	4087	2627	1850	3534	10753
Évolution 1999/2013	247	-193	-90	-675	-1051
Taux d'évolution 1999/2013	**6,04**	**-7,35**	**-4,86**	**-19,1**	**-9,77**
Solde naturel 1999/2013	-105	-140	-359	-503	-1
Taux d'accroissement naturel 1999/2013	**-2,57**	**-5,33**	**-19,41**	**-14,23**	**-0,01**
Solde migratoire 1999/2013	352	-53	269	-586	-1050
Taux d'accroissement migratoire 1999/2013	**8,61**	**-2,02**	**14,54**	**-4,87**	**-9,76**
Pop ménages personnes seules 1999	608	372	340	636	1596
Pop ménages personnes seules 2013	931	468	332	696	1907
Taux d'évolution pop ménages personnes seules 1999/2013	53,09	25,81	-2,48	9,36	19,49
Taille des ménages 1999	2,34	2,15	2,25	2,21	2,31
Taille des ménages 2013	2,23	2,15	2,25	1,99	2,09
Évolution taille des ménages 1999/2013	**-0,11**	0	0	**-0,22**	**-0,22**
Indice de jeunesse 2008	1,06	0,88	0,93	0,47	0,74
Indice de jeunesse 2013	1,03	0,81	0,79	0,38	0,74
Évolution indice de jeunesse 2008/2013	**-0,03**	**-0,07**	**-0,14**	**-0,09**	0
Part des 60 ans et plus	27	31	32	38	29
Part des nouveaux arrivants de 55 ans et plus	8	15	22	26	11
Part des nouveaux arrivants même dpt.	31	39	50	19	48
Part des nouveaux arrivants autre région	53	54	43	78	34
Poids démographique dans le BV 1990	41,06	47,32	60,12	77,95	49,46
Poids démographique dans le BV 2013	39,97	44,28	58,51	67,54	47,46
Évolution du poids démographique 1990/2013	**-1,09**	**-3,04**	**-1,61**	**-10,41**	**-2**

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

Un territoire attractif mais en recul. Des dynamismes différents

La démographie du territoire, dans sa globalité, est en nette régression. 4 258 habitants de moins en 24 ans, cela représente presque une diminution de 9% des effectifs. Pourtant le territoire est attractif, mais pas encore assez pour pallier le taux d'accroissement naturel très fortement négatif. Mais le territoire du SCOT n'est pas un territoire homogène, mais plutôt un territoire aux influences et dynamiques diverses. L'influence de son infrastructure principale a engendré une situation de développement fortement hétérogène. Encadré par les départements de la Creuse, du Puy de Dôme et du Cantal, et trop fortement éloignés des places fortes de ces départements, aux effets peu polarisants, les territoires bordiers du nord, de l'Est et du Sud ne sont soumis qu'à peu d'effets exogènes, accentuant de fait le recul démographique. A l'inverse, l'ensemble de la ceinture autoroutière, ainsi que les communes sous influence du losange Ussel-Meymac-Égletons-Neuvic présentent un dynamisme plus fort, accueillant la majorité des migrants du territoire. L'emploi et l'accès aux services ainsi que les infrastructures de liaisons restent donc capitales dans le choix d'un lieu de vie, et au final, pour la vitalité de ce territoire.

Une population vieillissante

Naturellement, la population en place va vieillir. Les projections hors migrations montrent un épaississement des classes inactives au dépend des classes actives. Or, l'accueil de populations extérieures est un nécessaire à ce territoire pour d'une part renouveler ses classes actives, mais d'autre part limiter le vieillissement de la population. Il y aura, en 2030, naturellement, un rapprochement important entre le nombre de personnes issues des classes actives et celles issues des classes retraitées. Pour éviter ou limiter ce scénario de vieillissement tendanciel, le territoire ne peut que miser sur l'accueil de populations actives. Pour cela, il doit créer les conditions favorables à l'accueil de ces populations. Or, comme mentionné précédemment, les parcours de ces classes actives sont largement guidés par la recherche d'emploi ou par l'accès à la propriété à proximité des pôles d'emplois et de services. Un des enjeux du SCOT sera donc de consolider les logiques actuelles d'accueil et de diffusion par une politique d'aménagement adaptée à chaque territoire.

Des pôles moins polarisants

Mais engager une politique d'urbanisme durable, c'est effectivement créer les conditions d'accueil de populations. Emplois, Équipements, Services, Réseaux, le tout doit concourir à rendre le territoire attractif. Mais ces composantes majeures ne sont-elles pas l'apanage des villes et des pôles. Est-il souhaitable de continuer à voir des pôles moins influents au profit d'un urbanisme étalé sur l'espace agricole et naturel ? Est-il profitable à long terme de risquer d'endommager le site en le banalisant ? N'est-il pas l'heure de redonner à chaque partie du territoire un avenir commun ou chaque commune concoure à un équilibre global et profitables à tous ? L'inexorable déclin des pôles aura assurément une influence négative, à long terme, sur le territoire. Il est agréable pour tous de s'installer en milieu rural. Mais tout aussi nécessaire de bénéficier de services pertinents. Les rues commerçantes qui se vident, les appartements fermés peuvent au contraire avoir un effet vitrine fortement négatif.
Mais, élaborer un SCOT, c'est programmer un développement cohérent par des aménagements harmonieux avec le site et la situation. Dès lors, ces scénarii ne peuvent trouver d'autres réponses que dans les parties suivantes, puisque le développement démographique sera la résultante des politiques économiques, ou d'aménagement qui seront définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables en fonction des sensibilités environnementales du territoire. En somme, et certainement encore plus sur ce territoire où accueil de populations rime avec rajeunissement, le projet démographique ne sera qu'une conséquence et non une cause. Politique économique et développement des équipements seront alors certainement les thèmes centraux du développement au même titre que la conservation de l'attrait environnemental.

TABLEAU DE BORD

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des données ; INSEE 2014 ; UrbaDoc ; 2017

	Corrèze	PHCV	CC HCC	CC VEM
Log 2013	151213	32521	25105	7417
Log 1999	132605	29764	24480	6589
Log 1990	115810	28536	22394	6142
Évolution 1999/2013	18608	2757	1930	828
Taux d'évolution 1999/2013	20,78	13,97	12,1	20,75
Nombre d'habitants sup. par nouveau logt.	0,44	-0,51	-0,91	0,45
Résidences principales 2013	111347	20514	15738	4776
Résidences principales 1999	100227	19583	15264	4319
Evo résidences principales 1999/2013	11120	931	474	457
Résidences secondaires 2013	22796	8031	6161	1869
Résidences secondaires 1999	20762	7411	5599	1812
Evo résidences secondaires 1999/2013	2034	620	562	57
Résidences vacantes 2013	17071	3977	3205	772
Résidences vacantes 1999	11616	2770	2312	458
Evo résidences vacantes 1999:2013	5455	1207	893	314
Taux de résidences principales 2013	73,64	63,08	62,69	64,39
Taux de résidences secondaire 2013	15,08	24,69	24,54	25,21
Taux de résidences vacantes 2013	11,29	12,23	12,77	10,4
Pourcentage de maisons	77,36	80,53	80,42	80,89
Pourcentage de propriétaires	68,06	65,39	65,55	64,86
Nombre de HLM	16471	3970	2990	980
% des HLM dans les résidences principales	6,77	9,1	8,87	9,88

	BV Egletons	BV Meymac	BV Neuvic	BV Bort les Orgues	BV Ussel
Log 2013	7660	4487	2612	3310	14252
Log 1999	7001	4250	2421	3028	13064
Log 1990	6522	3955	2322	3034	12703
Évolution 1999/2013	479	295	99	-6	361
Taux d'évolution 1999/2013	12,27	5,59	7,87	9,31	9,09
Nombre d'habitants sup. par nouveau logt.	0,44	-0,94	-0,26	-1,76	-0,84
Résidences principales 2013	4994	2560	1404	2054	9502
Résidences principales 1999	4519	2441	1377	2102	9144
Evo résidences principales 1999/2013	475	119	27	-48	358
Résidences secondaires 2013	2077	1422	994	585	2953
Résidences secondaires 1999	1985	1475	809	468	2674
Evo résidences secondaires 1999/2013	92	-53	185	117	279
Résidences vacantes 2013	790	505	214	671	1797
Résidences vacantes 1999	497	334	235	458	1246
Evo résidences vacantes 1999:2013	293	171	-21	213	551
Taux de résidences principales 2013	63,53	57,05	53,74	62,06	66,67
Taux de résidences secondaire 2013	26,42	31,68	38,07	17,66	20,72
Taux de résidences vacantes 2013	10,05	11,26	8,18	20,28	12,61
Pourcentage de maisons	81,7	86,88	88,6	69,87	78,88
Pourcentage de propriétaires	65,21	70,15	68,06	64,52	64
Nombre de HLM	987	485	154	203	2141
% des HLM dans les résidences principales	9,53	7,93	5,33	6,1	10,4

	Egletons	Meymac	Neuvic	Bort les Orgues	Ussel
Log 2013	2538	1811	1412	2203	5837
Log 1999	2196	1742	1325	2113	5519
Log 1990	1951	1602	1224	2165	5331
Évolution 1999/2013	235	140	101	-52	168
Taux d'évolution 1999/2013	16,11	3,96	6,56	4,24	5,76
Nombre d'habitants sup. par nouveau logt.	0,7	-2,8	-1,04	-7,53	-3,31
Résidences principales 2013	1944	1134	781	1434	4635
Résidences principales 1999	1744	1075	821	1597	4664
Evo résidences principales 1999/2013	200	59	-40	-163	-29
Résidences secondaires 2013	248	377	551	207	358
Résidences secondaires 1999	263	522	374	180	346
Evo résidences secondaires 1999/2013	-15	-145	177	27	12
Résidences vacantes 2013	346	300	80	562	843
Résidences vacantes 1999	179	145	130	336	509
Evo résidences vacantes 1999:2013	167	155	-50	226	334
Taux de résidences principales 2013	76,58	62,62	55,31	65,1	79,42
Taux de résidences secondaire 2013	9,78	20,82	39,02	9,4	6,14
Taux de résidences vacantes 2013	13,64	16,57	5,67	25,5	14,45
Pourcentage de maisons	53,87	78,02	84,14	56,56	61,61
Pourcentage de propriétaires	43,25	59,44	59,08	55,77	51,11
Nombre de HLM	760	363	123	196	1704
% des HLM dans les résidences principales	19,97	12,79	7,16	8,52	16,35

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

Des constructions toujours plus nombreuses

Avec 2 757 logements nouveaux entre 1999 et 2013, le territoire sort d'un dynamisme de la construction, assez important. Le parc de logements a, dans ce laps de temps, augmenté de 13,97%, et plus fortement encore sur le territoire de la communauté de communes Ventadour-Égletons-Monédières qui présente une hausse de 20,75%. Pourtant, comme exposé dans le diagnostic démographique, le territoire perd des habitants. Sur le territoire, pour deux constructions nouvelles réalisées, il y a eu un habitant de moins et ce ratio est presque d'un pour un sur le territoire de Haute Corrèze Communauté. Le taux de résidences secondaires, l'augmentation du nombre de résidences vacantes et le desserrement des ménages expliquent cette situation. Car seules 931 résidences principales supplémentaires sont venues grossir le parc de résidents alors que dans le même temps le parc de résidences secondaires augmentait de 620 unités et celui des logements vacants de 1207.

Mais de moins en moins occupées

24,69% du parc, soit près d'une maison sur 4 est occupée à titre secondaire. Ce ratio monte même jusqu'à 38, 07% sur le bassin de vie de Neuvic. Cette spécificité du territoire est à considérer fortement dans les prospectives de développement puisque la création de ce parc obéit à des logiques d'urbanisme bien différentes de celles qui concourent à la création d'une résidence principale. Son impact économique est à considérer finement car même s'il s'agit souvent d'un parc hérité et rénové, il demeure un point important pour l'économie et le maintien des services.
Mais la forte dichotomie à considérer réside dans l'augmentation importante du parc de logements corrélé à l'augmentation du nombre de logements vacants. Car pour deux logements supplémentaires crées, la période constate un logement vacant de plus. Avec un taux de résidences vacantes de l'ordre de 12,23%, ce ratio atteint un palier sans précédent qui touche même jusqu'à 1 maison sur 5 dans le bassin de vie de Bort les Orgues. Ainsi ce sont près de 4 000 logements qui sont désormais vacants sur le territoire correspondant à plus de 20 ans de constructions. Il n'est pas anodin de constater que le bassin de Neuvic qui possède le plus fort ratio de résidences secondaires est aussi celui qui a le taux de vacance le plus faible. Les successions, l'attachement à la maison familiale participe fortement à cet état de fait, surtout à un moment où les classes d'âges les plus âgées sont les plus nombreuses. Mais la vacance s'explique aussi largement par la constitution du parc dont la structure est majoritairement ancienne. Beaucoup de résidences nécessitent un lourd investissement pour en assurer la mise aux normes et aux standards actuels. Mais dans la situation actuelle, et notamment dans l'équation qui doit combiner entre investissement, rentabilité et risques, beaucoup de propriétaires préfèrent ou sont contraints à ne pas remettre leurs biens sur le marché.

La revitalisation des villes, une vérité incontournable pour un avenir pérenne

Sur ce territoire de propriétaires qui concerne plus de 6 logements sur 10 où la maison individuelle est le modèle dominant avec plus de 8 logements sur 10 existants sur ce modèle, la situation des pôles interpelle fortement. Ils concentrent la majorité des logements locatifs, sociaux ou non. 4 840 appartements sur les 6 026 que compte le territoire sont inscrits dans le tissu urbain des centralités. De même que près de 80% des logements HLM. Mais face à la fuite des constructions vers les autres communes, les pôles voient leur poids fortement diminuer, à l'exception de celui d'Égletons, et leurs taux de vacances dangereusement augmenter. Un logement vacant sur deux est désormais situé sur un pôle (53,5%). Alors comment invoquer le développement du territoire sur ce constat ? Les pôles peuvent-ils continuer à maintenir un cadre attractif au territoire, par la multiplication des services et le confortement de l'emploi en concentrant la majorité des populations à faibles revenus et des logements inoccupés ? La revitalisation des centres, c'est la remise en service des habitations mais au-delà, c'est adapter ce dernier à la vie d'aujourd'hui. Plus que de rénovation de l'habitat, il faut envisager la restructuration des centralités, du cœur de l'îlot à l'espace public. Mais cette nécessaire mais lourde intervention publique peut-elle se faire en continuant à voir les revenus de la construction s'évaporer en dehors des villes ? C'est là un enjeu essentiel des années à venir.

TABLEAU DE BORD

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des données ; INSEE 2014 ; UrbaDoc ; 2017

	Corrèze	PHCV	CC HCC	CC VEM
Nombre d'actifs occupés en 1999	89023	16826	13328	3498
Nombre d'actifs occupés en 2013	96162	17212	13187	4025
Évolution brute 1999-2013	7139	386	-141	527
Taux d'évolution 1999-2013	8,02	2,29	-1,06	15,07
Part des actifs dans la population totale	43,74	42,87	42,87	42,87
Part des actifs de 15 à 24 ans	10,4	10,95	9,59	15,44
Part des actifs de 55 à 64 ans	15,44	15,19	15,75	13,33
Nombre d'emplois en 1999	89915	17763	14312	3451
Nombre d'emplois en 2013	97688	17893	14191	3701
Évolution brute 1999-2013	7773	130	-121	250
Taux d'évolution 1999-2013	8,64	0,73	-0,85	7,24
Dif. entre l'évolution brute du Nb. d'emplois et d'actifs	634	-256	20	-277
Taux de concentration d'emploi 1999	101,00	105,57	107,38	98,66
Taux de concentration d'emploi 2013	101,59	103,96	107,61	91,95
Évolution du taux de concentration d'emploi 1999-2013	0,58	-1,61	0,23	-6,71
Part de l'emploi agriculture	5,48	8,98	9,45	7,17
Part de l'emploi industriel	14,57	16,9	15,36	22,8
Part de l'emploi construction	7,39	8,15	8,09	8,38
Part de l'emploi commerces-transports-services	37,5	27,89	27,87	27,94
Part de l'emploi Adm.pub-Enseig. /Santé/Action sociale…	35,06	38,08	39,21	33,71
Part de l'emploi inscrit en sphère présentielle en 1999		63,71	63,6	64,11
Part de l'emploi inscrit en sphère présentielle en 2013		67,91	68,86	64,31
Evo. Sphère Présentielle 1999-2013		4,2	5,26	0,2

	BV Egletons	BV Meymac	BV Neuvic	BV Bort les Orgues	BV Ussel
Nombre d'actifs occupés en 1999	3640	1979	998	1678	8531
Nombre d'actifs occupés en 2013	4176	2051	1031	1602	8353
Évolution brute 1999-2013	536	72	33	-76	-178
Taux d'évolution 1999-2013	14,73	3,64	3,31	-4,53	-2,09
Part des actifs dans la population totale	42,68	41,49	37,46	41,88	44,33
Part des actifs de 15 à 24 ans	15,21	9,43	11,3	10,86	9,17
Part des actifs de 25 à 54 ans	71,4	75,54	71,11	76,15	74,58
Part des actifs de 55 à 64 ans	13,39	15,03	17,58	12,99	16,25
Nombre d'emplois en 1999	3538	1833	959	2131	9302
Nombre d'emplois en 2013	3754	1767	935	2252	9193
Évolution brute 1999-2013	216	-66	-24	121	-109
Taux d'évolution 1999-2013	6,11	-3,60	-2,50	5,68	-1,17
Dif. entre l'évolution brute du Nb. d'emplois et d'actifs	-320	-138	-57	197	69
Taux de concentration d'emploi 1999	97,20	92,62	96,09	127,00	109,04
Taux de concentration d'emploi 2013	89,89	86,15	90,69	140,57	110,06
Évolution du taux de concentration d'emploi 1999-2013	-7,30	-6,47	-5,40	13,58	1,02
Part de l'emploi agriculture	7,52	15,43	11,01	3,71	9,4
Part de l'emploi industriel	22,74	13,89	5,75	26,39	13,87
Part de l'emploi construction	8,27	9,53	6,73	10,51	7,4
Part de l'emploi commerces-transports-services	28,42	28,41	31,44	27,05	7,41
Part de l'emploi Adm.pub-Enseig. /Santé/Action sociale…	33,05	32,74	45,07	32,34	41,91
Part de l'emploi inscrit en sphère présentielle en 1999	64,15	58,36	76	66,58	62,68
Part de l'emploi inscrit en sphère présentielle en 2013	64,01	66,62	79,74	60,49	70,38
Evo. Sphère Présentielle 1999-2013	-0,14	8,26	3,74	-6,09	7,7

	Egletons	Meymac	Neuvic	Bort les Orgues	Ussel
Nombre d'actifs occupés en 1999	1397	919	580	1231	4414
Nombre d'actifs occupés en 2013	1539	835	608	1040	3858
Évolution brute 1999-2013	142	-84	28	-191	-556
Taux d'évolution 1999-2013	10,16	-9,14	4,83	-15,52	-12,60
Part des actifs dans la population totale	40,57	39,65	37,17	40,8	45,16
Part des actifs de 15 à 24 ans	23,09	13,06	13,29	13,09	11,14
Part des actifs de 25 à 54 ans	66,01	73,68	69,61	74,62	72,35
Part des actifs de 55 à 64 ans	10,89	13,26	17,1	12,29	16,5
Nombre d'emplois en 1999	2341	1155	690	1932	5542
Nombre d'emplois en 2013	2620	1025	708	2040	5549
Évolution brute 1999-2013	279	-130	18	108	7
Taux d'évolution 1999-2013	11,92	-11,26	2,61	5,59	0,13
Dif. entre l'évolution brute du Nb. d'emplois et d'actifs	137	-46	-10	299	563
Taux de concentration d'emploi 1999	167,57	125,68	118,97	156,95	125,56
Taux de concentration d'emploi 2013	170,24	122,75	116,45	196,15	143,83
Évolution du taux de concentration d'emploi 1999-2013	2,67	-2,93	-2,52	39,21	18,28
Part de l'emploi agriculture	1,1	10,54	5,63	0,2	2,93
Part de l'emploi industriel	26,94	14,6	5,9	29,1	17,64
Part de l'emploi construction	7,38	8,06	6,4	8,68	9,76
Part de l'emploi commerces-transports-services	28,87	32,02	35,18	27,92	34,29
Part de l'emploi Adm.pub-Enseig. /Santé/Action sociale…	35,71	34,48	46,89	34,09	35,38
Part de l'emploi inscrit en sphère présentielle en 1999	69,1	57,67	85,1	68	63,2
Part de l'emploi inscrit en sphère présentielle en 2013	63,59	71,29	86,21	60,54	69,28
Evo. Sphère Présentielle 1999-2013	-5,51	13,62	1,11	-7,46	6,08

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

Des actifs qui migrent d'Est en Ouest et vers l'axe structurant

Pendant que le territoire perdait 1 393 habitants entre 1999 et 2013, la part de sa classe active augmentait de 386 unités. Cette dichotomie est un point plutôt très positif pour le territoire. Mais la croissance du nombre d'actifs a été bien moins forte que sur l'Ouest du territoire départemental portée par le bassin économique de Brive. La part du nombre d'actifs du territoire dans le département est donc en net recul, de 1 point, à 17,9% en 2013. Le glissement de la population et de l'habitat, d'Est en Ouest, observé dans les diagnostics sur la démographie et l'habitat se vérifie aussi sur la localisation des actifs. Mais le territoire est très hétérogène dans son évolution du nombre d'actifs, épousant les logiques démographiques. La part des actifs a augmenté 7 fois plus vite sur le bassin d'Égletons alors que plus on se déplace vers l'Est, moins la croissance est forte jusqu'à être fortement négative sur les bassins de vie de Bort les Orgues et dans une moindre mesure sur celui d'Ussel. Selon les mêmes tendances que la démographie, la part des actifs dans la population communale est bien plus forte sur le pourtour de l'A89 et sur les ceintures des pôles. Un trait résidentiel indéniable que confirme la localisation de l'emploi.

Des effectifs vieillissants : plus de 3 000 actifs à remplacer dans les 10 prochaines années

Le besoin de populations actives va forcément exister du fait de la structure de la population qui est vieillissante. 15,55% des actifs seront en retraite dans les dix prochaines années à minima. L'enjeu est assez exacerbé lorsque l'on constate que les parts des 15/24 ans et 55/64 ans s'équilibrent quasiment à l'échelle nationale alors qu'il y a deux tiers d'actifs des classes d'âge supérieures en plus par rapport aux classes les plus jeunes sur le territoire. Si l'emploi reste stable, le territoire devra s'adapter pour retenir ses forces vives, populations les plus fuyantes, et en attirer de nouvelles.

L'emploi majoritairement localisé à l'Est du territoire. Le fait résidentiel confirmé par l'indicateur de concentration d'emploi

Le bassin de vie d'Ussel ne concentre « que » 46,83% de la population pour 48,53% des actifs occupés. Il est donc un bassin d'emploi irrigant. Cette vérité est aussi observée pour le bassin de vie de Bort les Orgues sur lequel se rassemble 12,42% des emplois du territoire pour 9,30% des actifs occupés. En somme les territoires à la plus forte décroissance démographique, dont les taux de vacance de l'habitat sont les plus forts sont aussi ceux qui concentrent le plus d''emplois et qui irriguent alors leurs bassins de vie respectifs bien au-delà de leurs limites. Le fait résidentiel trouve dans ce constat une vérité légitimée. Le constat est aussi vérifié par l'indicateur de concentration d'emploi. Les bassins de vie de l'Est étant fortement positifs alors que ceux de l'Ouest sont inférieurs à 100 et voient leurs taux chuter fortement entre 1999 et 2013. Les actifs sont venus s'y installer sur un rythme plus important que celui de l'augmentation du nombre des emplois.

Travailler sur les pôles et vivre autour : vers une utilisation systémique de la voiture

Ce constat entraine de fait un recours à la voiture qui devient systématique et systémique. La part des personnes vivant et travaillant sur la même commune est la plus faible à l'Ouest, sur les ceintures des pôles et le long de l'A89. Plus de 8 personnes sur 10 utilisent une automobile pour se rendre au travail. Et alors que les pôles des bassins de vie concentrent 66% du total des emplois, l'utilisation de la voiture est sur ces territoires aussi systématique. Le fait résidentiel trouve une vérité à l'intérieur même des gros pôles posant la question des aménagements à venir.

Une économie dépendante du fait d'habiter le territoire

Si la part des emplois dans les secteurs primaires et secondaires confirment l'importance de l'agriculture sur ce territoire, et la vérité industrielle, notamment sur le secteur de Bort les Orgues, il demeure que l'économie est de plus en plus dépendante du fait d'habiter le territoire. Près de 7 emplois sur 10 sont inscrits en sphère présentielle dont près de 4 dans les domaines de l'administration publique, le santé, l'action sociale ou l'enseignement.

TABLEAU DE BORD

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des données ; AGRESTE 2010 ; Rural Concept ; 2017

	Corrèze	PHCV	CC HCC	CC VEM
Toutes exploitations en 1988	10 697	1 996	1 576	420
Toutes exploitations en 2000	6 557	1 189	954	235
Toutes exploitations en 2010	5 202	1 013	823	190
Évolution toutes exploitations 2000/2010	-21%	-15%	-14%	-19%
Moyennes et grandes exploitations	3186	713	563	150
Moyennes et grandes exploitations	3029	667	535	132
Moyennes et grandes exploitations	2 572	607	493	114
Évolution moyennes et grandes exploitations 2000/2010	-15%	-9%	-8%	-14%
Unité de travail annuel en 1988	15 186	2 699	2 199	500
Unité de travail annuel en 2000	8 985	1 661	1 334	327
Unité de travail annuel en 2010	7 070	1 538	1 253	285
Évolution unité de travail annuel 2000/2010	-21%	-7%	-6%	-13%
Surface agricole utile en 1988	239 742	72 923	60 925	11 998
Surface agricole utile en 2000	233 681	69 998	59 540	10 458
Surface agricole utile en 2010	228 827	71 029	60 957	10 072
Évolution surface agricole utile 2000/2010	-2%	1%	2%	-4%
Surface déclarée à la PAC en 2015	219 880	72 146	60 626	11 520
Pourcentage de surface PAC/Surface totale	38%	31%	33%	24%
Unité gros bétail en 1988	288 543	66 622	54 717	11 905
Unité gros bétail en 2000	297 043	73 203	60 933	12 270
Unité gros bétail en 2010	282 464	73 918	63 534	10 384
Évolution unité gros bétail 2000/2010	-5%	1%	4%	-15%
Vaches nourrices en 2000	152 309	27 034	22 010	5 024
Vaches nourrices en 2010	140 401	29 302	25 005	4 297
Taux d'évolution vaches nourrices 2000/2010	-8%	8%	14%	-14%

	BV Egletons	BV Meymac	BV Neuvic	BV Bort les Orgues	BV Ussel
Toutes exploitations en 1988	470	204	194	159	969
Toutes exploitations en 2000	268	109	125	85	602
Toutes exploitations en 2010	218	101	102	76	516
Évolution toutes exploitations 2000/2010	-19%	-7%	-18%	-11%	-14%
Moyennes et grandes exploitations	152	65	92	57	348
Moyennes et grandes exploitations	139	57	86	51	335
Moyennes et grandes exploitations	120	55	78	46	309
Évolution moyennes et grandes exploitations 2000/2010	-14%	-4%	-9%	-10%	-8%
Unité de travail annuel en 1988	567	258	265	230	1 379
Unité de travail annuel en 2000	367	132	181	124	857
Unité de travail annuel en 2010	329	170	143	96	800
Évolution unité de travail annuel 2000/2010	-10%	29%	-21%	-23%	-7%
Surface agricole utile en 1988	13 353	8 560	5 711	4 694	40 605
Surface agricole utile en 2000	11 730	8 007	5 816	4 835	39 610
Surface agricole utile en 2010	11 381	8 438	5 640	4 636	40 934
Évolution surface agricole utile 2000/2010	-3%	5%	-3%	-4%	3%
Surface déclarée à la PAC en 2015	13 095	8 840	5 506	4 481	40 224
Pourcentage de surface PAC/Surface totale	24%	26%	27%	41%	36%
Unité gros bétail en 1988	13 273	6 579	6 506	4 396	35 868
Unité gros bétail en 2000	13 654	7 087	6 832	5 283	40 347
Unité gros bétail en 2010	11 869	7 861	6 607	5 472	42 109
Évolution unité gros bétail 2000/2010	-13%	11%	-3%	4%	4%
Vaches nourrices en 2000	5 496	2 796	1 994	2 555	14 193
Vaches nourrices en 2010	4 750	3 485	2 181	2 226	16 660
Taux d'évolution vaches nourrices 2000/2010	-14%	25%	9%	-13%	17%

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

Un territoire avec des contraintes géographiques et géologiques

Le territoire du SCOT est situé en zone de partage des eaux de 2 grands bassins versants et en moyenne altitude sans pour autant être de type montagnard. Le réseau hydrographique y est dense avec des phénomènes d'érosion de surface importants qui contraignent les possibilités d'exploitation par l'agriculture. Le climat, bien que tempéré, est marqué par une pluviométrie importante, le gel important et des températures moyennes relativement basses ce qui influence également les cultures. Géologiquement, le territoire est issu de l'érosion d'une ancienne chaine de montagne. Le sous-sol y est dans son ensemble relativement uniforme, marqué par la dominance du granit et des roches métamorphiques. La frange Est du territoire offre toutefois un relief et des conditions pédologiques plus propices au développement de l'agriculture.

Une population agricole en baisse qui se restructure

Avec 1 013 exploitations en 2010 la densité d'entreprises agricoles est globalement faible, inférieure en moyenne à 0,5/km². Cette densité est particulièrement basse dans la région de la montagne limousine et dans le secteur Égletons-Ventadour. Si le nombre d'exploitation a très fortement chuté dans les années 1990, de l'ordre de -40%, ce sont essentiellement les fermes de petite taille qui ont disparu. Depuis le début des années 2000, ce nombre d'exploitations diminue peu et la quantité d'unité de travail diminue deux fois moins vite que les exploitations.
De manière plus générale, les tendances observées ces dernières années sur le territoire mettent en évidence un agrandissement et une professionnalisation toujours plus importante des exploitations agricoles qui se traduit par :

- une diminution très rapide des « petites » exploitations alors que globalement les moyennes et les grandes ont tendance à se maintenir en nombre ;
- une part toujours plus importante des exploitations regroupées sous forme sociétaire. Cette forme d'entreprise représente 17% et 2010 ;
- la croissance de la taille des exploitations et la spécialisation dans des productions avec des ateliers de tailles importantes.

Ainsi, si les tendances observées depuis 2000 se confirment, le nombre total d'exploitations devrait se situer en 2030 autour de seulement 750 avec 2/3 de grandes exploitations.

Une production de plus en plus spécialisée

Les élevages, présents dans 90% des exploitations du territoire, dominent largement la production agricole. Les troupeaux sont très majoritairement composés par des bovins viandes pour la production de broutards mais aussi, celle d'animaux plus jeunes, portée par le label IPG Veaux du Limousin. C'est cette spécialisation bovins viandes et l'agrandissement des troupeaux qui a assuré une augmentation du nombre total d'animaux sur le territoire dans la période de chute des exploitations avant 2000. Les élevages de bovins lait se maintiennent en nombre de têtes mais pas en nombre de troupeaux qui sont répartis de manière privilégiée dans la frange Est. Les autres élevages, plus dispersés sur le territoire, ont tendance à fortement diminuer en nombre avec toutefois la création de grosses unités spécialisés. Cette spécialisation en élevage nécessitera de prendre en comptes les contraintes d'aménagement liés à la présence de bâtiments actuels et futurs et aux pratiques d'épandages.

Un espace agricole assez restreint valorisé par des surfaces en herbe

Les surfaces agricoles couvrent moins d'un tiers du territoire, avec, dans le cadran Sud des taux d'occupation inférieur à 20%. Elles sont fortement limitées dans le Sud par le relief et en partie centrale par la forêt qui occupent une place de plus en importante depuis quelques décennies. L'assolement est composé à 95% par des surfaces en herbe dont les 2/3 sont des prairies permanentes. Les surfaces cultivées, les céréales, sont très limitées et se concentrent encore une fois dans la frange Est en lien notamment avec la production laitière.

TABLEAU DE BORD

Graphique 3 : Consommation foncière effective annuelle par type de zone selon la photo-interprétation ; UrbaDoc ; 2017

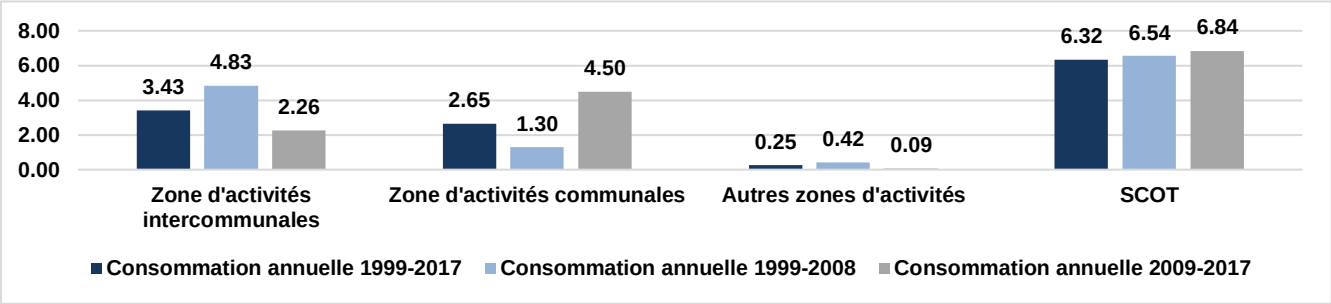

Graphique 2 : Potentiel foncier disponible par bassin de vie selon la photo-interprétation ; UrbaDoc ; 2017

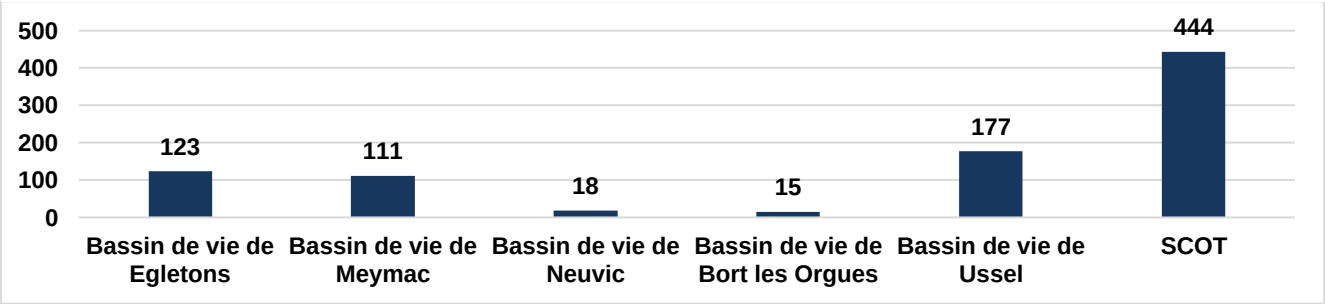

Graphique 1 : Potentiel du foncier disponible en années selon la consommation 1999-2017 par photo-interprétation ; UrbaDoc ; 2017

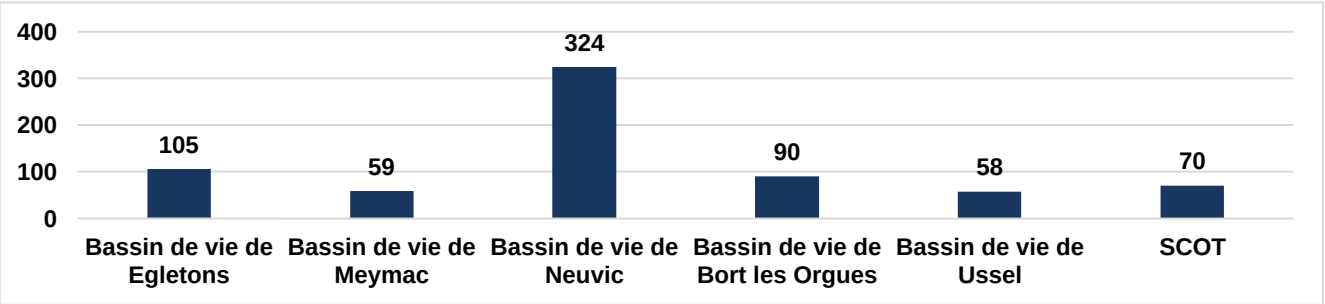

Tableau 5 : De la photo-interprétation à la réalité ; UrbaDoc, SYMA 89, HCC; UrbaDoc; 2019

		PHOTO-INTERPRETATION					DONNEES COMMUNAUTAIRES ET SYMA 89				
Nom de la zone	Gestion	Surface totale	Conso. 1999-2017	Surface construite	Potentiel résiduel	Taux de remplissage	Surface totale	Vendu	Réservé	Loué	Potentiel résiduel
Zone de l'Empereur	SYMA 89	167,13	10,86	48,02	119,11	28,7	150,00	140			10,00
Zone de Tras le Bos	SYMA 89	55,17	7,09	53,97	1,20	97,8	30,50				0,00
Zone Bois	SYMA 90	11,18		3,19	7,99	28,5	27,00	27			0,00
Puy des Prades	HCC	14,00	14,00	14,00	0,00	100,0	15,00				2,10
Zone du Theil	HCC	27,95		21,02	6,93	75,2	17,30				0,00
Site de Féniers	HCC	13,24	6,10	13,24	0,00	100,0	11,62			6,18	0,00
Bois St Michel	HCC	9,35	9,35	9,35		100,0	10,00		1,43		2,50
Les Alouettes	HCC	2,75	1,76	1,76	1,00	63,8	2,50				0,81
La Croix Emanée	HCC	3,03		1,81	1,23	59,6	3,28				2,58
Zone de Maubech	HCC	44,58	8,73	30,85	13,73	69,2	40,00		5,68	1,10	1,10
Zone des Deux Eaux	HCC	8,38	1,67	5,21	2,36	62,2	8,19				0,00
Zone de la Tuilerie	HCC	12,02		12,02	0,00	100,0	6,14				0,00
Zone de la Gare	HCC	5,76		5,76	0,00	100,0	0,94		0,36		0,58
Total		374,55	10,40	220,19	153,54	40,99	322,47	167	7	7	20

Figure 4 : Le foncier commercialisé et disponible ; SYMA 89 ; HCC ; 2019

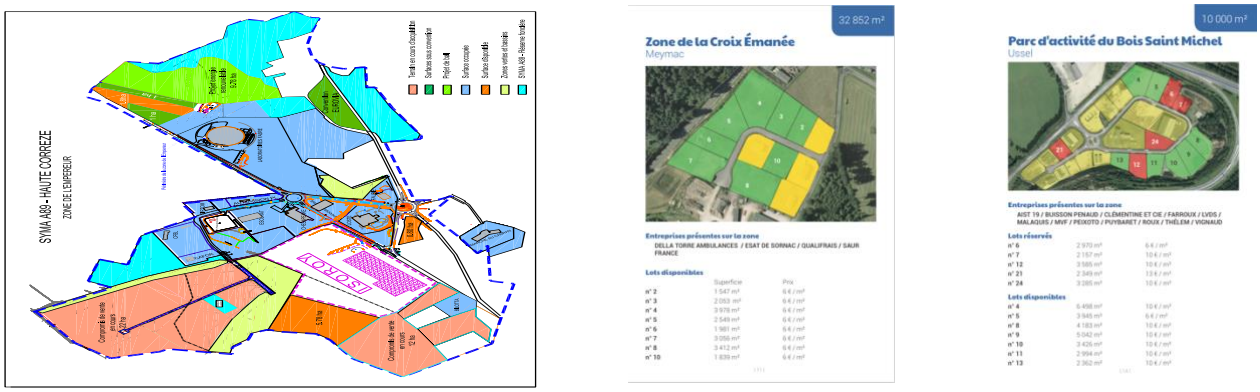

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

L'activité industrielle, une économie majeure et pérenne du territoire

La région, dans son ensemble, affirme sa vocation industrielle. 1 emploi sur 6 est inscrit dans ce secteur d'activité, ce qui la situe au-dessus de la moyenne nationale. Cette activité industrielle est clairement ancrée sur des systèmes productifs locaux spécialisés. L'agroalimentaire, la filière bois, l'électronique et la chimie dominent. A l'échelle départementale, on retrouve les mêmes systèmes productifs. Cependant, à l'instar de la distribution de la population, les grandes entreprises se concentrent à l'Ouest du territoire. Seules 80 des plus grosses entreprises du département sont implantées sur le territoire du SCOT. L'implantation des entreprises du secondaire du département est ancienne puisque 76% d'entre-elles étaient déjà implantées il y a de cela 20 ans. Le territoire du SCOT obéit aux mêmes logiques productives que celle du département et de la région. Cependant, la spécialisation de la filière bois y est plus particulièrement notable. 7 des 50 plus grosses entreprises du secondaire du département sont installées sur le territoire, 5 relèvent de la filière bois. Le territoire du SCOT, c'est plus de 50% du chiffre d'affaire départemental de cette filière, laquelle réalise aussi 50% du chiffre d'affaires des 25 plus grosses entreprises du secondaire du territoire. Mais le territoire, c'est aussi l'expression d'autres systèmes productifs. L'agroalimentaire est clairement représenté, notamment avec l'usine Charal à Égletons. L'industrie du cuir possède le plus gros employeur du territoire à Bort les Orgues. Et le BTP concentre près de 8% des salariés. Ces filières de production affichent une rentabilité nette largement positive, qui, si elle n'est pas gage d'un maintien des sites de production et des effectifs, laisse espérer un ancrage durable. A côté de ces locomotives, le système artisanal affiche des pertes d'entreprises assez nette. La dichotomie Est/ouest du territoire est clairement perceptible sur l'évolution du nombre d'entreprises. L'artisanat reste dominé sur le territoire par le secteur de la construction qui emploie 40% des salariés. Ce constat constitue un enjeu majeur d'aménagement du territoire, ces entreprises ne relevant pas des mêmes critères d'implantation que celles de tailles plus importantes.

L'aménagement des zones d'activités, du local au supra communal, vers une centralisation de l'offre.

Le foncier à usage d'activités, c'est près de 10km^2. Près de 94% de ce foncier est inclus dans une zone communale ou intercommunale. Ce chiffre témoigne d'une politique d'aménagement économique très tôt engagée. La majorité des surfaces disponibles est désormais concentrée dans des zones intercommunales. Le SYMA89 est désormais un acteur majeur, le principal aménageur de ce type de zones migrant peu à peu vers les nouvelles infrastructures de déplacements. Si cette vérité d'aujourd'hui ne souffre d'aucune contestation, les aménagements à venir ne doivent pas oublier le passé économique du territoire fait de petites structures implantées çà et là selon d'autres principes prévalant à l'époque. De 1999 à 2017, 109 hectares ont été consommés pour les besoins économiques, plus de 283 commercialisés. La politique d'aménagement du territoire a donc engagé sa mutation, vers plus de concentration, vers une meilleure efficience économique, d'aménagement et de commercialisation. Elle doit être poursuivie avec une logique de maîtrise foncière accrue permettant de mobiliser moins de terrains et d'avoir plus de maîtrise foncière encore. Cette politique ne devra pas attendre, car les stocks de fonciers disponibles s'amenuisent.

La production des carrières et des énergies renouvelables, de vrais enjeux

Le territoire conserve encore de nombreux sites d'extraction spécialisés sur l'exploitation du gneiss et du granite. Les potentiels de production doivent à minima être maintenus pour satisfaire aux besoins. Concernant les nouvelles énergies renouvelables, le territoire est naissant sur ce domaine, avec seulement une unité de production. La spécialisation vers l'exploitation éolienne semble être privilégiée et appropriée au territoire. Mais le territoire est en avance sur ce secteur, notamment du fait de la production hydroélectrique qui avoine les besoins annuels de 400 000h.

TABLEAU DE BORD

Tableau 6 : Tableau de synthèse sur les commerces et services marchands ; INSEE 2013 ; UrbaDoc ; 2017

	Corrèze	PHCV	CC HCC
Nombre de commerces de la gamme supérieure	9	4	0
Nombre de commerces de la gamme intermédiaire	381	146	26
Nombre de commerces de la gamme de proximité	297	120	30
Nombre total de commerces	687	270	56
Nombre d'habitants par commerces	159	163	184
Nombre d'hypermarchés	5	2	2
Nombre d'habitants par hypermarché	21856	21994	0
Nombre de supermarchés	32	12	3
Nombre d'habitants par supermarché	3415	3666	3442
Nombre de superettes et épiceries	75	34	12
Nombre d'habitants par superettes et épiceries	1457	1294	861

	BV Egletons	BV Meymac	BV Neuvic	BV Bort les Orgues	BV Ussel
Nombre de commerces de la gamme supérieure	0	0	0	0	4
Nombre de commerces de la gamme intermédiaire	26	16	6	29	69
Nombre de commerces de la gamme de proximité	31	21	10	14	44
Nombre total de commerces	57	37	16	44	116
Nombre d'habitants par commerces	189	148	188	94	177
Nombre d'hypermarchés	0	0	0	1	1
Nombre d'habitants par hypermarché	0	0	0	4134	20588
Nombre de supermarchés	3	2	1	2	4
Nombre d'habitants par supermarché	3589	2742	3015	2067	5147
Nombre de superettes et épiceries	12	4	3	2	13
Nombre d'habitants par superettes et épiceries	897	3548	2631	396	6218

	Egletons	Meymac	Neuvic	Bort les Orgues	Ussel
Nombre de commerces de la gamme supérieure	0	0	0	0	4
Nombre de commerces de la gamme intermédiaire	24	11	6	29	65
Nombre de commerces de la gamme de proximité	16	9	6	13	23
Nombre total de commerces	40	20	12	43	91
Nombre d'habitants par commerces	108	121	147	65	107
Nombre d'hypermarchés	0	0	0	1	1
Nombre d'habitants par hypermarché	0	0	0	2792	9772
Nombre de supermarchés	3	2	1	2	4
Nombre d'habitants par supermarché	1435	1214	1764	1396	2443
Nombre de superettes et épiceries	6	1	1	2	5
Nombre d'habitants par superettes et épiceries	717	2428	1764	1396	6218

Tableau 7 : Tableau de synthèse sur le tourisme ; INSEE 2013 ; UrbaDoc ; 2017

	Superficie	Pop 2013	Hôtels en 2013	Chambres dans hôtels en 2013	Campings classés en 2013	Nombre de résidences secondaires
Corrèze	5857	240781	104	2228	85	22796
PHCV	2288	44241	19	309	27	8031
VEM	472	10351	4	69	7	1869
HCC	1816	33890	15	240	20	6161

	Nombre de lits en résidences secondaires	Nombre de lits en hôtels	Nombre de lits en campings	Taux de fonction touristique	Densité touristique
Corrèze	113979	4456	18165	56,73	23
PHCV	40153	618	6393	106,61	21
VEM	9347	138	1197	103,20	23
HCC	30806	480	5196	107,65	20

Les commerces et services non marchands face au prisme de la concentration

Les emplois relevant de la sphère présentielle, essentiellement donc du secteur tertiaire, sont majoritaires sur le territoire. Ils concentrent plus de 64% des effectifs salariés. L'analyse de l'offre en termes de commerces et équipements, marchands ou non, est essentielle dans l'objectif de structurer le territoire et d'appréhender son avenir. Cette partie ne traite que des services et équipements marchands, la strate complémentaire étant analysée dans une partie spécifique. Les commerces et services marchands confirment la structure rurale du territoire. D'abord parce que l'offre relève essentiellement des besoins normaux, l'offre en matière de gamme supérieure se situant sur les grandes villes alentours. Seule la ville d'Ussel possède quelques commerces et services anomaux, et ce, dans une très faible part. Il y a sur ce territoire, sur le panel étudié, 270 commerces et services marchands. Soit un commerce pour 163 habitants, ratio assez conforme à la moyenne départementale. Mais le territoire, c'est 18% de la population et 17,5% des commerces et services marchands du département. Mais c'est aussi 40% de la superficie de ce dernier. Ainsi, si l'offre en quantité est suffisante, elle nécessite des déplacements toujours plus longs et nombreux qu'en zone agglomérée. L'ensemble de l'offre est localisé sur les pôles des bassins de vie. Ces derniers concentrent plus de 76% du panel recensé et même 135 des 145 commerces et services marchands du territoire relevant de la gamme intermédiaire. A côté, existent des pôles de proximité dont le maintien est essentiel pour permettre de limiter les déplacements. La situation de Bort les Orgues, d'Eygurande ou encore du bi-pôle La Courtine/Sornac est à considérer de près, ces pôles polarisant bien à l'extérieur des frontières du territoire.
Le commerce alimentaire occupe une place importante dans la pratique de consommation des habitants. Le territoire est correctement desservi en commerces alimentaires de toutes tailles. Mais l'analyse démontre bien que plus les territoires disposent de surfaces de tailles importantes, plus les petites surfaces disparaissent. C'est un choix de concentration face à un choix de proximité. Les ratios du bassin de vie d'Égletons, qui ne dispose d'aucun d'hypermarché sont éloquent sur le sujet. Mais par-delà, ce phénomène contribue à vider les centres de leurs commerces. Les grandes surfaces commerciales se sont déplacées aux abords des centres anciens et proches des liaisons les plus efficientes. Elles ont laissé derrière elles des cœurs de ville démunis de locomotives commerciales où les vitrines vides se succèdent. C'est aussi là un enjeu de demain, entre concentration et proximité de l'offre commerciale.

Le tourisme, une forte spécificité de la Haute Corrèze dont la préservation est essentielle

Le territoire, c'est 106 lits touristiques pour 100 habitants. La moyenne nationale est de 32 et celle du département 57. Sur les 136 600 lits touristiques dont dispose le département, 47 164 sont recensés sur le territoire soit une part conséquente de 35%. Les communes qui possèdent les plus importants taux de fonction touristique sont celles les plus éloignées des axes de transport premiers et les plus proches des cours d'eau, la Vézère, la Dordogne ou des massifs montagneux tel le massif des Monédières ou le parc naturel régional. Le taux de fonction touristique est donc inversement proportionnel au développement démographique.
L'accueil sur le territoire repose essentiellement sur le nombre de lits en résidences secondaires, les lits non marchands. La part de ce type de lits est égale à 85% de l'offre, ratio supérieur au département, de l'ordre de 83%. Sur le territoire, le reste de l'offre en lit marchands est essentiellement proposé par les campings, pour 14%, la part des hôtels étant quasi insignifiante à 1% seulement. Il n'y a en effet que 19 hôtels sur le territoire sur les 104 du département. Ces établissements sont plutôt concentrés autour du bassin briviste et dans les plus grandes villes, s'apparentant le plus souvent à du tourisme d'affaires.
Le maintien de l'identité locale ne fera pas à court terme venir plus de touristes. Mais face à un monde en constante évolution où l'esprit local s'efface de plus en plus devant le standard et la production de masse, la mise en place d'une politique de préservation à grande échelle de l'ensemble des éléments identitaires permettra à coup sûr dans un moyen terme de retenir les touristes de passage et à long terme de mieux identifier la Haute Corrèze dans le système touristique global. Équilibre est le maître mot des projets de SCOT. Ici plus qu'ailleurs certainement, le projet devra trouver un équilibre entre les aménagements nécessaires à la vie du territoire et la sauvegarde de celui-ci afin de ne pas perturber les systèmes en place. Et c'est là tout l'enjeu des politiques d'aménagement à venir.

TABLEAU DE BORD

Tableau 8 : Tableau récapitulatif des données ; INSEE 2013-MENESR-DEPP 2016 ; UrbaDoc 2017

	Corrèze	PHCV	CC HCC	CC VEM
Nombre total de CES	9770	100	1482	418
Nombre total de CES de gamme supérieure	1965	521	410	111
Nombre total de CES de gamme intermédiaire	1748	300	236	64
Nombre total de CES de gamme de proximité	6057	1079	836	243
Nombre d'habitants par CES	24,70	22,67	22,10	24,71
Densités de CES	1,76	0,83	0,82	0,88
Nombre de pharmacie	119	25	5	20
Taux d'habitants par pharmacie	2028	1723		
Densités des pharmacies par 100km2	2,03	1,09		
Nombre de médecins	241	45	9	36
Taux de médecins pour 100 000h	100	104		
Densités de médecins par km2	4,11	1,97		
Nombre de site d'éducation	241	51	14	37
Part des écoles de 2 classes et moins				
Part des écoles de 8 classes et plus				
Nombre d'écoles pour 10 000h				
Nombre moyen d'élèves par école				

	BV Egletons	BV Meymac	BV Neuvic	BV Bort les Orgues	BV Ussel
Nombre total de CES	430	227	158	227	872
Nombre total de CES de gamme supérieure	115	63	47	41	251
Nombre total de CES de gamme intermédiaire	64	37	14	49	136
Nombre total de CES de gamme de proximité	251	127	97	137	486
Nombre d'habitants par CES	25,04	24,15	19,08	18,21	22,57
Densités de CES	0,80	0,68	0,78	2,13	0,79
Nombre de pharmacie	5	3	1	3	13
Taux d'habitants par pharmacie	2153	1828	3015	1378	1528
Densités des pharmacies par 100km2	0,93	0,89	0,49	2,83	1,17
Nombre de médecins	9	6	3	8	18
Taux de médecins pour 100 000h	84	109	100	194	91
Densités de médecins par km2	1,68	1,79	1,48	7,75	1,63
Nombre de site d'éducation	15	7	4	5	20
Part des écoles de 2 classes et moins	60,00	50,00	66,70	43,80	36,80
Part des écoles de 8 classes et plus	0,00	16,70	0,00	6,30	15,80
Nombre d'écoles pour 10 000h	16,20	14,60	15,10	13,50	12,00
Nombre moyen d'élèves par école	51,1	62	60	54,1	85,9

	Egletons	Meymac	Neuvic	Bort les Orgues	Ussel
Nombre total de CES	225	114	114	196	465
Nombre total de CES de gamme supérieure	61	38	40	35	111
Nombre total de CES de gamme intermédiaire	52	23	12	49	114
Nombre total de CES de gamme de proximité	112	53	62	112	240
Nombre d'habitants par CES	19,13	21,30	15,47	14,24	21,02
Densités de CES	13,35	1,31	1,56	13,01	9,23
Nombrede pharmacie	2	2	1	3	7
Taux d'habitants par pharmacie					
Densités des pharmacies par 100km2					
Nombre de médecins	6	3	2	8	11
Taux de médecins pour 100 000h					
Densités de médecins par km2					
Nombre de site d'éducation	4	2	2	2	6
Part des écoles de 2 classes et moins					
Part des écoles de 8 classes et plus					
Nombre d'écoles pour 10 000h					
Nombre moyen d'élèves par école					

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

Un bon taux de Commerces, Equipements et Services, mais de faibles densités

Le territoire dispose d'un taux d'équipement et de service très satisfaisant. Il y a 22,67 habitants par Commerce-Équipement-Service sur le territoire quand la moyenne départementale est plus élevée à 24,70h/CSE. Mais le territoire est vaste et peu densément peuplé. Ainsi la densité du territoire est de 0,83 CSE/km^2 quand celle du département est de 1,76 CSE/km^2. Cela confirme le fait d'un bon niveau d'équipement mais qui nécessite plus de temps de déplacement que sur les territoires plus densément peuplés. L'analyse de la distribution des équipements confirme le rôle irrigant des pôles de bassins de vie d'une part, mais aussi ceux des territoires inscrits en frange bordière, qui polarise vers l'extérieur. La densité d'équipement de Bort les Orgues, de 2,13 CSE/km^2, illustre cet état de fait.

La structuration du territoire face au prisme de la hiérarchie des pôles d'équipements

La même analyse permet aussi de dégager les pôles et d'établir aussi une hiérarchie entre eux. La moyenne par commune de CES est de 21. Mais seules 16 communes dépassent cette moyenne. Et Ussel concentre près du quart de l'offre. Égletons apparaît comme un pôle secondaire. Plusieurs pôles de proximité se dégagent et assurent un maillage cohérent de l'offre. La carte des pôles d'équipements rejoint celle des pôles d'emplois précédemment établie permettant de dégager un projet appuyé sur la structure du territoire.

Gammes supérieures, Santé, Éducation : Maintenir une offre de proximité et consolider le pôle principal d'Ussel

L'analyse de l'offre de soins est éloquente pour comprendre les enjeux du territoire et leurs inscriptions à plusieurs échelles spatiales et au final aussi temporelles. Avec 1 pharmacie pour 1 723 habitants, le territoire est bien mieux desservi que la moyenne rurale française située entre 2 400 et 2 800 habitants par pharmacie. Mais la densité de pharmacie n'est que de 1,09 au km^2 quand elle est de 4 par km^2 en France. Le taux de médecins généralistes est de 104 pour 100 000h quand il est de 83 en France. Mais la densité n'est que de 1,97 médecin pour 100km^2 sur le territoire quand elle est de 4, soit plus du double, sur le département. Ainsi, le territoire s'inscrit dans deux logiques. Le rapport superficie/nombre d'habitants est en partie comblé par un nombre d'équipements plus importants. Mais l'accès à l'équipement reste plus long et nécessiteux de déplacements motorisés. Il n'est pas anodin que les médecins place en haut de leurs attentes le fait de pouvoir passer plus de temps de consultation. Mais face à ce besoin de proximité se pose aussi la question de l'accès aux services de gammes supérieures. La ville d'Ussel, comme tout le bassin de vie se dépeuple. Pourtant, c'est ce pôle qui assure au territoire, et même bien au-delà, un accès plus aisé aux services moins courants. Sans la maternité du centre hospitalier d'Ussel ou son service d'urgences, tout le territoire souffrirait de ce manque et perdrait en compétitivité et en pouvoir d'attraction. Et l'exemple vaut dans tous les domaines des services et équipements.

Entre affinage et proximité de l'offre

Ainsi, le territoire fait face à deux enjeux majeurs : garder une offre de proximité performante permettant de diminuer les temps d'accès aux services courants mais en même temps conforter son pôle principal pour assurer son rayonnement d'une part, mais aussi diminuer la distance/temps vers les CES de gammes supérieures. L'enjeu sera assez exacerbé sur le domaine éducatif. Le ramassage scolaire et le temps d'accès à l'école sont souvent opposés à la mise en œuvre d'un réseau plus concentré et mieux équipé, de même que le maintien de la vie de village et de proximité autour de l'école…

Un territoire à la structure commerciale et d'équipement stable, des populations en mouvance

Rapprocher les équipements des populations, c'est soit augmenter le nombre de ces derniers déjà conséquent, soit rassembler les populations autour de la structure existante et stabilisée. Une dynamique inverse à la situation actuelle.

TABLEAU DE BORD

Tableau 9 : Tableau récapitulatif des données ; INSEE 2013-Google Map ; UrbaDoc 2017

	France Rurale	SCOT PHCV	BV Egletons	BV Meymac	BV Neuvic	BV Bort les Orgues	BV Ussel
Part des habitants situés à moins de 5mn d'une boulangerie	88	72,68	69,14	86,36	79,9	67,54	70,87
Nombre de boulangerie pour 10 000h	9	10	10,22	10,94	13,27	9,68	8,26
Part des habitants situés à moins de 10mn d'un supermarché	82	61,03	60,52	68,43	70,85	87,82	60,13
Nombre d'habitants équipés au lieu de résidence d'un supermarché		47,88	39,97	44,28	58,51	67,54	47,46
Part des habitants situés à moins de 10mn d'un médecin	98	73,86	83,26	66,42	63,48	69,93	73,22
Part des habitants équipés au lieu de résidence d'un médecin		62,07	57,57	59,64	74,93	67,54	64,49
Part des habitants situés à moins de 10mn d'une pharmacie	97	75,39	82,58	36,77	41,49	30,07	21,57
Part des habitants équipés au lieu de résidence d'une pharmacie		62,88	61,26	59,64	58,51	67,54	68,36
Part des habitants situés à moins de 10mn d'une structure scolaire		95,66	87,50	92,08	100,00	97,10	94,72
Part des habitants équipés au lieu de résidence d'une structure scolaire	91,00	83,02	87,21	90,52	82,69	82,69	76,54

Carte & : Carte des transports ; Route 500-Admin Express-data.gouv-ADEME ; UrbaDoc 2017

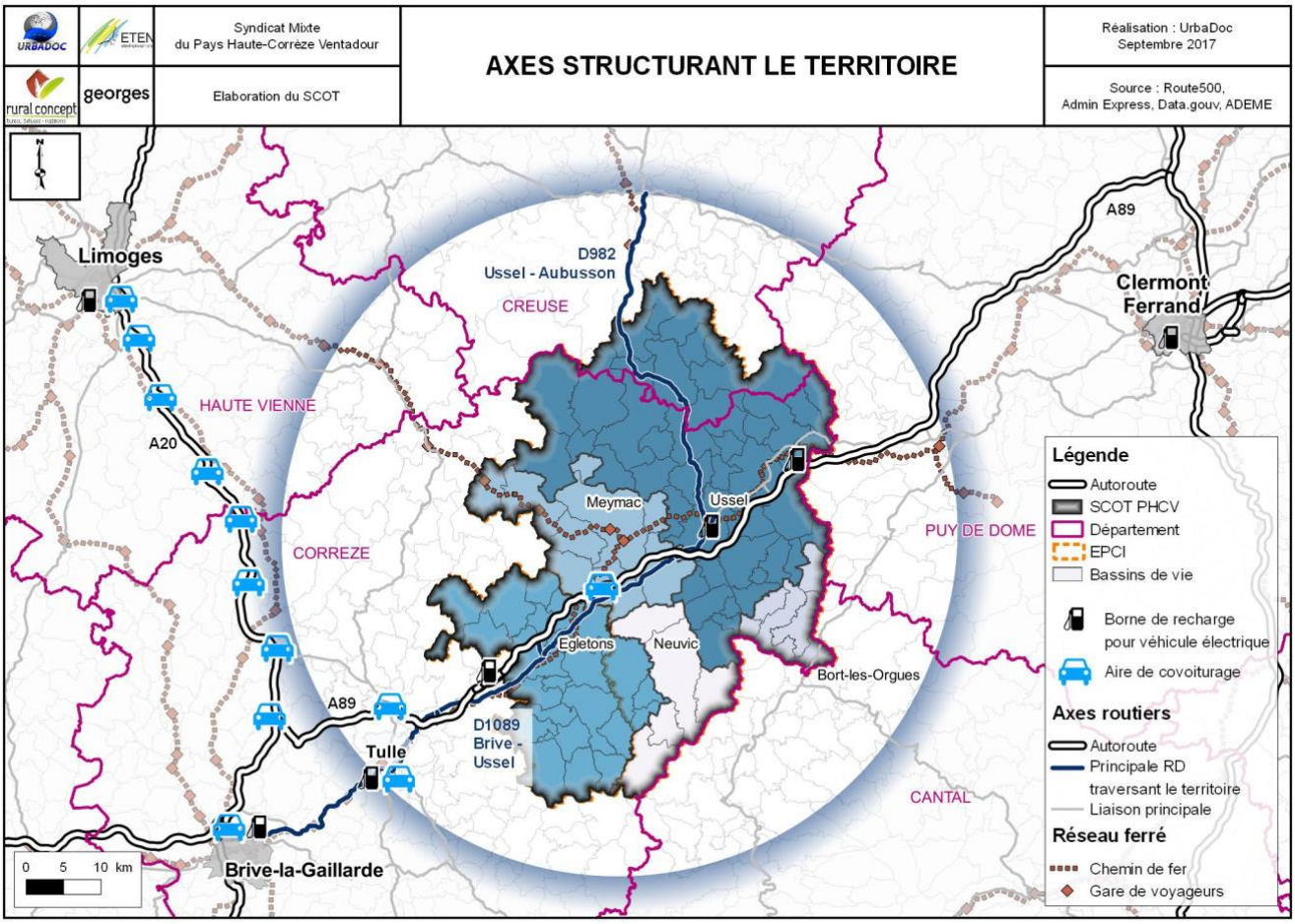

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

Des temps d'accès aux équipements de proximité plus longs

La distribution des commerces, équipements et services a mis en exergue que le territoire était plutôt bien pourvu, souvent bien plus que la moyenne départementale ou nationale. Mais la faiblesse de la densité de population, déjà évoquée, ne trouve pas de pendant égalitaire dans la densité des équipements. Que l'on se rende à la boulangerie, au supermarché, chez le médecin ou à la pharmacie, tous les trajets sont plus longs sur ce territoire. Un constat à méditer au regard de celui sur le développement actuel de l'habitat et de la démographie hors des pôles.

Mais une meilleure efficience concernant l'accès aux équipements de gammes supérieures

La concentration de l'habitat sur Ussel y a permis un développement conséquent des services et équipements de gammes supérieures. Dans le même sens, les pôles des bassins de vie permettent d'affirmer une structuration du territoire et de limiter les temps d'accès à ce type d'équipements. Tous les pôles sont dotés d'un collège, les deux principaux d'un lycée, et un hôpital est présent sur la ville d'Ussel. Ainsi, le territoire, bénéficiant en outre d'une infrastructure de transport efficiente avec l'A89, profite de temps d'accès meilleurs, du fait aussi, que les équipements sont concentrés sur Ussel ou sur les pôles mais au final profitables aussi aux populations bordières. Par ailleurs, l'effet polarisant d'Ussel entraine des inégalités fortes concernant l'accès à certains équipements, notamment entre Est et Ouest du territoire, confirmant encore l'inscription résidentielle du bassin de vie d'Égletons entre les pôles de Tulle et d'Ussel. Le rôle de cette dernière ville est essentiel pour l'équilibre de ce territoire. Mais elle se dépeuple. Aurillac et Clermont-Ferrand restent des solutions alternatives mais encore plus éloignées.

Garder les infrastructures du 19ème et penser celles du 21ème

Deux lignes de chemins de fer traversent le territoire dans la partie au nord de l'A89. Mais plusieurs gares ont déjà fermé. La pratique régulière semble se heurter à la faiblesse du nombre de navettes proposées et à une absence de continuité dans les transports en commun. Les lignes de bus régulières sont absentes d'une bonne partie du territoire et les trajets ne sont pas pensés, ni possibles, du domicile au travail. La possession d'une voiture semble quoiqu'il arrive obligatoire. Dès lors, alors que la ligne principale emprunte le même trajet que l'A89, peu de raisons peuvent motiver l'utilisateur et certainement pas les temps de trajet. L'avenir du rail passe certainement par la mise en œuvre d'un projet multimodal. Mais les autres modes sont absents, tels les bus, ou les nouveaux modes de mobilités, à peine balbutiant. Une seule aire de covoiturage et deux bornes de recharge électrique jalonnent le territoire. Ce territoire a donc du mal à sauvegarder ces réseaux de transport du 19ème, autant qu'il peine à s'inscrire dans ceux du 21ème.

Adapter le territoire aux exigences du monde d'aujourd'hui et de demain

Transport de marchandises, mobilités internes, changement des modes de vie et de travail, tout cela entraine une hausse de la circulation avec tous les effets négatifs que cela engendre pour le territoire et ses habitants. L'aménagement doit s'adapter aux besoins de ses habitants tout en conciliant les exigences du quotidien avec la préservation de son environnement dans une logique de développement durable. La voiture est aujourd'hui une réalité du territoire que la loi ou la volonté publique ne peut contester à court ou moyen terme. Sûr qu'en rapprochant les lieux de vie des lieux d'emplois et de services, elle deviendra moins prégnante. Mais inverser des tendances, retrouver des équilibres, ce n'est pas oublier une partie du territoire et de ses habitants. En effet, un arrêt de croissance sur ces territoires entrainerait une situation d'isolement au final plus grave encore. Faire entrer le territoire dans une autre dimension et l'adapter au temps de demain, c'est aussi finalement comprendre que le monde change. La voiture électrique ou autonome va certainement, dans un avenir proche, révolutionner les modes de transport et de déplacement. Mais elle est dès aujourd'hui compatible avec ce type de migration pendulaire. Le territoire, qui ne compte aujourd'hui que deux chargeurs publics et une aire de covoiturage doit entreprendre sa révolution. Il doit savoir aussi redonner l'espace public aux piétons. Dans le même sens, les mobilités des hommes pourront certainement diminuer lorsque le territoire aura accompli sa transition numérique. Un peu moins de diffusion spatiale, un peu plus de mobilités infra-communales, dans un monde qui saura vivre à l'ère numérique et automatisé, sans oublier la place du rapport humain dans l'aménagement, certainement est-ce là la clé d'un développement équilibré.

Figure 5 : Les enjeux liés à l'eau potable ; ETEN ; 2017

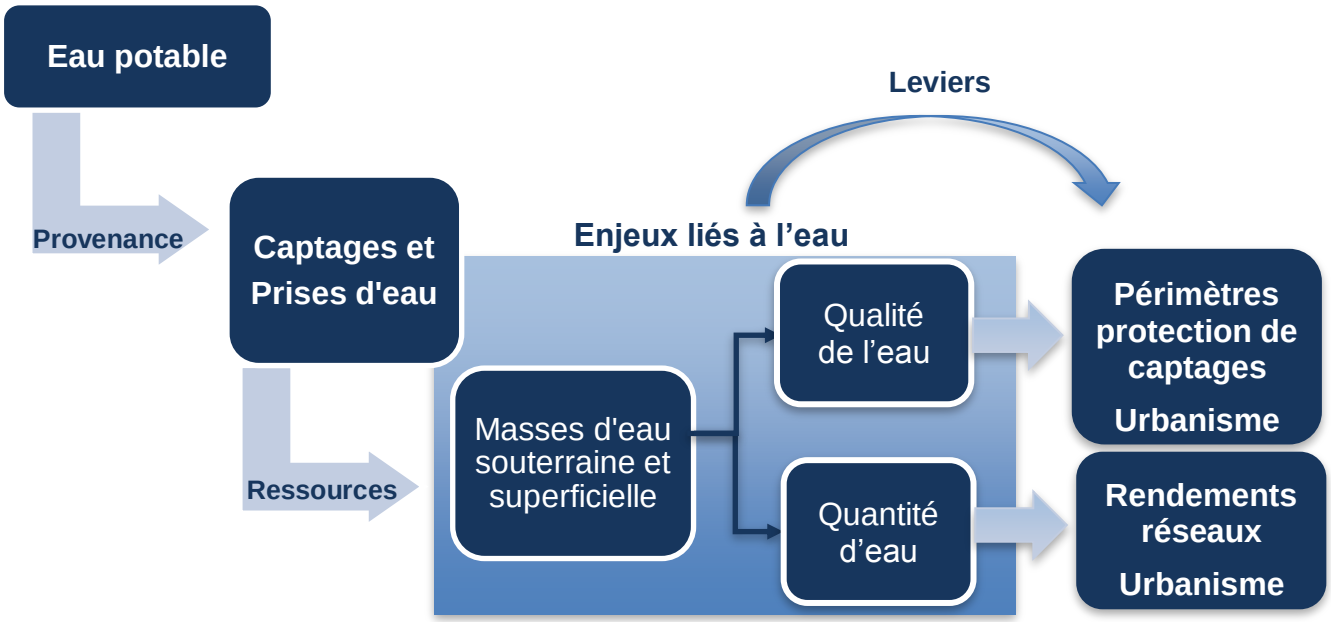

Figure 6 : Les enjeux liés à l'assainissement ; ETEN ; 2017

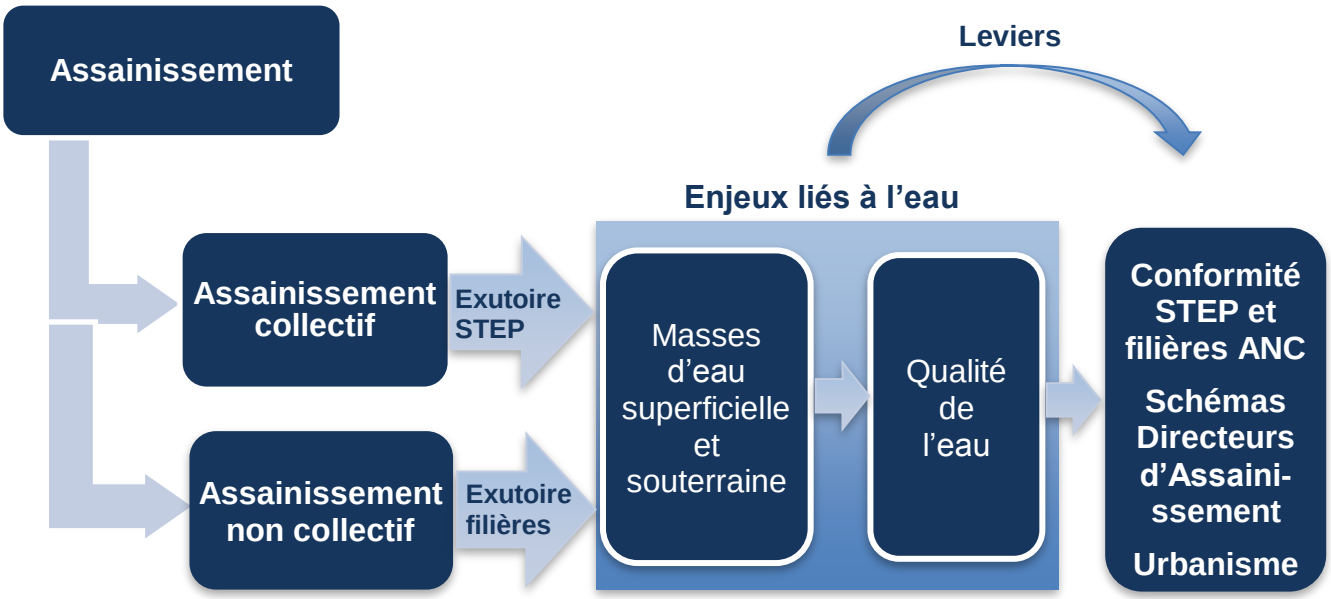

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

Une amélioration nécessaire de la protection de la ressource en eau potable et de la distribution

390 points de prélèvement alimentent le territoire en eau potable. Plus de 95% d'entre eux sont alimentés par des eaux souterraines affleurantes. Selon les données 2016 de l'ARS, la qualité de l'eau distribuée sur le territoire du SCOT présente globalement les mêmes caractéristiques physico-chimiques. Ainsi, 82 % des captages sont qualifiés de non conformes aux références de qualité pour des paramètres relatifs à la minéralisation de l'eau, à une teneur en chlore insuffisante et une agressivité vis-à-vis des métaux. Une réflexion est alors nécessaire sur le mode de traitement et l'adaptation éventuelle des périmètres de protection. A ce sujet, il reste encore sur le territoire des captages AEP non protégés par des périmètres de protection. Au total, 13 communes du territoire sont concernées, totalement ou partiellement.
Enfin, le territoire, hors communes du département de la Creuse pour lesquelles la donnée n'a pas été collectée, est caractérisé par un faible taux de rendement de 68 % en moyenne. Environ 50% des communes disposent d'un taux de rendement inférieur à 70 %. Favoriser la densification urbaine et limiter le mitage est un levier important du SCOT pour répondre à cet enjeu.

Une nécessaire mise en conformité de plusieurs stations d'épuration et installations ANC

La moitié des communes du territoire bénéficie d'un réseau de collecte, mais toutes ne possèdent pas une STEP à l'échelle communale. Le cumul des charges nominales de traitement collectif représente un traitement potentiel d'environ 93 604 EH. Certaines stations présentent des dysfonctionnements. Ainsi, 12 communes du territoire possèdent un système jugé non conforme à la règlementation en performances épuratoires voire en équipement pour l'une d'entre elles. Ainsi, le SATESE et l'AEAG jugent nécessaires la réalisation de diagnostic et/ou de SDA sur un certain nombre de communes au regard de dysfonctionnements sur les stations. Environ 60% seraient dépourvues de zonage d'assainissement et/ou de SDA. Concernant l'assainissement non collectif, des améliorations sont également nécessaires vis-à-vis de la conformité des installations ANC du territoire ; le taux de non-conformité étant particulièrement élevé.

Un diagnostic sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement étroitement lié aux enjeux liés à l'eau

Le diagnostic relatif aux réseaux d'eau potable et d'assainissement ne peut être déconnecté des enjeux liés à l'eau. En effet, la gestion de ces réseaux et les choix faits vis-à-vis des modes d'assainissement sont étroitement liés aux enjeux qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau. Ils peuvent devenir une source de pressions voire de dégradation. Ainsi, ce lien « réseaux – eau » est détaillé dans le chapitre sur la gestion de l'eau. 6.

Rassembler et concentrer pour mieux gérer ?

La dispersion de l'habitat est l'ennemi des finances publiques. Que l'on analyse la distribution de réseaux essentiels comme l'eau ou l'assainissement ou qui le deviennent comme la fibre optique, dès qu'il y a dispersion de l'habitat ou faiblesse de sa concentration, les problèmes demeurent. Les linéaires couteux du réseau d'eau, le raccordement impossible des zones trop faiblement bâti à un réseau de collecte et de traitement collectif des effluents ou encore les difficultés et le coût de déploiement du très haut débit sont autant d'exemples qui prônent en faveur de la concentration des habitants. Et l'exemple vaut pour les autres réseaux comprenant la défense incendie ou la desserte électrique. Dans ce contexte, l'aménagement du territoire et la gestion économe de l'espace redeviennent des priorités, et pas seulement dans un objectif d'économie de place.

TABLEAU DE BORD

Tableau 10 : Tableau AFOM du diagnostic Eau ; ETEN ; 2017

THEMATIQUES LIEES A L'EAU	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
QUALITE	**Eaux superficielles** Bonne qualité globale des masses d'eau superficielle selon l'AEAG, due notamment à une pression relativement limitée (tissu industriel peu étendu, agriculture extensive) **Eaux de baignade** Bonne qualité des eaux de baignade selon l'ARS	**Eaux superficielles** Constat d'une généralisation de la qualité moyenne des eaux selon les contrats de bassin, perturbations hydromorphologiques **Eaux souterraines** Eaux souterraines peu profondes et donc très vulnérables aux pollutions – l'une d'entre elle présente un mauvais état chimique **Eau potable** Bonne qualité globale de l'eau potable distribuée mais valeurs de référence dépassées sur de nombreuses unités de distribution (eau agressive et peu minéralisée) Des captages AEP encore non protégés	Déclinaison des SDAGE via trois SAGEs dont un mis en œuvre, et deux en cours d'élaboration Bonne connaissance des masses d'eau concernées par les contrats de bassin versant du PNR, dont un en cours d'élaboration Définition de zones sensibles à l'eutrophisation avec des exigences de traitement plus importantes pour les STEP	Augmentation des pollutions en lien avec l'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) Accumulation dans les plans d'eau de polluants organiques avec pour conséquence l'eutrophisation et la prolifération de cyanobactérie
QUANTITE	**Eaux superficielles** Densité du réseau hydrographique **Eaux souterraines** Présence de deux masses d'eau souterraine, principale source d'alimentation pour l'eau potable ➔ pas de pression significative selon les SDAGE	**Eaux souterraines** Faible capacité des nappes d'eau souterraine **Eaux superficielles/ souterraines** Déficits hydriques chroniques liés partiellement à la sylviculture	Présence du PGE Dordogne-Vézère Deux ZPF souterraines et trois ZPF rivières recensés sur le territoire Lancement de SDAEP intercommunaux Amélioration des rendements	Changement climatique Sylviculture Augmentation des besoins en eau potable Absence de nappe profonde qui ne permet pas de faire face aux besoins en période d'étiage
MILIEUX / ZONES HUMIDES	**Zones humides** Abondance de zones humides qui emmaillent le territoire (12 %) **Milieux** Présence d'un axe à migrateurs amphihalins et réservoirs biologiques	**Milieux** Obstacles à l'écoulement (environ 710 sur le territoire) dont certains naturels	Classement des cours d'eau Bonne connaissance des zones humides via EPIDOR et le PNR Reconnaissance nationale du bassin de la Dordogne en matière d'hydroélectricité	Imperméabilisation Multiplication des obstacles à l'écoulement

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

L'eau, en tant que patrimoine commun de la nation, selon le Code de l'environnement, doit être appréhendée sous toutes ses facettes afin de concilier l'aménagement du territoire et les politiques de l'eau. Le SCOT doit entretenir un rapport de compatibilité avec la charte 2016-2033 du PNR Millevaches, les SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne, ainsi qu'avec les trois SAGE présents sur le territoire.

Des eaux superficielles et souterraines globalement de bonne qualité mais des pollutions ponctuelles d'origine anthropiques

Le réseau hydrographique parcourant le territoire est qualifié de très dense et très humide. Il se compose de nombreux petits cours d'eau et plans d'eau. De nombreuses zones humides sont également recensées sur le territoire, elles représentent un enjeu fort du volet eau du SCOT.
De manière générale, la qualité des eaux est qualifiée de bonne. En effet, 60% des masses d'eau superficielle présentent une bonne, voire très bonne, qualité écologique. Cependant, ce constat tend à être nuancé selon des études réalisées par le PNR, dans le cadre de contrats de bassin versant, qui montrent la généralisation progressive d'une qualité moyenne des eaux sur certaines parties du territoire. De plus, les perturbations hydromorphologiques liées à l'activité agricole sont non négligeables. Les activités humaines comme l'agriculture, l'industrie, l'assainissement domestique ou la mauvaise gestion des eaux pluviales sont également sources de pressions sur les masses d'eau superficielles. En ce qui concerne les eaux souterraines, seule une masse d'eau présente un état chimique mauvais. Enfin, trois masses d'eau superficielles, et deux souterraines, sont classées en ZPF tant elles présentent un intérêt majeur pour l'alimentation en eau potable. Le Plan de Gestion des Etiages Dordogne Vézère a été mis en place afin de maintenir le bon état quantitatif des masses d'eau et pérenniser les prélèvements au niveau des eaux superficielles.

Un patrimoine naturel remarquable mais fragile

L'eau, à considérer également en tant que patrimoine naturel, présente des écosystèmes aquatiques d'intérêt écologique remarquable mais fragile. En effet, même si de nombreux cours d'eau sont classés en liste 1 et 2 et participent à la mise en œuvre des SDAGE en vigueur, ceux-ci ne représentent que 58% de l'ensemble des masses d'eau superficielle. De plus, parmi les nombreux obstacles à l'écoulement recensés sur le territoire, certains constituent des facteurs limitants pour le développement d'espèces aquatiques.

L'hydroélectricité, entre atouts et contraintes

Le bassin de la Dordogne abrite de nombreux ouvrages hydroélectriques, assurant ainsi au territoire du SCOT un apport considérable en énergies renouvelables. Cependant, ces équipements peuvent parfois représenter une menace pour la ressource en eau et les écosystèmes associés. Des efforts de gestion, guidés par EPIDOR, sont toutefois entrepris afin de limiter les impacts de ces aménagements sur les milieux aquatiques et les usages de la ressource en eau.

Une qualité des eaux de baignade bonne, voire excellente

D'un point de vue touristique et économique, l'eau représente un produit d'appel majeur tant pour les activités de pêche, que pour les activités de navigation et de baignade. Sur les différents points de baignade habituellement fréquentés en période estivale, l'ARS fait état d'une excellente qualité générale des eaux. Ainsi, cinq plages de Corrèze figurent en 2018 au palmarès du Pavillon bleu, label qui récompense un environnement de qualité grâce à la préservation de l'eau. Parmi elles : le lac d'Egletons et le lac de la Triouzoune.

Carte 2 : Synthèse cartographique de la Trame verte et bleue du SCOT ; ETEN ; 2017

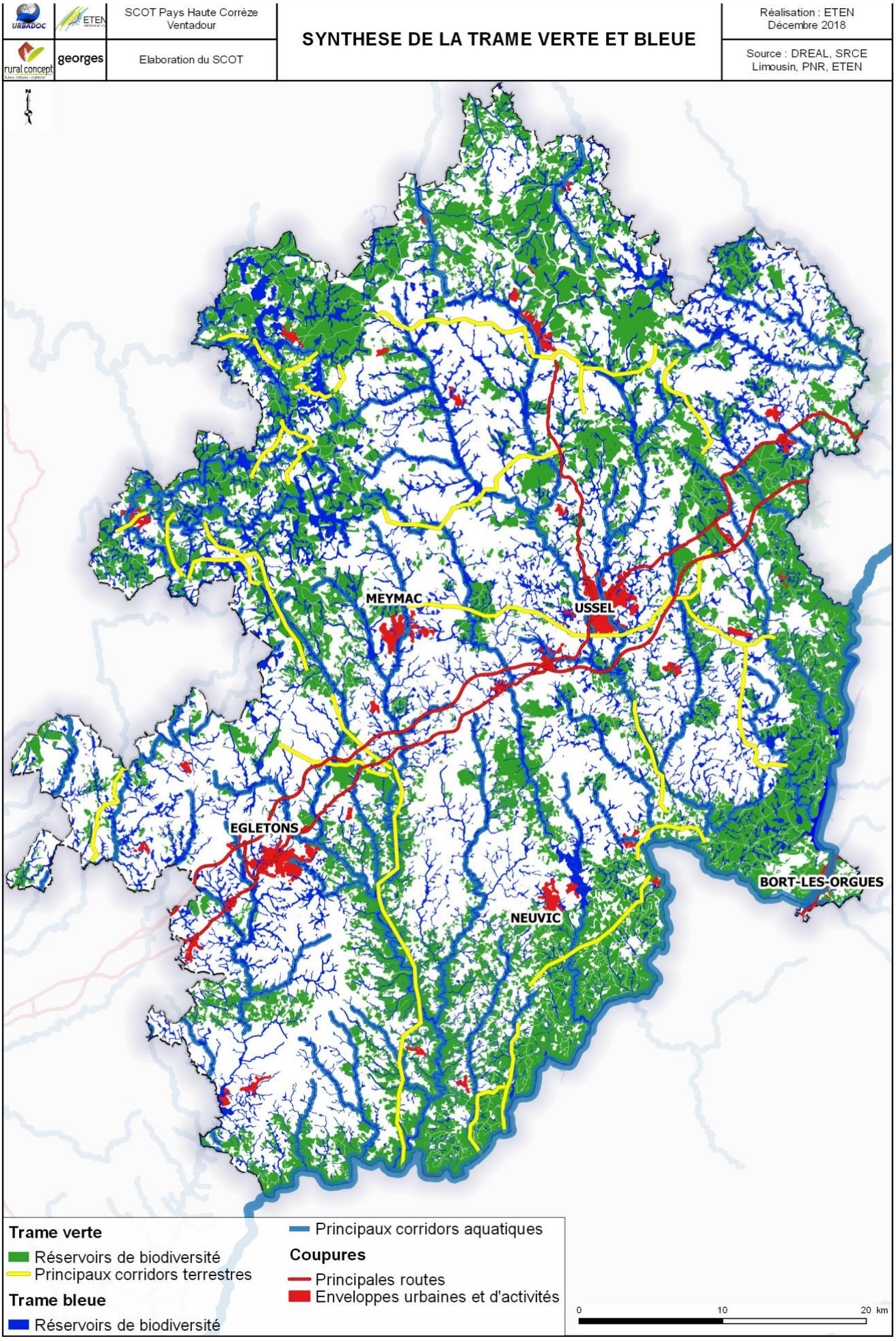

Les périmètres réglementaires et d'inventaires du patrimoine naturel

Le territoire, inscrit en partie dans le PNR de Millevaches en Limousin, renferme un grand nombre de périmètres règlementaires (1 RNR, 3 APPB et 11 sites Natura 2000) mais également de nombreux périmètres d'inventaires (87 ZNIEFF, 2 ZICO, etc.)

Globalement, deux grands secteurs concentrent les richesses écologiques, du territoire au regard de la répartition des périmètres règlementaires et périmètres d'inventaires. Il s'agit du secteur du plateau de Millevaches et de la vallée de la Dordogne.

La trame verte et bleue, un réseau peu fragmenté et bien connecté

La TVB, identifiée et cartographiée sur la base des travaux menés par le PNR et le SRCE, forme un réseau relativement dense de réservoirs et de corridors à préserver.

Situé en contexte rural, le territoire présente une densité d'urbanisation assez faible, et bien que son réseau routier soit relativement important en densité, il s'agit cependant de voies majoritairement peu fréquentées assurant une réelle perméabilité du territoire. Seules l'autoroute A89 et les principales routes départementales, les RD1089, 979, 982, etc. représentent des éléments de coupure notables. En particulier la parallèle formée par l'A89 et la RD1089, double coupure Sud-ouest / Nord-est qui fragmente le territoire en 2 grandes entités, isolées l'une de l'autre. Toutefois, la présence de passages à faunes, au-dessus de l'A89, contribuent à éviter un isolement total des parties Nord-ouest et Sud-est du territoire.

Le point fort de la trame verte du territoire est la présence de grands espaces de milieux naturels tels les prairies, boisements de feuillus, etc., gérés de manière extensive, formant ainsi des réservoirs de biodiversité vastes, préservés, et plutôt bien connectés entre eux. Toutefois, dans les secteurs les plus sylvicoles, le mode de gestion pratiqué crée des trouées régulières au sein des massifs pouvant constituer des obstacles pour la faune : strate basse dégradée voire totalement absente.

La trame bleue permet, quant à elle, non seulement des déplacements extraterritoriaux via la Dordogne, corridor-réservoir majeur du territoire, mais aussi des déplacements intraterritoriaux, via ses principaux affluents : la Diège, la Triouzoune ou encore la Luzège, elles-mêmes ramifiées par des corridors d'influence plus locale.

En résumé, la Trame Verte et Bleue du territoire du SCOT forme un réseau dense et ramifié, connectant des réservoirs de biodiversité vastes et bien préservés. Le territoire est peu affecté par la fragmentation liée à l'urbanisation, qui concerne essentiellement les abords des zones urbaines principales, mais aussi et surtout les axes routiers majeurs.

Dans une logique concomitante de développement territorial et de préservation de l'environnement, la notion de gestion économe de l'espace prend tout son sens.

Figure 7 : Synthèse des enjeux ; Atelier Georges ; 2017

SCOT du Pays Haute-Corrèze Ventadour

LE PAYS - SYNTHESE DES ENJEUX

Un socle volcanique ancien

Des mutations profondes des conditions de fabrication des paysages

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

Du pays au paysage : un socle territorial transformé par des pratiques

La notion de paysage est entendue en tant que représentation culturelle et résultante de l'ensemble des pratiques sur la réalité physique d'un pays.

Un socle magmatique ancien qui a contraint la formation des sols

Issu de l'érosion de la chaîne hercynienne, le socle géologique sur lequel le territoire est implanté est d'origine volcanique. Apparaissant au niveau des affleurements rocheux, il est constitué d'un ensemble de roches cristallines (granites), et de roches métamorphiques feuilletées (schistes, Gneiss). L'érosion du socle géologique a mis à jour les différentes roches qui déterminent la matérialité de l'architecture vernaculaire : toits d'ardoises schisteuses, murs et murets de granites et de schistes sont courants en Haute-Corrèze. La valorisation de tels matériaux est à encourager dans le cadre de constructions nouvelles et de rénovations.
Le socle granitique est le support d'un type de sol particulier : le rankers. De faible profondeur et uniquement issu de l'action de la végétation pionnière, il est constitué d'humus appuyé directement sur la roche mère. Ce type de sol, peu stable, s'est enrichi de matière organique suivant un processus long :

- le stade pionnier voit le développement d'espèces végétales (mousses, fougères et bruyères) qui dégradent progressivement le socle granitique affleurant pour fabriquer une première strate d'humus. D'une qualité écologique remarquable, la permanence de ces milieux pionniers est un atout pour le territoire qu'il faut veiller à préserver.
- la fermeture du tapis herbacé est le temps de la diversification écologique et l'épaississement de la strate d'humus. On voit l'apparition des genêts dans les landes et les prairies, et de la linaigrette dans les tourbières.
- la lande arbustive arrive lorsque l'épaisseur du sol est assez importante pour porter certains sujets ligneux comme la bruyère arbustive ou d'autres arbustes comme le houx, courant en Corrèze.
- le stade forestier est marqué par la croissance du sujets hauts, notamment des feuillus (bouleaux, hêtres, châtaigniers, charmes et chênes) qui font de l'ombre aux sujets plus anciens et les font progressivement disparaître.

Les sols de Haute-Corrèze sont donc particulièrement sensibles à l'érosion : ils pourront être préservés en favorisant les essences végétales protégeant des phénomènes d'érosion.

Des mutations profondes des conditions de fabrication des paysages

La sylviculture est une activité historique sur le territoire. Si elle concernait auparavant principalement l'exploitation de feuillus, elle a été étendue récemment à l'exploitation de forêts de conifères. Les modes de gestion de cette nouvelle forme de sylviculture présentent de multiples incidences sur la qualité des paysages : fermeture et ouverture des paysages dans des cycles courts, équilibres écologiques modifiés, diversité des essences fragilisée, et sols lessivés sous l'effet des coupes-rases. Ces points de fragilité impliquent un besoin de réflexion sur les modes de gestion des forêts haut-corréziennes et creusoises.
Par ailleurs, les ressources locales en bois, abondantes et de qualité, sont une bonne opportunité pour compléter et consolider la filière bois et améliorer la qualité du cadre de vie par leur utilisation en architecture.
Les changements climatiques existants et à venir sont annonciateurs d'un déséquilibre important des milieux paysagers. Il est donc particulièrement important de préserver les milieux résilients, comme les tourbières et zones humides présentes sur le plateau des Millevaches qui présentent un rôle remarquable de régulation de l'hygrologie.
L'évolution des usages du territoire est porteuse de nouveaux enjeux paysagers. Donnant lieu à un remembrement du petit parcellaire, l'agriculture extensive pousse à la suppression de la trame bocagère vernaculaire, qui est pourtant essentiel dans l'équilibre des paysages. Le bocage est en effet vecteur de biodiversité, il diminue les risques de verse, protège des maladies véhiculées par le vent et limite l'érosion des sols. L'encouragement à la sylviculture porte aussi des risques paysagers, concernant notamment la fermeture des paysages de prairies et de zones humides qui ouvrent les vues des hauts reliefs.

Figure 8 : Structure paysagère, synthèse des enjeux ; Atelier Georges ; 2017

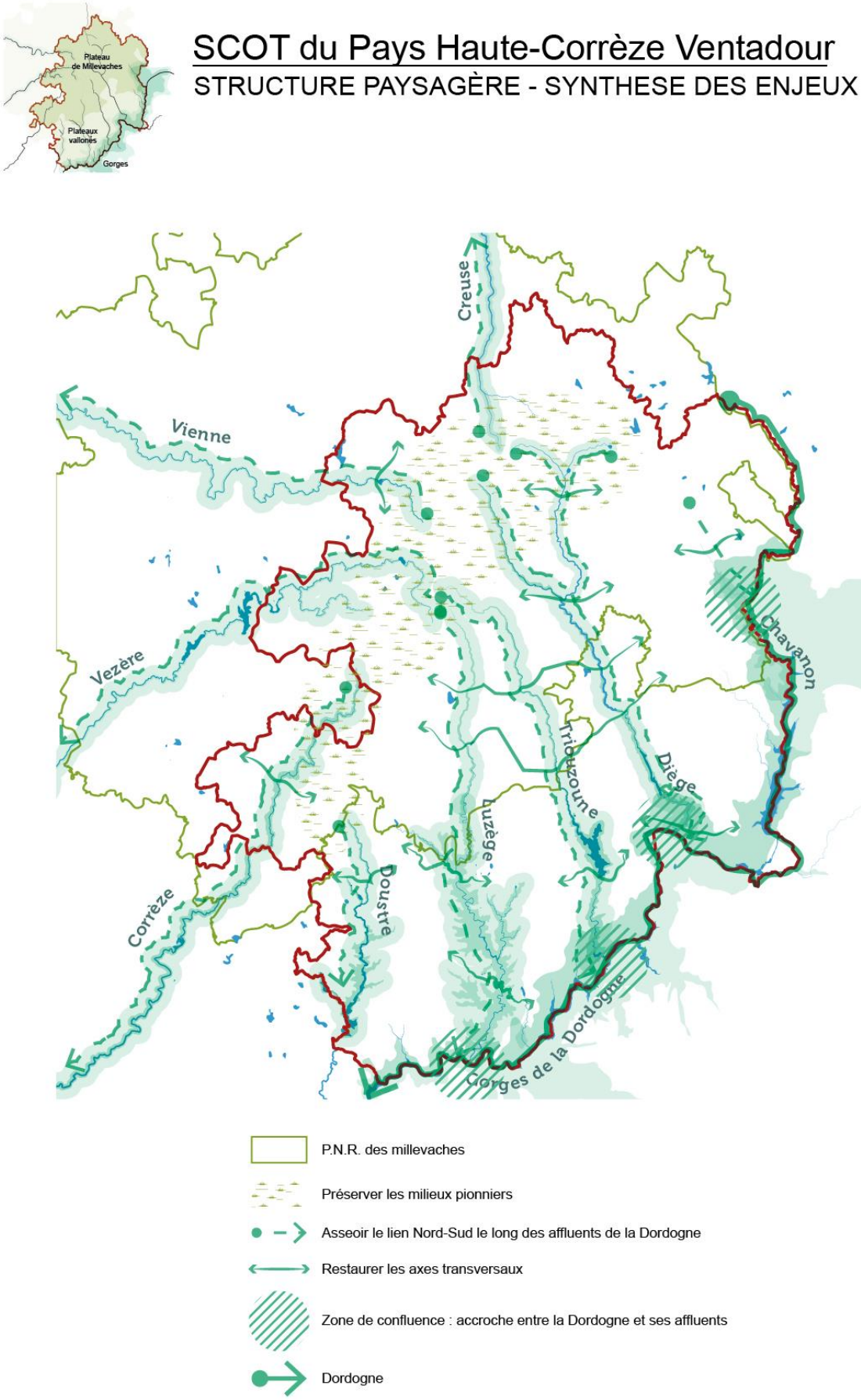

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

Structure paysagère : des plateaux reliés par les affluents de la Dordogne

Le territoire est fortement structuré autour du passage de l'eau : ce sont les cours d'eau du territoire qui relient les différentes entités de la structure paysagère, dont la cohérence globale est construite autour de la trame hydrographique.

Le socle de la montagne limousine : les hauts reliefs du massif des Monédières, du plateau de Millevaches et du plateau de la Courtine

Marqués par les affleurements granitiques, les hauts reliefs de la montagne limousine sont partagés entre plusieurs ensembles paysagers. Les prairies pionnières, originellement arides et à la végétation basse, sont caractérisées par des zones humides de tourbières, de marais et de landes primaires typiques des plateaux de Haute-Corrèze. Leur rôle écologique est précieux : en plus de participer à la filtration des précipitations et à la régulation de l'hygrométrie, les prairies pionnières sont situées en amont des sources et constituent des biotopes indispensables à la qualité de l'eau. Constituant le paysage originel des hauts reliefs, ces paysages doivent être préservés en priorité. Les reliefs alvéolaires sont marqués par la présence de l'eau : cuvettes humides façonnées par l'érosion, ils sont favorables au développement d'une végétation riche. Les puys boisés sont marqués par des paysages récemment refermés par les forêts de conifères. Sur ces hauts reliefs, les points de vue et les percées visuelles sont particulièrement importants à préserver.

Les plateaux vallonnés

Offrant des vues imprenables, les plateaux vallonnés marquent un pallier paysager entre la montagne limousine et les gorges de la Dordogne. A dominante forestière, ils accueillent des territoires boisés ponctués par des clairières pâturées, cultivées ou habitées. Structurées autour de lignes de crêtes, les clairières accueillent la plupart des villages et des bourgs. La lisière entre les forêts et les clairières est un milieu de transition à préserver, qui marque une limite paysagère structurante. Sur les plateaux vallonnés, les vues vers les vallées pourront être valorisées en particulier depuis les routes et les bourgs, pour appuyer le cadre paysager de grande qualité.

Les gorges

Au sud et à l'est, tranchant avec les paysages montagneux des plateaux du nord, le territoire est bordé par les gorges du Chavanon et de la Dordogne. Par leurs vallées entaillées très abruptes, elles offrent des vuesextraordinaires sur le lointain. Suivant le cours de la Dordogne et ses affluents, les vallées engorgées se sont glissées dans les faiblesses du socle géologique, entaillant profondément les plateaux dans lesquels elles s'inscrivent. Très peu accessibles, elles accueillent une ripisylve continue le long des berges essentiellement composées de feuillus.
Les vallées engorgées boisées de la Dordogne sont le refuge d'une faune et d'une flore diversifiées.
Au-delà des paysages naturels qu'elles proposent, elles sont marquées par des barrages spectaculaires et des lacs se formant en amont qui sont un réel atout touristique.

Les vallées affluentes de la Dordogne, véritables agents de liaison du territoire

Véritables liens depuis les plateaux vers les gorges, les affluents de la Dordogne se placent comme des agrafes territoriales structurantes, reliant des bourgs isolés. Prenant leur source au cœur du plateau de Millevaches, les affluents de la Dordogne suivent une structure de vallées en peigne. Véritables vecteurs de biodiversité floristique et faunistique, ces vallées ont aussi structuré le territoire par des infrastructures : elles sont souvent accompagnées par des routes structurantes. Autrefois traversées par de nombreux chemins reliant les deux rives, il en reste aujourd'hui très peu de praticables. Ce patrimoine naturel est commun à des villages et bourgs peu reliés par les routes.
L'eau, étant utilisée comme force motrice génératrice d'électricité, est polarisatrice de l'activité. Les barrages génèrent également des retenues d'eau importantes vectrices de développement touristique.

Figure 9 : Synthèse des enjeux, des urbanités à enjeux ; Atelier Georges ; 2017

SCOT du Pays Haute-Corrèze Ventadour

DES URBANITES A ENJEUX - SYNTHESE DES ENJEUX

Un exemple de **logique centre** à Bort-les-orgues

Un exemple de **logique avenue** à Meymac

Un exemple de **ville diffuse** à Egletons

Un exemple de **logique nature** à Neuvic

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

Comprendre les quatre logiques spatiales pour maîtriser l'expansion urbaine

Chaque ville et chaque bourg est composé de quatre logiques communes : la relation à son implantation historique dans la logique centre, son expansion durant la période de la révolution industrielle dans la logique avenue, les extensions urbaines plus récentes autour de la logique diffuse, son accroche à des éléments de paysage dans la logique nature.

La logique centre-ville.
Les centres-villes anciens médiévaux se sont constitués à l'intérieur d'enceintes fortifiées. Leur maillage est organisé dans un ensemble de rues étroites autour de monuments structurants comme l'église, les maisons fortifiées ou les marchés couverts. Ils souffrent globalement d'un manque d'attractivité et partagent notamment une problématique de vacance commerciale et résidentielle du fait de l'ancienneté, de la vétusté et parfois de l'insalubrité de l'habitat.

La logique avenue.
A l'arrivée du chemin de fer, les centres-villes se sont ouverts vers de nouveaux quartiers, structurés le long d'axes passants reliant les centres anciens aux gares. Les parcelles aménagées sont plus grandes que dans les centres anciens et disposent d'espaces extérieurs. Les typologies de la logique avenue ne correspondent pas aux standards thermiques de confort contemporain et connaissent d'un déficit d'attractivité, mais sont adaptables aux modes de vie actuels.

La ville diffuse.
Depuis le milieu du XXe siècle, on assiste à l'émergence de l'habitat individuel, souvent sous forme de quartiers de lotissement et de zones commerciales éloignées des centres. Ces espaces périurbains marqués par l'étalement présentent une densité faible : on construit moins sur une même quantité d'espace. Ce phénomène provoque un éloignement progressif des centralités historiques et une artificialisation de surfaces naturelles. Pensée à l'ère de la voiture individuelle, cette forme d'urbanisme délaisse la place du piéton tant dans l'envergure des aménagements urbains que dans leur qualité routière. Ces nouveaux quartiers, construits grâce à des modèles de promotion standardisés, génèrent une architecture uniforme et des relations aux contextes aseptisées. Ils présentent des risques de mitage et d'homogénéisation du territoire à moyen-terme.

Logique nature.
La morphologie des bourgs et villages révèle à quel point l'accroche au paysage est déterminante : les cours d'eau structurants et les reliefs marquants conditionnent et enrichissent l'implantation urbaine. Ces éléments de paysage sont garants de l'identité des localités par rapport à l'armature paysagère globale.

Analyser les forces et les faiblesses pour structurer une armature territoriale pérenne

L'analyse de l'armature territoriale se concrétise en quatre entités : la ville centre, les polarités urbaines historiques, les polarités locales, les villages et l'habitat isolé. La ville centre d'Ussel est sujette à un délitement urbain problématique : sous l'effet de la croissance de sa périphérie, la ville souffre d'une fragilisation de son hypercentre avec une forte vacance structurelle. Les polarités urbaines à l'importance historique, regroupant les situations variées des villes de Bort-les-Orgues, Egletons, La Courtine, Meymac et Neuvic, apparaissent aujourd'hui fragilisées : ces villes souffrent notamment d'une baisse d'attractivité qui se traduit par une vacance commerciale et résidentielle marquée dans leur centre-ville. Des projets de développement accompagnés d'une stratégie de sortie de vacance et d'une requalification des espaces publics pourront permettre la revitalisation des centres. Les bourgs polarisants à l'échelle locale sont majoritairement implantés au contact du paysage. Aux structures diffuses, ils s'organisent en constellation de services, commerces et activités. Leur lien étroit avec le paysage est à entretenir pour garantir la qualité de leur cadre paysager. Les villages et l'habitat isolé s'organisent dans des morphologies privilégiant la relation avec le paysage dans des formes variées : les bourgs étalés, de fermes-blocs, en lacets, sur promontoires, les villages au bord de l'eau, les pavillons isolés.

Figure 10 : Du paysage au projet ; synthèse des enjeux ; Atelier Georges ; 2017

SCOT du Pays Haute-Corrèze Ventadour

DU PAYSAGE AU PROJET - SYNTHESE DES ENJEUX

Une architecture moderne regionaliste remarquable

Un patrimoine lié à l'eau, structurant et fédérateur

Source captée, Péret-Bel-Air

Lavoir, La Chapelle-Spinasse

Puits, Darnets

Moulin à eau, Chaumeil

Des infrastructures vectrices d'identité

Le viaduc des Rochers Noirs, ancien pont du transcorrézien, communes de Soursac et Lapleau

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

Du paysage au projet : s'appuyer sur l'identité locale pour revitaliser le territoire

Une architecture moderne régionaliste remarquable

A la rencontre entre architecture moderne et style régionaliste, un style architectural particulier à la Haute-Corrèze marque son identité. Il s'inscrit dans une réinterprétation moderne des éléments vernaculaires typiques du territoire : construits dans des techniques récentes, à la géométrie épurée, intégrant des éléments de modénature locale. Souvent édifiés par le pouvoir public, on les trouve dans des établissements de formation comme le collège Voltaire à Ussel, l'école d'application aux travaux publics à Égletons, le lycée forestier à Meymac. C'est aussi une architecture marquante des espaces publics, notamment à Égletons où l'urbanisme de Charles Spinasse est à l'origine d'un réseau d'espaces publics remarquables. Le tourisme de nature apparu autour des retenues d'eau propose également des sites ouverts structurés autour d'éléments de nature forts : c'est le cas du domaine du Lac d'Égletons et de l'hôtel du Lac à Neuvic. Il sera intéressant de structurer la notion de patrimoine régionaliste sur le territoire et de faire de ce patrimoine architectural et paysager un exemple de valorisation du cadre de vie.

Un patrimoine lié à l'eau, structurant et fédérateur

Les éléments de petit patrimoine autour des usages de l'eau sont omniprésents sur le territoire. Des dispositifs sont construits pour faciliter sa captation, par des puits, des sources aménagées, mettre à profit son passage via des canaux, moulins, lavoirs, ou encore rendre possible son stockage grâce aux barrages, serves. Ces éléments de petit patrimoine sont à conserver pour la qualité qu'ils apportent au cadre paysager du territoire. Le développement récent du tourisme de l'eau autour des activités de baignade et de pêche ainsi que la polarisation de l'urbanisation au contact des retenues d'eau sont à surveiller notamment pour la qualité des ouvrages touristiques. Sur les rives et berges, le développement touristique devra être maîtrisé pour préserver son potentiel paysager.

Des infrastructures vectrices d'identité

Témoins de l'omniprésence de l'eau sur le territoire et de la structure paysagère en vallées, les barrages hydroélectriques et les simples retenues d'eau sont devenus des sites touristiques appréciés. Baignades, loisirs nautiques et pêche se développent à toutes les échelles.
Les infrastructures ferroviaires sont caractérisées par un patrimoine d'envergure. Entre désaffection définitive et inutilisation, ce sont près de 85km cumulés d'anciennes lignes ferroviaires qui sont en dormance sur le territoire. Suivant l'altimétrie régulière des cours d'eau, les tracés s'inscrivent dans des vallées encaissées : tunnels, viaducs et terrassements ont lissé les irrégularités. Ces ouvrages construits dans des conditions difficiles et implantés dans des sites remarquables sont à valoriser. La piste du cyclotourisme est vertueuse dans la mesure où elle réutilise une infrastructure déjà existante transformée grâce à un aménagement frugal.
Enfin, des traces du passage du Transcorrézien sont présentes sur plusieurs communes et témoignent d'une identité forte liée à la vallée de la Dordogne. Figure de l'essor ferroviaire du sud du territoire pendant la révolution industrielle, il devient fil rouge du paysage des gorges. On trouve ainsi des ouvrages remarquables comme le Viaduc des Rochers Noirs entre Lapleau et Soursac.

Des itinéraires au service de la valorisation de la diversité des paysages

La Haute-Corrèze et le plateau de la Creuse ont été historiquement vécus à pied. Depuis les sentiers, le relief et les puys ont longtemps servi de points de repère. Les sentiers de randonnées permettent d'apprécier la richesse et la diversité des paysages. L'itinérance lente implique une répartition équitable des retombées économiques liées au tourisme de randonnée. Avec un investissement mesuré dans des éléments de signalétique, de réaménagement des chemins, ces itinéraires poussent à un développement équilibré du territoire traversé et à un changement de regard sur le paysage. La valorisation touristique du paysage de Haute-Corrèze participe de sa meilleure attractivité. Les potentiels du territoire en matière de tourisme sont importants et peuvent participer à améliorer sa compétitivité touristique. En particulier, le tourisme de nature peut avoir un impact sur la redynamisation des centres-villes : les touristes y sont une source de revenus potentiels pour les commerces locaux, les hébergements ou encore les restaurants.

TABLEAU DE BORD

Tableau 11 : Tableau récapitulatif des données ; INSEE 2014 ; UrbaDoc ; 2017

	PHCV	VEM	HCC
Consommation totale 1999-2014	643	149	493
Consommation annuelle totale 1999-2014	43	10	33
Consommation Habitat 1999-2014	340	82	258
Consommation annuelle Habitat 1999-2014	22,69	5,47	17,22
Nombre de constructions 1999-2014	1663	421	1242
Densités 1999-2014	2046	1948	2080
Consommation agricole 1999-2014	88	15	73
Consommation annuelle Agricole 1999-2014	5,84	0,98	4,86
Consommation Équipements 1999-2014	37	12	25
Consommation annuelle Équipements 1999-2014	2,49	0,83	1,67
Consommation Activités 1999-2014	177	40	136
Consommation annuelle Activités 1999-2014	11,82	2,68	9,06
Enveloppe urbanisée 1999	3846	1113	2674
Enveloppe urbanisée 2014	4217	1203	2953
Évolution brute de l'enveloppe urbaine	371	90	279
% d'évolution de l'enveloppe urbaine	9,66	8,08	10,45
Dents creuses	436	112	323
Potentiels de restructuration	189	46	143
Potentiels de densification	625	158	466
Potentiels en années de construction	28	29	27
Potentiel en nombre de construction	3054	812	2244

	BV EGLETONS	BV MEYMAC	BV NEUVIC	BV BORT LES ORGUES	BV USSEL
Consommation totale 1999-2014	154	133	24	28	304
Consommation annuelle totale 1999-2014	10	9	2	2	20
Consommation Habitat 1999-2014	85	52	20	21	163
Consommation annuelle Habitat 1999-2014	5,64	3,45	1,31	1,43	10,86
Nombre de constructions 1999-2014	429	203	94	96	841
Densités 1999-2014	1970	2552	2096	2228	1937
Consommation agricole 1999-2014	17	13	2	2	55
Consommation annuelle Agricole 1999-2014	1,10	0,85	0,11	0,11	3,67
Consommation Équipements 1999-2014	12	6	0	1	17
Consommation annuelle Équipements 1999-2014	0,83	0,42	0,02	0,08	1,15
Consommation Activités 1999-2014	40	62	3	4	69
Consommation annuelle Activités 1999-2014	2,68	4,13	0,18	0,25	4,58
Enveloppe urbanisée 1999	1172	638	284	301	1451
Enveloppe urbanisée 2014	1264	696	315	328	1614
Évolution brute de l'enveloppe urbaine	92	58	32	28	163
% d'évolution de l'enveloppe urbaine	7,85	9,02	11,14	9,14	11,21
Dents creuses	120	71	43	27	174
Potentiels de restructuration	53	39	11	18	70
Potentiels de densification	173	110	54	45	244
Potentiels en années de construction	31	32	41	32	22
Potentiel en nombre de construction	876	429	258	202	1259

	EGLETONS	MEYMAC	NEUVIC	BORT LES ORGUES	USSEL
Consommation totale 1999-2014	39	36	10	9	71
Consommation annuelle totale 1999-2014	3	2	1	1	5
Consommation Habitat 1999-2014	14	14	8	6	39
Consommation annuelle Habitat 1999-2014	0,93	0,96	0,53	0,39	2,62
Nombre de constructions 1999-2014	117	41	41	28	280
Densités 1999-2014	1198	3496	1934	2084	1406
Consommation agricole 1999-2014	0	5	1	1	2
Consommation annuelle Agricole 1999-2014	0,00	0,36	0,03	0,00	0,16
Consommation Équipements 1999-2014	4	5	0	1	1
Consommation annuelle Équipements 1999-2014	0,27	0,32	0,01	0,08	0,10
Consommation Activités 1999-2014	20	11	1	2	28
Consommation annuelle Activités 1999-2014	1,37	0,75	0,06	0,11	1,85
Enveloppe urbanisée 1999	303	252	143	184	662
Enveloppe urbanisée 2014	321	264	153	193	681
Évolution brute de l'enveloppe urbaine	19	12	10	8	19
% d'évolution de l'enveloppe urbaine	6,16	4,62	6,64	4,54	2,82
Dents creuses	23	19	19	11	43
Potentiels de restructuration	71	11	16	42	12
Potentiels de densification	94	30	35	53	55
Potentiels en années de construction	32	31	39	39	21
Potentiel en nombre de construction	248	86	107	72	391

COMPRENDRE LE DIAGNOSTIC EN UNE PAGE

La gestion économe de l'espace, pourquoi faire ?

La gestion économe de l'espace, thématique majeure de la planification urbaine depuis plus de 15 ans désormais, est encore bien trop souvent considérée comme un simple objectif régalien, dont la résonnance en milieu rural apparaît comme fort peu à propos. Pourtant, à l'heure où la biodiversité française pourrait perdre une espèce sur deux dans les 50 prochaines années, et alors que cette biodiversité se masse préférentiellement en milieu rural, l'économie d'espace doit certainement trouver dans le développement durable une autre raison d'être.

La gestion économe de l'espace, comment faire ?

Analyser la consommation de l'espace, c'est déjà trouver une méthode pour la quantifier. L'analyse diachronique par photo interprétation est le premier seuil que ce SCOT a franchi. Relayé par les PLUI à venir, la cartographie réalisée sous forme de Système d'Information Géographique propose une base de travail qui ne demande qu'à être alimentée dans les années à venir.

642 hectares urbanisés

De 1999 à 2014, en 15 ans, la consommation foncière du territoire s'établit à 642 hectares, représentant presque 43 hectares d'urbanisation par an. L'habitat reste le premier consommateur d'espaces avec 340 hectares, soit 53% du total consommé. L'activité, secondaire et tertiaire, consomme pour sa part 28% du total, soit 177 hectares. Le reste se répartit entre l'agriculture et les équipements, respectivement consommateurs de 88 et 37 hectares, 14 et 6% du total. Baisser la consommation foncière totale apparaît plus facile sur celle à vocation d'habitat. Pourtant, au final, elle ne consomme que guère beaucoup plus d'un m^2 sur deux.

Rendre à chaque partie du territoire sa vocation ?

Les pôles des bassins de vie concentrent 24% de la consommation de l'espace à vocation d'habitat mais presque 40% du total des habitations. Si les dernières évolutions témoignent d'une inversion de tendance consistant à ramener la consommation foncière à vocation d'habitat sur les pôles, il demeure qu'aujourd'hui encore, la vérité est résidentielle. Alors que ces pôles captent environ le tiers de la consommation à vocation d'activités et d'équipements, confirmant leurs rôles structurants, est-il pertinent de continuer à disperser l'habitat loin de ces centralités ? Car par contre, 90% de la consommation foncière à vocation agricole est inscrite dans le maillage villageois. Les pôles, c'est à minima 1 600m^2 en moyenne par construction, ratio bien plus dense sur Ussel ou Égletons par ailleurs, alors que cette même densité est de plus de 2 000m^2 par construction sur le maillage villageois. Ramener plus de constructions aux abords des villes, n'est-ce pas alors entre dans un cercle vertueux moins consommateur d'espaces agricoles et naturels ? Surtout, si le projet choisit aussi d'opter pour de meilleures densités.

Densifier les enveloppes urbanisées

Les enveloppes urbanisées du territoire ont vu leurs superficies augmenter de presqu'autant que la consommation foncière à vocation d'habitat : + 371 hectares, représentant 10% de l'existant. Dans le même temps, les enveloppes urbanisées des pôles ne grossissaient que de la moitié de ce ratio, sous les effets conjugués d'une meilleure densité et d'une moindre attractivité. Les enveloppes des pôles, c'était 40% des enveloppes globales en 1999 pour seulement 38,2% en 2014. Mais consommer moins d'espaces, n'est-ce pas au final rentabiliser un espace déjà plutôt consommé mais non bâti, utiliser un potentiel de densification ? 625 hectares sont aujourd'hui enchâssés dans les zones urbanisées, constitués de 436 hectares de dents creuses, les espaces libres non bâtis et 189 hectares de potentiels de restructuration, les espaces déjà bâtis pouvant recevoir de nouvelles constructions. Toute cette superficie n'est pas exploitable, soumis à des enjeux agricoles, environnementaux, à des servitudes ou faisant l'objet d'une forte rétention foncière. Mais un bon projet qui souhaiterait rendre à chaque territoire sa vocation ne devrait-il pas commencer par appréhender ce potentiel ?

CHAPITRE III : SYNTHESE DU PROJET

TABLEAU DE BORD

Figure 11 : Inscription territoriale ; UrbaDoc ; 2018

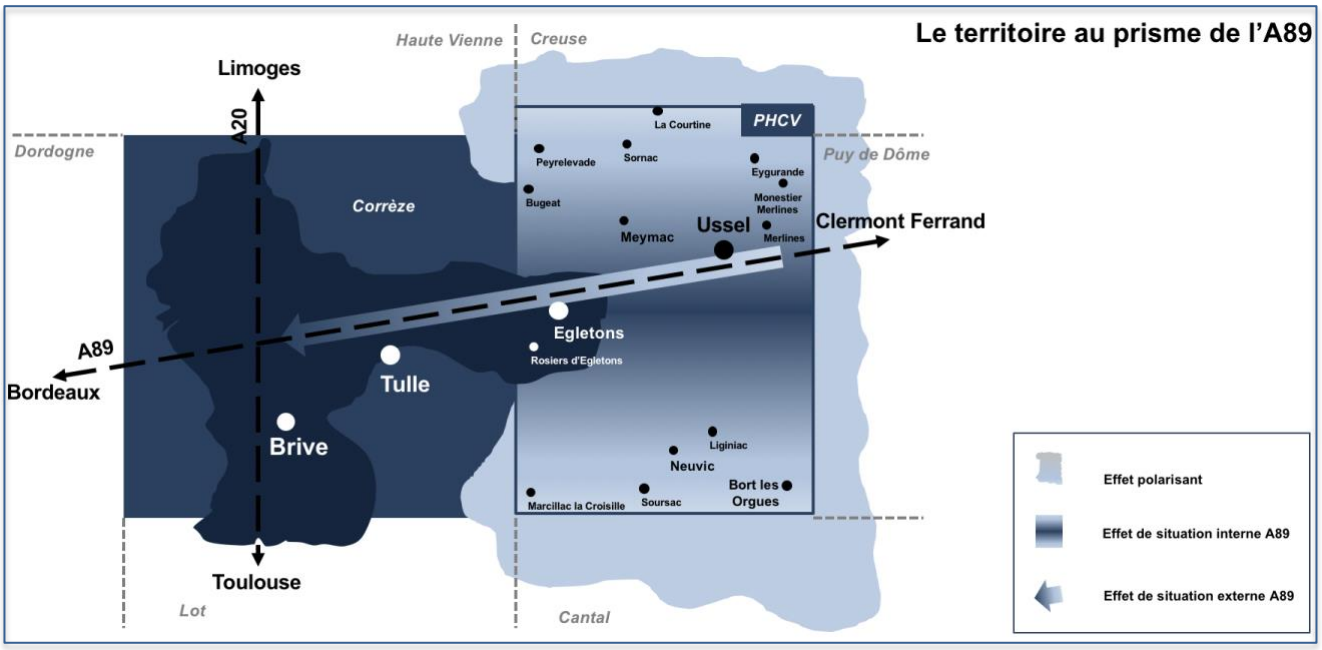

Figure 12 : La démographie ; UrbaDoc ; 2018

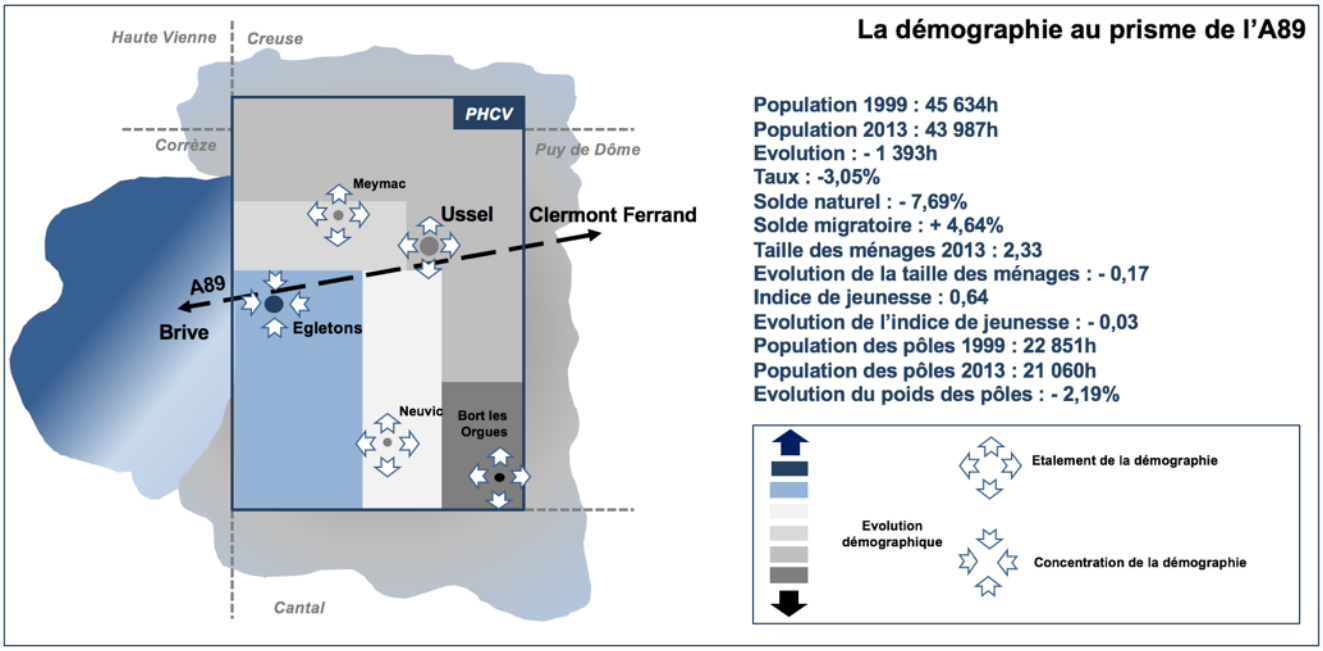

Figure 13 : L'habitat ; UrbaDoc ; 2018

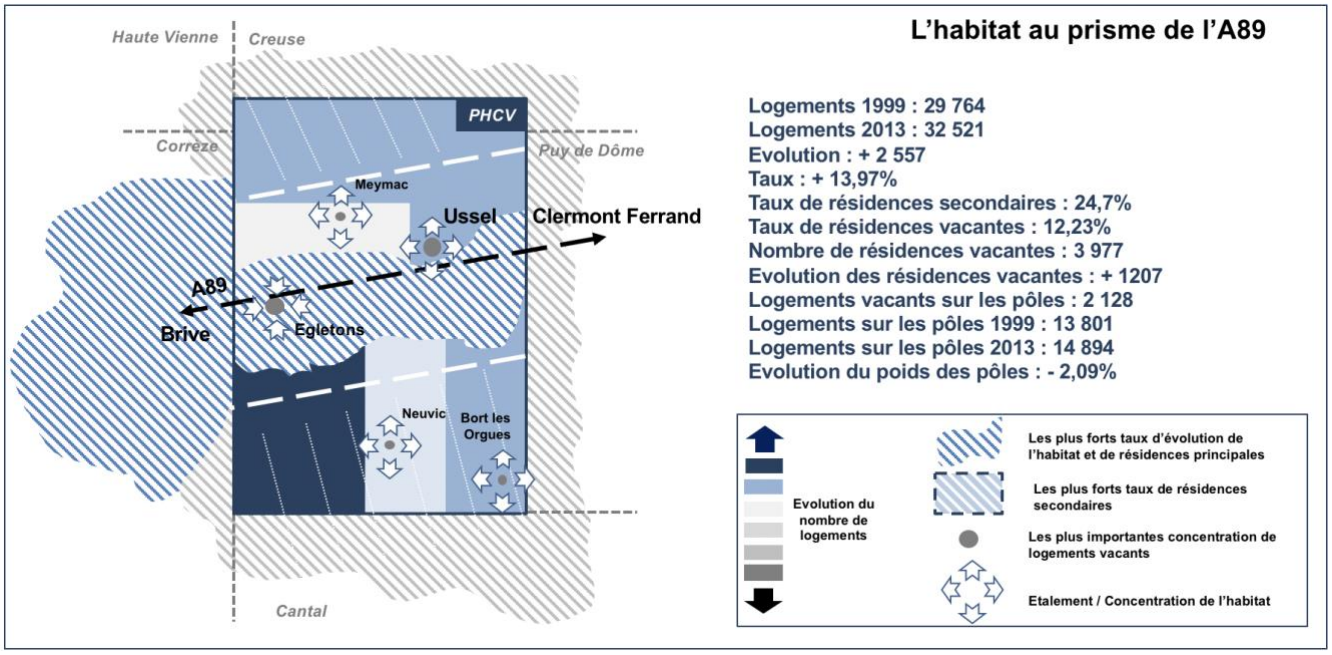

2018 : UN TERRITOIRE, DES TERRITOIRES

1. Un territoire de confins

Le territoire, c'est un ensemble de 91 communes[a] , à cheval sur deux départements, couvrant une superficie de 2 280 km^2. C'est donc un grand territoire, d'un point de vue superficie. 43 987 habitants[b] le peuplent et seules 5 communes dépassent les 1000 résidents dont uniquement 4 sont de petites villes, Égletons, Bort les Orgues, Meymac et Ussel. Seule cette dernière se pose comme un véritable centre névralgique de l'emploi, des commerces et services et assume un rôle de pôle central. Les autres villes, accompagnées de la commune de Neuvic, se posent en pôles d'équilibres nécessaires pour assurer l'accès aux services des habitants des villages voisins. Autant dire que bourgs et villages se succèdent autour d'un petit pôle et de ses satellites. Mais ce qui caractérise le plus fortement ce territoire, c'est surtout le fait qu'il reste soumis à son propre dessein, lui conférant même une identité de confins. Car hormis la partie la plus occidentale, dont l'influence de Tulle est certaine et l'influence lointaine de Clermont Ferrand, le reste du territoire est surtout tourné vers l'intérieur, polarisant vers l'extérieur mais avec peu ou pas d'influences externes.

2. Un territoire, des situations

De par son inscription, le territoire ne présente pas d'unité situationnelle, ni dans son fonctionnement, ni dans l'analyse de sa vitalité. D'abord parce que le département Corrézien s'inscrit dans une logique de développement binaire où la vitalité du territoire bordé par l'A20 reste sans commune mesure avec celle des territoires bordiers de l'A89. Ensuite, parce que le présent de ce territoire, coupé en deux par l'autoroute 89, relais récent[c] et performant de l'ancienne route nationale du même nom, est désormais très lié à cet axe, véritable decumanus[d] dépourvu en interne de cardo maximus. Il en résulte une situation faite de plusieurs, où les dynamiques sont inversement proportionnelles à la distance à l'A20 et à l'axe de structuration interne. En somme, plus on s'éloigne de Brive La Gaillarde ou de l'A89, donc vers l'Est, le Nord et le Sud du territoire plus l'atonie devient réelle. Le département est en pleine mutation, recomposé par ses structures et le projet SCOT doit appréhender ce fait dont la posture conjoncturelle ne peut plus être considérée.

Le parallèle entre le développement des villes de Bort les Orgues et Égletons explicite le phénomène à l'œuvre. D'un poids démographique quasi égal[e] en 1982, la première poursuit sa décroissance pour s'établir à 2792 habitants au recensement de 2014 quand la seconde a inversé sa courbe de croissance pour compter dans le même temps 4 304 résidents. Égletons, ville aux portes de l'A89, idéalement située et reliée aux pôles interne d'Ussel et externe de Tulle bénéficie à plein de l'infrastructure et de polarités externes. La ville de Bort les Orgues reste très éloignée de l'autoroute, enclavée et sans influences externes. Cette absence de polarités externes pose un constat sans équivoque sur le rôle du territoire et de sa ville centre, mais aussi sur celui des pôles secondaires, dépendant de la centralité interne mais dont les effets se mesurent bien au-delà des limites territoriales.

3. La démographie au prisme de la recomposition territoriale externe et interne

Le territoire, c'est 1 393 habitants de moins sur la période 1999/2013. Pourtant, toujours attractif il reste, porté par un solde migratoire positif. Mais la structure de sa population ne lui permet pas de renouveler les effectifs du fait d'un indice de jeunesse bien trop faible et d'une pyramide des âges laissant présager une vérité durable de ce constat. Mais cette véracité globale n'est pas celle de tous. Le développement ou son absence sont bien plus exacerbés sur les franges externes corroborant le constat précédent. Mais derrière les influences exogènes se posent les endogènes. Alors que plus d'une personne sur deux vivaient en 1982 sur un pôle[f] de bassin de vie, ce chiffre est tombé en 2014 à 47,9%. Deux dynamiques sont donc à l'œuvre : une concentration des habitants aux abords de l'autoroute et une évasion en dehors des villes centres. Dans le même temps, le pôle névralgique d'Ussel est passé de 11 765 à 9 772 habitants perdant presque 1,5% de son poids[g] et surtout passant sous le seuil critique de 10 000h, si essentiel au maintien des services. A nouveau, le bassin de vie d'Égletons se pose en contre-vérité situationnelle, ce territoire ayant retrouvé la croissance et sa ville centre accentué son poids, une exception départementale.

---

[a] *Les communes de Sarroux et de Saint Julien Près Bort ont fusionné au 1er janvier 2017 pour former la commune nouvelle de Sarroux Saint Julien*

[b] *Source : INSEE ; 2014 ;*

[c] *Le projet a débuté en 1991 et s'est achevé en 2018.*

[d] *Ce sont les axes majeurs orientés nord-sud (cardo) et est-ouest (decumanus) dans une ville romaine. Leur intersection marque le centre de la cité.*

[e] *Le recensement de 1982 compte 4 509 habitants à Bort les Orgues et 4590 à Égletons.*

[f] *50, 51% soit 25 231h.*

[g] *23,55% de la population globale en 1982 et 22,22% en 2014.*

TABLEAU DE BORD

Figure 14 : Économie ; UrbaDoc ; 2018

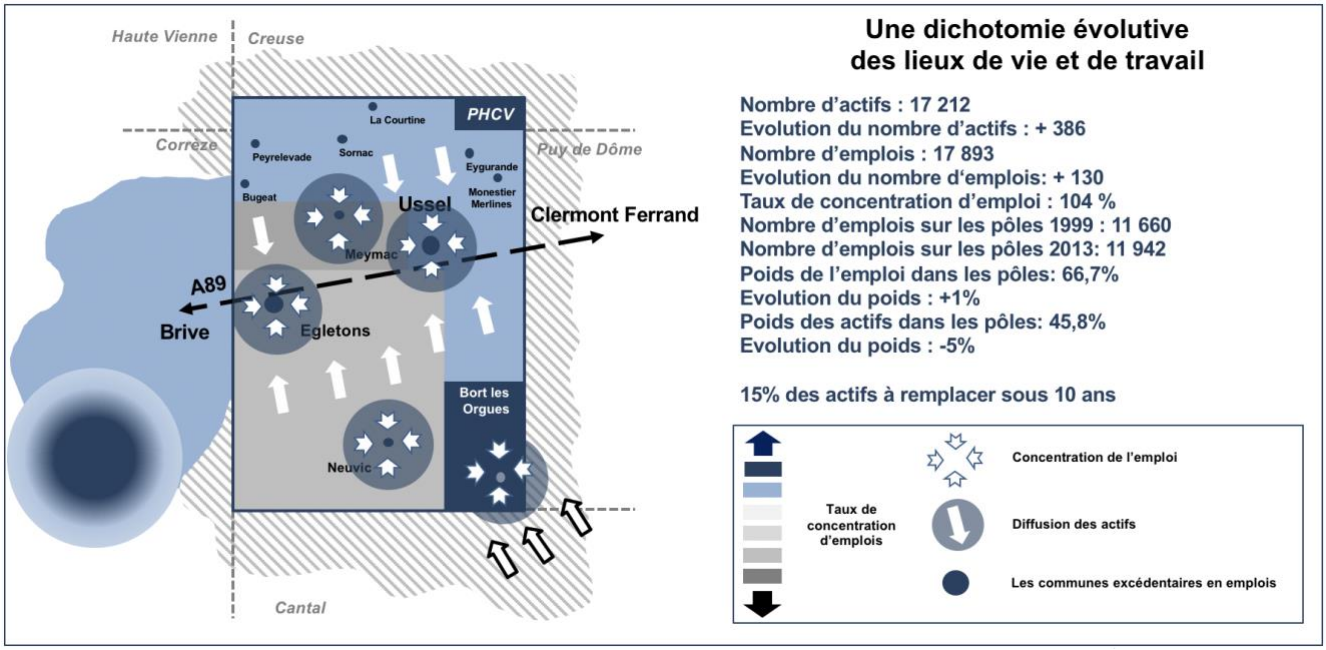

Figure 15 : Équipements ; UrbaDoc ; 2018

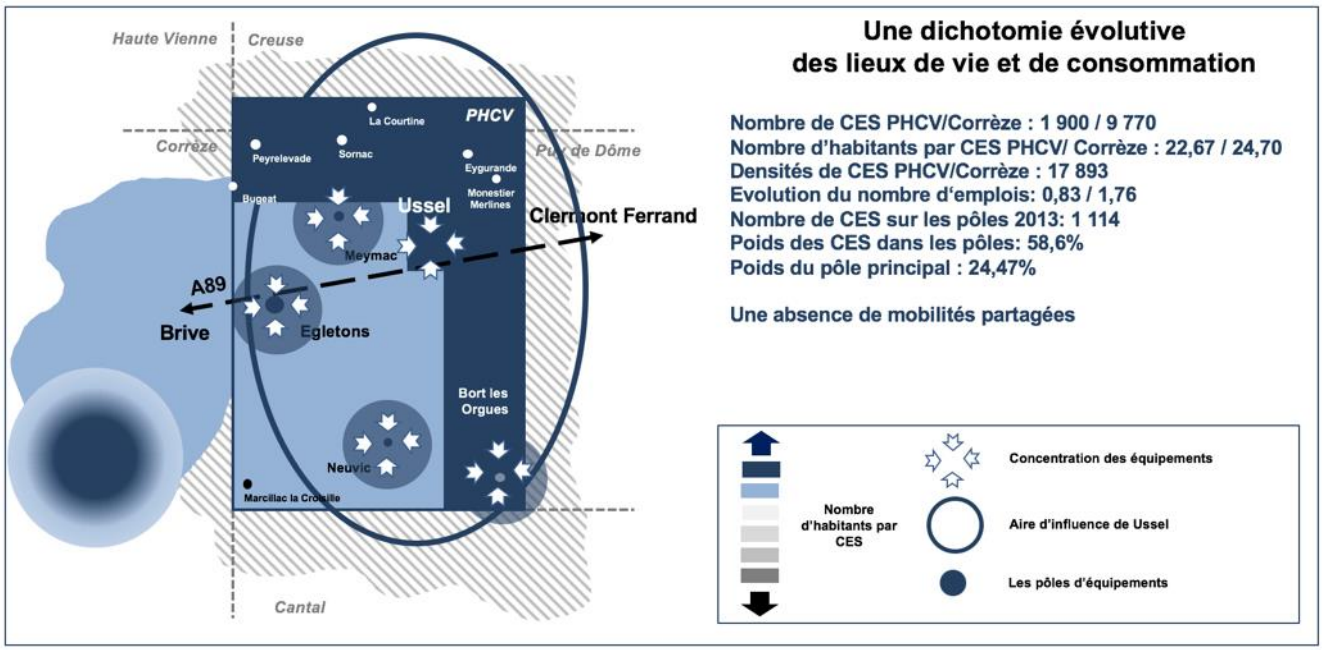

Figure 16 : Environnement ; UrbaDoc ; 2018

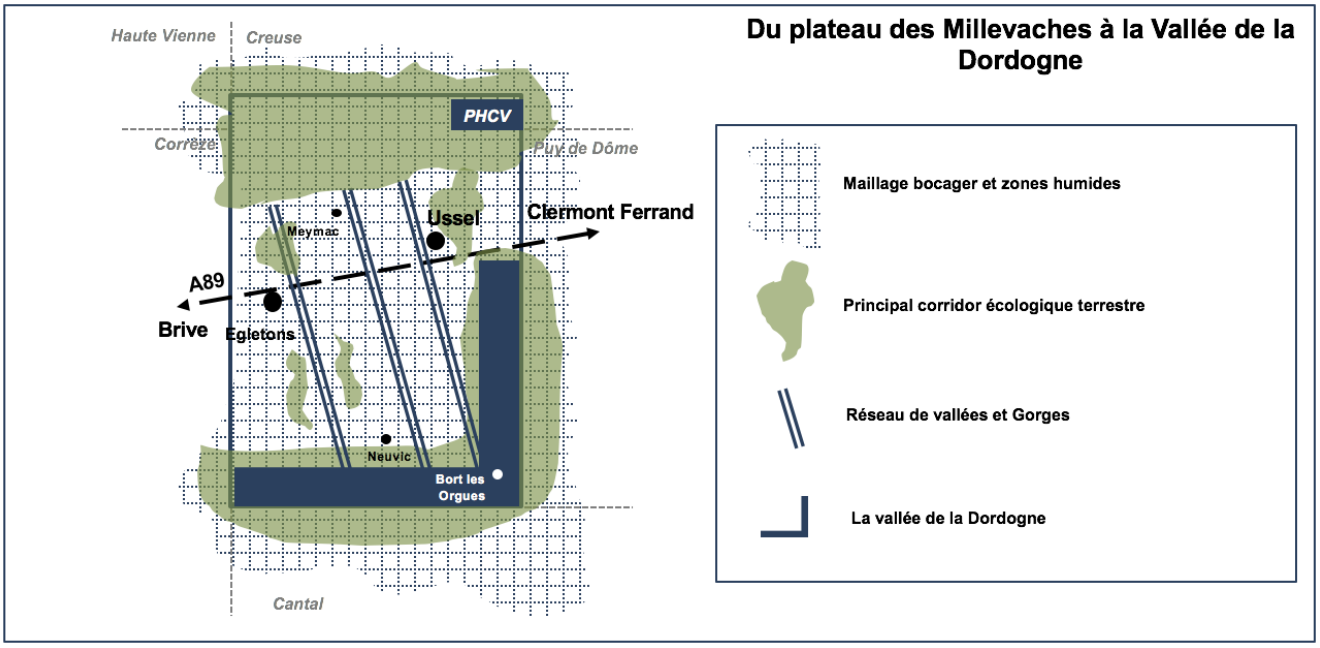

4. Des logements toujours plus nombreux mais de moins en moins occupés

Le territoire a dans le même temps perdu près de 3% de sa population entre 1999 et 2013 et enregistré 2 557 logements nouveaux, soit 183 nouveaux par an. Les dynamiques sont forcément corrélatives avec le constat situationnel et démographique. Mais elles témoignent aussi d'un fait : pour deux nouveaux logements réalisés, le territoire a perdu un habitant[a]. Un résultat de prime abord incongru, même si la vérité est à considérer bien plus finement. D'abord, près du quart[b] des logements de ce territoire, part constante, est occupé à titre secondaire et n'influe pas sur la démographie. Ensuite, du fait du vieillissement de la population notamment[c], la taille des ménages est passé de 2,33 à 2,16. Cela représente un besoin de 1 542 logements[d] à population égale. Mais conjointement, le taux de vacance des logements s'est établi à 12,23%, soit 1 207 résidences vacantes supplémentaires. Enfin, plus d'un logement vacant sur deux est situé dans un pôle de bassin de vie et un sur quatre sur celui d'Ussel[e]. Qu'en retirer ? Il existe un besoin endogène de logements, lequel se poursuivra assurément. Mais il existe dans les villes de ce territoire un stock de logements qui ne trouvent pas preneur, chacun, habitant du territoire ou primo accédant, préférant une installation périphérique. Témoin de l'inadéquation de cette offre, le poids des pôles dans le nombre total de logements a chuté de plus de 2%. La rénovation des centralités passe alors comme une exigence première.

5. Des populations en mouvement, un emploi stable

Un chiffre à lui seul permet de caractériser l'économie de ce territoire : 104. C'est l'indicateur de concentration d'emploi qui lui confère une réalité économique et une indépendance, sans même considérer le pôle d'emploi briviste ou celui de Tulle plus proche. Il est celui de l'espoir d'une inversion de tendance de la dynamique globale. Épaissir le trait de la base de la pyramide des âges n'est possible que pour un territoire capable de proposer du travail et des conditions de vie attractives envers les jeunes actifs. Hors l'emploi est ici, au moins en nombre, croissant. Et il est durablement installé, ancré dans des systèmes productifs locaux fiables et pérennes. Mais il est installé depuis longtemps, sur un maillage territorial ancien. Il est saisissant de constater que les taux de concentration d'emploi présentent des dynamiques totalement inverses aux évolutions démographiques récentes, illustrées ici encore par les bassins de vie de Bort les Orgues et d'Égletons, le premier étant le plus excédentaire, le second le seul déficitaire. Si l'on ajoute à ce constat la poursuite de la concentration de l'emploi sur les pôles qui agrègent près de 67% du stock du territoire, le bilan est sans équivoque. Face à l'ancrage durable de l'économie, la mobilité des actifs deviendra un point clé du développement. Hors sur ce sujet, le territoire apparaît très en retard. Les transports en commun sont quasi absents. Les moyens de la mobilité partagée du 19ème se perdent peu à peu alors que ceux du 21ème sont à peine embryonnaires. Or, il va falloir remplacer au moins 15% des actifs dans les prochaines années. Et à l'heure de la spécialisation de l'emploi et de la concurrence des territoires, les jeunes actifs seront regardant à l'offre de services, d'équipements et à celle des mobilités. Il s'agit là d'un défi essentiel qui place le territoire à la croisée des chemins et l'oblige. Et là aussi, cela passe par un renforcement des centralités.

6. Faire de l'environnement un facteur d'attractivité

Pourquoi s'installer sur un territoire ? Soit pour y travailler, ou alors parce que l'on y a trouvé des conditions de vie conformes à ses attentes. Écologie, paysages, vecteurs de l'identité territoriale, fondent alors avec les équipements et les services, notamment scolaires et de santé, les conditions de l'aménité et donc de l'attractivité territoriale.

Territoire naturel par excellence où la nature et l'espace constituent des atouts hors pairs, l'environnement pur peut être un élément fondateur d'un projet ambitieux et durable. L'eau est omniprésente. Elle place le territoire à un niveau de résilience bien plus élevée que le territoire national dans son ensemble. Le plateau de Millevaches au nord, la Dordogne au sud, le maillage de bocages et de zones humides qui les relient concourent avec le réseau de gorges à une unité qui a de fait, en sus, conditionnée le paysage urbanisé. Le projet doit alors non pas composer avec son environnement mais l'ériger en atout phare. Économie, tourisme ou démographie, chacun y trouvera alors une retombée positive. Il s'agit là aussi d'une exigence.

---

[a] *De 1999 à 2013 il y a eu -0,51 habitant supplémentaire par nouveau logement.*

[b] *8 031 résidences secondaires représentant 24,69%*

[c] *La décohabitation est aussi une raison.*

[d] *45 634h/ 2,33 = 19 585 logements*
45 634h/2,16 = 21 127 logements

[e] *Respectivement 53,58% et 21,20%*

TABLEAU DE BORD

Figure 17 : L'armature territoriale ; UrbaDoc ; 2018

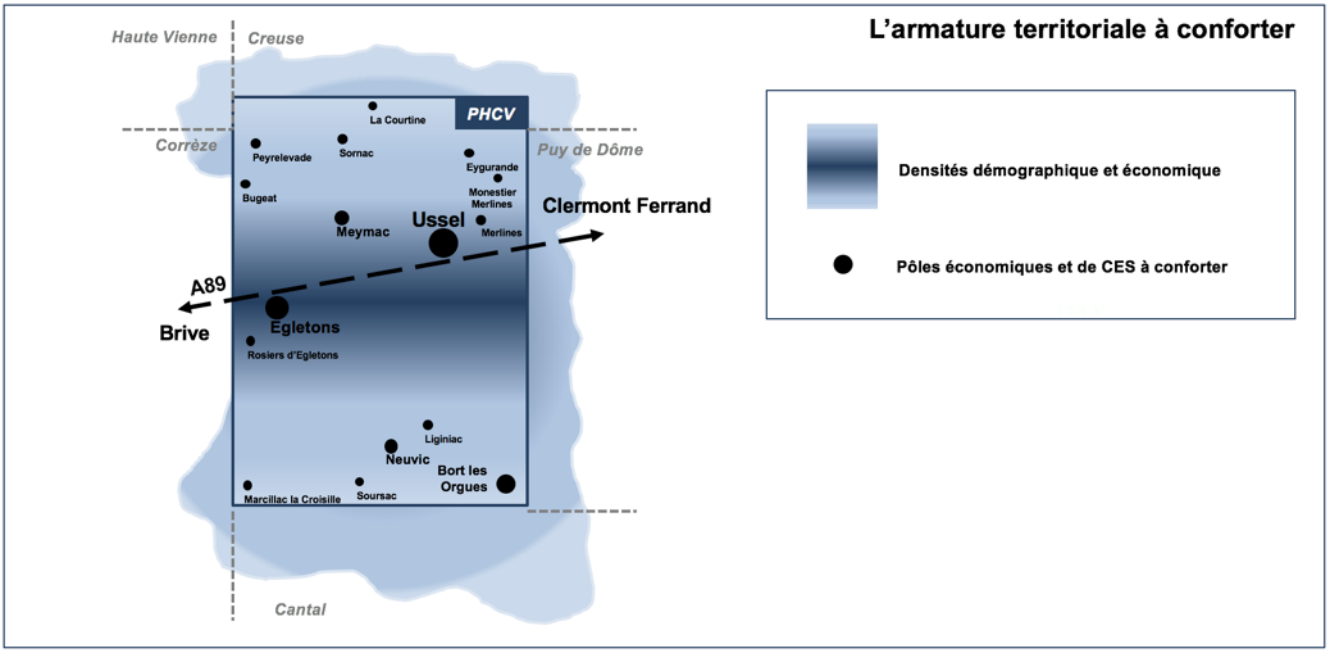

Figure 18 : Les forces et faiblesses du territoire ; UrbaDoc ; 2018

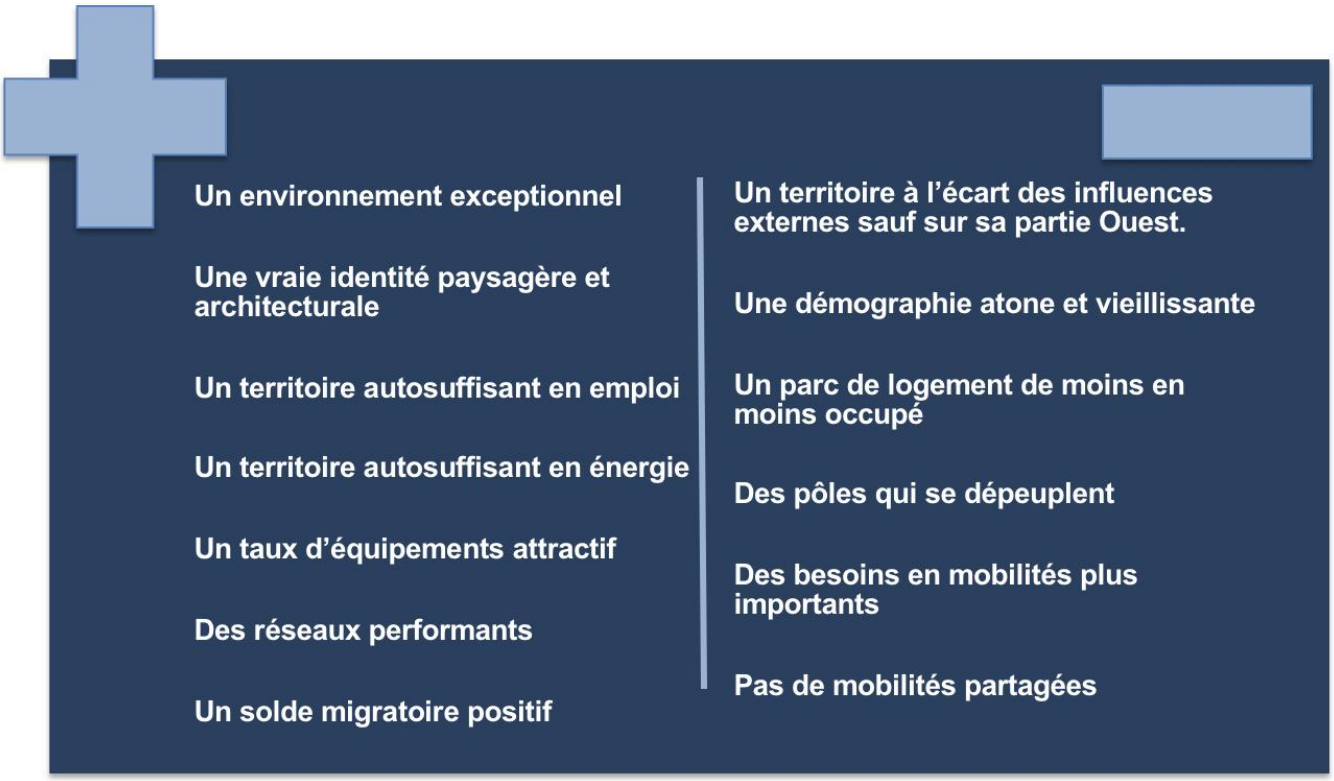

Figure 19 : Processus d'inversion de tendances ; UrbaDoc ; 2018

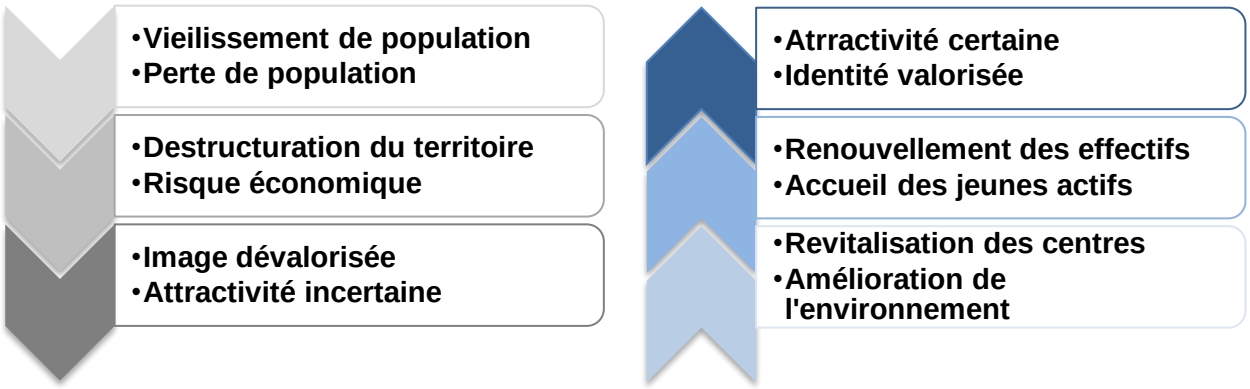

UN FRAGILE EQUILIBRE

1. L'accueil de nouvelles populations : de la performance économique à la vitalité du territoire

La population résidente du territoire va inexorablement vieillir. Dans un contexte où les naissances sont largement insuffisantes pour renouveler les effectifs, la pyramide des âges ne laisse aucun doute sur la poursuite de cet état de fait désormais structurel.
L'accueil de nouvelles populations va alors revêtir un double enjeu. Celui d'abord d'assurer la performance économique par le remplacement des actifs, et donc par-delà, celui de limiter le vieillissement naturel de la population. Mais ce constat ne doit pas faire oublier que le territoire est déjà attractif et que son salut passe par un accroissement du solde migratoire bien plus conséquent encore. L'efficience économique et la promotion d'un cadre de vie attractif seront alors les éléments clés du développement du territoire, désormais entré dans une compétition avec les autres pour attirer les jeunes actifs. Plus d'emplois, une meilleure efficacité des services et équipements, un environnement naturel et paysager toujours plus attirant et vecteur d'une identité trop souvent oubliée ou promue doivent alors être les clés de voute d'un schéma d'inversion de tendance permettant à terme de retrouver la croissance. Ce terme, c'est 2035.

2. Quelle identité territoriale aujourd'hui, demain ?

Quelle serait la réponse d'un habitant de Soudeilles sur sa provenance lors d'un séjour balnéaire ? J'habite à Soudeilles, un petit village de Haute-Corrèze, près d'Égletons. Certainement devrait-il alors préciser entre Tulle et Ussel. Un habitant de la banlieue toulousaine, lui, répondra qu'il vient de Toulouse, sans sourciller. Fier du dynamisme et de la renommée de sa ville à laquelle il s'identifie sans à priori administratif. De ce constat naît la clé de la promotion territoriale dont l'image reste souvent celle de ses lieux de travail ou de consommation, ses lieux de vie, à défaut de sites naturels ou urbains touristiques de réputation.
Ces lieux sont aujourd'hui clairement identifiés dans la pratique territoriale des habitants. Mais l'évolution de ces dernières années ne renvoient plus une image dynamique et/ou moderne des pôles qui structurent le territoire. Son premier, celui d'Ussel, au rayonnement extraterritorial toujours important perd en dynamisme sous l'effet conjugué de sa baisse de population et de l'image dévalorisée de son centre. Car il ne faut pas oublier que lorsque l'on se réfère à une ville, c'est le plus souvent sa centralité que l'on évoque. Pour refaire le parallèle avec l'image de Toulouse, son nom évoque Airbus Industrie, la Garonne, le Stade Toulousain… mais surtout le Capitole et ses toitures roses. Dans l'image, Ussel a peu à peu diffusé l'allégorie d'une ville dont les habitants se sont soustraits, attirés par de nouveaux lieux de résidences plus modernes et plus en accord avec les modes de consommation actuels. La fiscalité et des prix d'achats plus attractifs ont aussi accentué ou concouru au phénomène. Il en résulte un centre-ville atone où l'habitat central est inoccupé, autant que les linéaires commerciaux ont laissé place à des discontinuités. Mais le constat de la ville centre, forcément prioritaire, ne doit pas faire oublier que cette réalité se conjugue à toutes les échelles de polarités. Meymac, Neuvic et encore plus Bort les Orgues, tous les pôles de bassin de vie à l'exception d'Égletons présentent les mêmes symptômes et au final la même maladie. Mais il ne faut pas croire que seule la limitation des droits à construire en dehors des centres anciens, qu'il s'agisse de résidences ou de commerces, leur rendra force. Il s'agit ici de réinventer le territoire autour de ses pôles en les remettant à l'honneur, au-delà de les rénover. Du fonctionnement interne aux liaisons externes, tout doit être coordonné. Chacun doit pouvoir se rendre plus facilement sur son territoire d'appartenance. Mais d'abord, chacun doit retrouver l'envie de la pratique de la centralité. Et pour cela, celle-ci doit retrouver le lustre de son passé mais au-delà trouver sa place dans l'avenir. Les conditions de la mobilité, les aménagements, les réseaux, l'adaptation des équipements aux modes de consommation d'aujourd'hui et de demain, de même qu'une vraie refonte des conditions de l'habitat en centre-ville, actée sur l'îlot et pas uniquement sur la façade sont autant de défis pour demain. Et du relèvement de ces challenges naîtra la naissance d'une nouvelle identité où chacun saura se retrouver, être, exister, s'apparenter. Il n'existe pas d'antinomie entre le renouvellement des centres anciens et le développement du maillage villageois. L'inertie des premiers rendra demain impossible le développement des seconds. Par contre, leurs adaptations créeront une spirale positive où chacun pourra profiter des atouts de l'autre, dans un développement commun et équilibré du territoire. Celui-ci en sera le grand gagnant, fort de son identité nouvelle et de sa nouvelle image sur lequel il pourra communiquer, alliant alors à ses atouts naturels, l'espace, ceux d'une urbanité réinventée.
Équilibre est le maître mot des SCOT, il est doté sur ce territoire d'une acuité rare.

TABLEAU DE BORD

Figure 20 : Schémas de production du territoire 2018 et 2035 ; UrbaDoc ; 2018

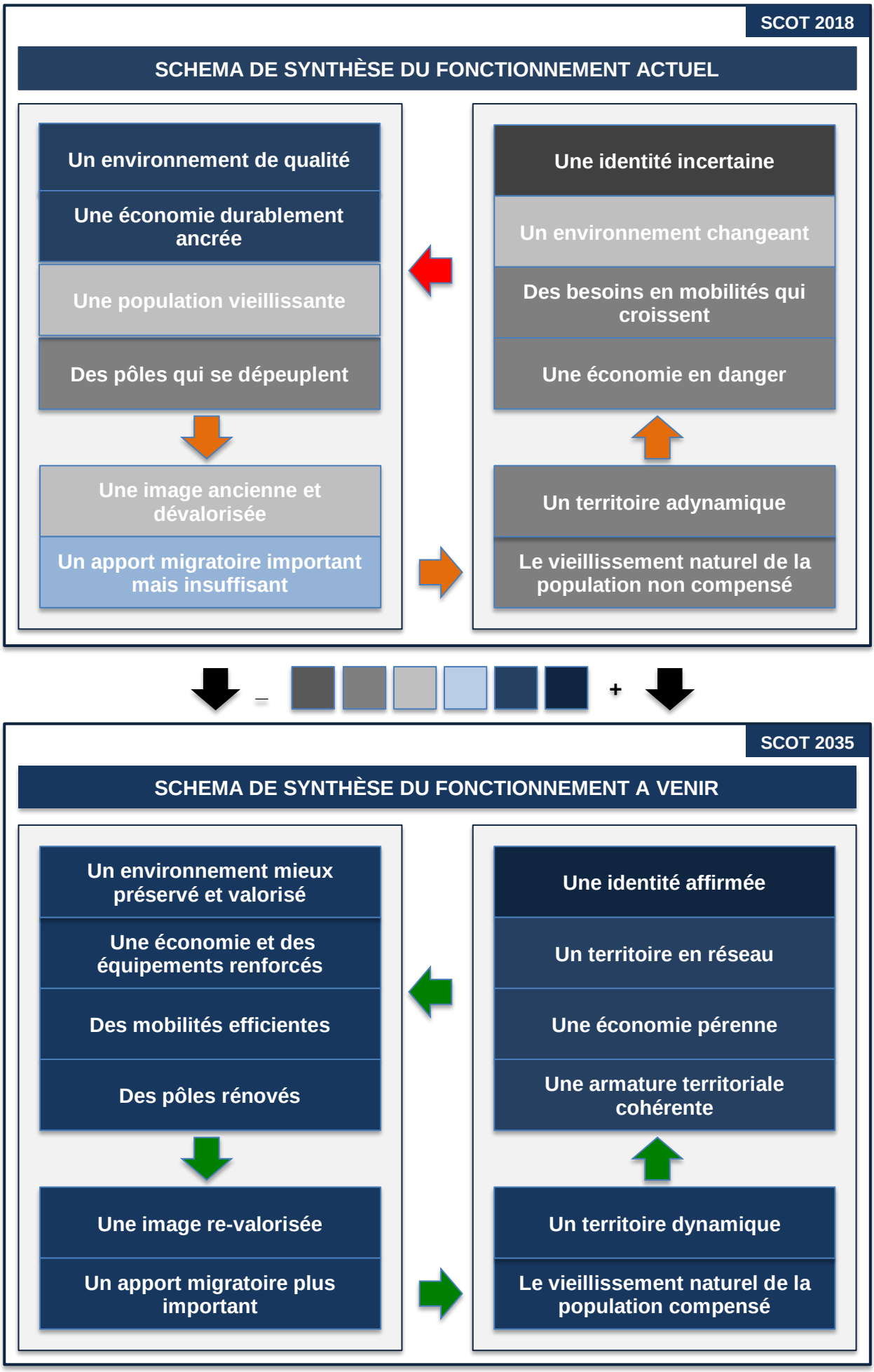

LA PHILOSOPHIE DU PROJET

1. Comprendre le site, créer la situation : les préceptes clés de la construction du territoire

1.1 Du rôle du SCOT

Le SCOT est un document de planification urbaine. Son objectif n'est autre que l'atteinte d'un fonctionnement territorial toujours plus harmonieux, plus équilibré, davantage cohérent, en somme continuellement plus durable. Il est fait pour créer les conditions de l'urbanité dans le respect du site.
Il suppose donc une connaissance approfondie de ce qui fait le fonctionnement du territoire. La lecture du présent projet se veut donc indissociable du point situationnel effectué précédemment, ainsi que du diagnostic territorial, pièce n°1 du SCOT.

1.2 De la compréhension des notions de territoire et d'identité

Mais il suppose aussi de comprendre ce qui participe de la création d'un territoire d'une part, et d'autre part des facteurs de sa mutation. Et évidemment, en préalable, il est nécessaire de s'entendre sur la définition de territoire, le terme étant hautement polysémique. Dans l'approche qui suit, le territoire n'est pas lu comme une entité juridique ou administrative mais plutôt comme l'espace vécu et transformé par l'homme. Il est donc un site sur lequel l'homme a créé ou va promouvoir une situation. Cet espace est à entendre comme l'environnement dans sa dimension complète, celle qui produit un cadre de vie à ses habitants, qu'il soit écologique, paysager, architectural… et au-delà sociétal.
Le territoire, c'est donc l'espace de vie, celui qui est créateur d'une identité, qu'elle soit perçue ou vécue.

1.3 A la construction d'un projet, d'une situation, en fonction d'un site

C'est pourquoi la philosophie de projet de ce SCOT s'appuie sur un schéma de production territorial qui place le site comme élément fondateur de la situation, celle créée par l'homme. Mais, cette situation ne peut être vue autrement que comme le principal élément modificateur du site.

2. Développer durablement le territoire : une nécessité

Il va donc de soi que le territoire se construit ou se déconstruit selon l'intensité ou la prégnance plus ou moins forte du fait humain. Et ce, sans que cette présence ne soit à évaluer sur son unique aspect quantitatif, bien qu'à ne pas négliger. En termes de gestion économe de l'espace, ce SCOT rompra par exemple avec une stricte approche quantitative de la consommation de l'espace pour introduire la notion de gestion économe qualitative, bien plus appropriée au site. En somme, ce n'est pas la peine de consommer moins d'espaces si c'est pour prélever les meilleures terres agricoles, ni de construire moins si c'est pour sacrifier ses meilleurs points de vue paysagers ou ses réservoirs de biodiversité.
Évidemment, face à ce constat, l'absence de développement territorial apparaîtra comme le projet le plus vertueux. Mais, ce serait oublier qu'un territoire n'est pas sans la présence de l'homme, et que celui du SCOT perdrait de ses habitants s'il n'instaurait pas les fondements d'un ambitieux projet permettant d'assurer le maintien de sa population et l'accueil de nouvelles. Vieillissement de la population résidente et baisse continuelle des effectifs engendreront une situation tendue sur le front de l'emploi, les salariés actuels ne pouvant être remplacés par la population en place, insuffisante.
Il en résultera inexorablement un cycle négatif où les équipements seront, in fine, moins nombreux et variés, et les temps d'accès à ces derniers toujours plus long, provoquant un phénomène d'isolement certain.
Ce territoire est engagé depuis fort longtemps désormais dans un processus de décroissance démographique qui le place aujourd'hui à la croisée des chemins. Son image s'en trouve fortement dégradée, stigmatisée par le reflet de ses polarités dont la lecture du présent sème le doute sur l'avenir. C'est ici que réside une clé de projet dont la volonté n'est autre que celle d'inverser une tendance lourde.

3. De la notion d'équilibre à celle d'équilibres

C'est ainsi que la notion d'équilibre peut être considérée comme le mot clé du développement de ce territoire. Des équilibres, certains existent, d'autres sont menacés et enfin des nouveaux seront à créer. Mais si l'équilibre se perçoit souvent comme une balance entre développement et préservation, il doit aussi se penser dans l'acceptation de réalités multiples puisque de territoire unique il n'est pas question. Ainsi, le projet, c'est certes un équilibre global, mais qui n'existe que du fait d'un projet qui actera le rétablissement ou le maintien de plusieurs équilibres, et ce, à des échelles différentes.
L'acceptation de la notion de territoire(s) et d'équilibre(s) est donc essentielle à la compréhension du projet qui suit.
Une autre l'est au moins tout autant, celle du schéma de production territorial actuel de ce SCOT corrélée à celle du projet SCOT 2035.

TABLEAU DE BORD

Figure 21 : Schémas de production du territoire ; UrbaDoc ; 2018

OBJECTIF

Pallier le vieillissement naturel de la population et inverser la courbe du développement démographique sans nuire à l'environnement et au cadre de vie

MOYENS

Miser sur les atouts du site et le développement économique pour proposer un cadre de vie attractif et durable

Les éléments clés du projet

L'environnement, une ressource, un patrimoine au cœur du projet

Paysages et patrimoines comme éléments de l'identité et de la promotion du territoire

L'eau, de la notion de ressource à celle de patrimoine

La biodiversité au cœur du projet urbain

L'économie ou l'indispensable atout d'un développement équilibré

Affirmer et valoriser les vocations économiques du territoire

L'agriculture et la filière bois, un moyen de préserver l'identité rurale, mais d'abord une économie

Assurer la compétitivité du secteur secondaire

Mettre en réseau le système touristique

MOYENS ET CONSEQUENCES

La restauration et la structuration du territoire : conséquence et moyen d'un développement équilibré et durable

Les éléments clés du projet

Vers la production d'un territoire structuré et équilibré

Redéfinir les équilibres de développement

Affirmer l'armature territoriale

Remettre à l'honneur la centralité

Equiper le territoire : une nécessité du développement

Développer une stratégie commerciale

Des équipements plus actuels et accessibles

Faire de la culture un élément de promotion et d'identité

De la définition d'un projet d'habitat à celle d'un projet d'habiter

L'habitat, une finalité du projet mais aussi un moyen

Habiter le territoire comme vrai sens du projet habitat

Définir une politique de l'habitat conforme au projet démographique

Produire un nombre de logements suffisant

Un habitat pour tous

D'une approche quantitative à une approche qualitative de la consommation de l'espace

Des infrastructures améliorées pour mieux structurer le territoire

Mieux gérer le transport de l'eau et la collecte des effluents, une exigence environnementale au cœur du projet urbain

Le transport de l'information et l'amélioration des réseaux numériques, une impérieuse nécessité

Des mobilités du 19ème à celle du 21ème : vers une approche systémique et plus efficiente de la mobilité

Moins de gaz à effet de serre, plus d'efficience énergétique : agir contre le changement climatique :

- **Inverser la tendance à l'accroissement des rejets de CO2**
- **Diminuer les émissions dues au transport routier**
- **Diminuer les émissions dues au secteur tertiaire et à l'habitat**
- **Diversifier la production électrique**

4. Quels équilibres/déséquilibres dans le schéma de production territorial actuel ? Vers une remise à niveau des centres anciens et du fonctionnement du territoire

Le territoire est constitué d'une armature territoriale qui structure un vaste maillage villageois. Elle est aujourd'hui le lieu de l'emploi et de la consommation de l'ensemble de la population résidente du territoire, et même au-delà. Elle constitue les lieux de travail, de vie et de consommation de chacun. Ces villes et gros bourgs sont aussi, tout autant, des référents qui donnent à chacun une identité et un sentiment d'appartenance à un territoire. Pourtant, sur les deux dernières décennies, ces pôles voient progressivement leurs influences décliner. L'habitat s'est peu à peu délité au profit des communes plus rurales, dont la progression démographique trouve comme unique raison la fuite des habitants des centres anciens. Et cet état de fait ne peut être sans conséquence sur le site. En effet, ce sont désormais de nombreuses populations qui vivent loin des lieux de services et d'emplois, rendant de fait encore plus nécessaire le recours permanent à l'automobile, sur un territoire où les moyens de la mobilité partagée sont quasi absents. Mais au- delà aussi, c'est finalement l'identité du territoire qui peu à peu s'estompe par l'aménagement de son espace rural et naturel et la perte de ses lieux d'urbanité. Ainsi, sans non plus noircir le trait, il est un déséquilibre profond : celui d'urbanisation diffuse dans l'espace rural et de désertification des centres anciens.

L'équilibre à retrouver ne peut être autre que celui qui alliera le nécessaire développement à la préservation du site, qui ramènera, à toutes échelles, les populations proches des lieux de vie et de travail, diminuant de surcroît la consommation de l'espace, les besoins en mobilités, les coûts d'aménagement, les risques environnementaux. En somme qui préservera le site et ses atouts pour que ce développement soit soutenu et durable. Et l'identité réelle.

Et seul un projet permettant de communiquer largement sur une image plus dynamique permettra de ramener les jeunes actifs sur ce territoire et de satisfaire aux besoins de l'économie.

5. Le site et l'économie dans une logique commune de développement

C'est donc sur cette base qu'il faut entendre le projet de ce SCOT. Et, aussi antinomique que cela puisse paraître, il devra allier préservation de l'environnement et développement économique, ses deux atouts étant moteurs et facteurs d'attractivité envers les jeunes populations. En effet, que l'emploi soit sur place ou à proximité, et ainsi que l'on soit sur un site résidentiel ou productif, il reste un postulat incontournable pour attirer des populations actives si nécessaires à l'économie locale. L'environnement est tout aussi important. Que le territoire soit en concurrence avec d'autres pour accueillir certaines classes actives, comme dans le domaine de la filière bois par exemple, ou qu'il s'insère dans des logiques résidentielles, il doit toujours proposer un cadre de vie attractif. Et ce cadre de vie, c'est sa nature préservée, son milieu rural actif, ses paysages singuliers ou encore son identité, qui doivent être érigés en atouts. Notamment pour mettre en avant les marqueurs proprement urbains : hôpital, commerces, services, culture… Le maintien et la croissance de l'emploi en équilibre avec la préservation des conditions de l'aménité sont l'essentiel de ce projet de territoire, cet équilibre devant alors être trouvé.

6. Du fil de l'eau à l'inversion de tendance : une fonction pour chaque partie de territoire

Le territoire n'est autre que la résultante de conditions historiques qui ont peu à peu créé son identité. Ce SCOT, qui agit dans la préservation de celle-ci, n'acte pas le développement au fil de l'eau, puisque non durable, mais ne s'oblige pas non plus à trouver instantanément l'ensemble des réponses. Son objectif est l'inversion ou l'inflexion de tendances. Enfin, s'il mettra souvent l'accent sur le rôle des pôles dans le maillage territorial, il n'oubliera pas que chaque commune a une existence et un rôle dans le projet de territoire.

7. D'un maillage de bourgs à un réseau

Le territoire est donc un maillage de bourg dont les nœuds de liaisons sont constitués d'abord par son pôle central, ensuite par ses pôles secondaires et de proximité. De l'acceptation de cet état de fait doit naitre l'idée d'un fonctionnement en réseau. Les villes et bourgs doivent être reliés entre eux, et chacun doit pouvoir s'y rendre et pratiquer l'espace urbain agréablement et facilement. De territoires, il ne doit en rester qu'un, dont le fonctionnement en réseau assurera unité et performance.

CHAPITRE IV : SYNTHESE DES INCIDENCES ET MESURES ENVIRONNEMENTALES

TABLEAU DE BORD

Figure 23 : Synthèse des incidences du projet de territoire avant mesures ; ETEN ; 2018

Eléments clés du projet de territoire :

Centrer le développement économique et démographique aux abords de l'Autoroute 89

Renforcer les petits pôles qui assurent services et emplois sur les franges du territoire

Inverser la tendance à la décroissance démographique des pôles de bassin de vie et les maintenir à leur niveau de 2013

Retrouver 10 000 habitants à Ussel

Acter un développement pour tous accompagné du renforcement des polarités bordières

Réinvestir massivement les centres ancien

Diminuer la consommation foncière par l'application de meilleures densités de projet, par la densification prioritaire des enveloppes urbaines

Eviter un surechérissement des logements vacants

Porter un intérêt premier aux commerces de proximité

Pas de projet de grands équipements structurants

Proposer des solutions alternatives de transports

Affirmer l'agriculture comme une activité économique à pérenniser

Préserver la ressource sylvicole et en faciliter l'exploitation

Mettre en valeur et en réseau les sites touristiques majeurs.

Incidences positives

Valorisation paysagère

Prise en compte de la dimension paysagère et patrimoniale dans les projets de développement urbain

Consommation modérée et qualitative des espaces agricoles, sylvicoles et naturels

Une organisation urbaine et des formes urbaines moins énergivores

Limitation des déplacements

Préservation de l'activité agricole et forestière

Incidences potentiellement négatives ayant nécessité la mise en place de mesures, dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale

Consommation inévitables d'espaces agricoles, sylvicoles et naturels

Augmentation de la fréquentation des sites touristiques

Nouveaux besoins en eau potable et donc prélèvements plus importants dans les ressources

Augmentation des quantités d'eaux usées à traiter

Exposition possible de personnes et biens aux risques naturels et technologiques

Augmentation du risque inondation en aval lié à l'imperméabilisation du sol

Augmentation des consommations énergétiques

Mesures d'évitement et de réduction traduites dans les Fiches actions n°13 à 16

SYNTHESE DES INCIDENCES AVANT MESURES

Des choix de développement mesurés prenant appui sur l'armature territoriale et paysagère

Le projet d'ensemble, décliné selon l'armature territoriale générale, la concentration de l'urbanisation dans les bourgs, la densification du tissu urbain engendrent des incidences positives sur l'environnement :

- La prise en compte de la dimension paysagère et patrimoniale dans les projets de développement urbain ;
- L'organisation urbaine et l'évolution des formes bâties pour une réduction des consommations d'énergie ;

Également, les choix économiques participent à la protection environnementale grâce à la préservation de l'activité agricole et forestière.

Des incidences négatives inévitables et pour lesquelles des mesures ciblées ont été définies

Aussi mesuré soit-il, le projet de développement du SCOT entraine inévitablement les incidences négatives suivantes sur l'environnement :

- Une diminution des espaces agricoles, sylvicoles et naturels ;
- Une augmentation de la fréquentation des sites touristiques ;
- Des nouveaux besoins en eau potable et donc des prélèvements plus importants dans les ressources ;
- Une augmentation des quantités d'eaux usées à traiter ;
- Une exposition possible de personnes et biens aux risques naturels et technologiques ;
- Une augmentation du risque inondation en aval lié à l'imperméabilisation du sol ;
- Une augmentation des consommations énergétiques ;
- Une augmentation des déplacements.

Afin d'atténuer ces incidences, le SCOT a mis en place, au fur et à mesure de l'élaboration de son projet, des mesures traduites dans les fiches actions n°13 à 16.

TABLEAU DE BORD

Figure 224 : Synthèse des incidences résiduelles après mesures ; ETEN ; 2018

Incidences positives
Valorisation paysagère
Prise en compte de la dimension paysagère et patrimoniale dans les projets de développement urbain
Consommation modérée et qualitative des espaces agricoles, sylvicoles et naturels
Une organisation urbaine et des formes urbaines moins énergivores
Limitation des déplacements
Préservation de l'activité agricole et forestière

Incidences potentiellement négatives, avant mesures
Consommation inévitables d'espaces agricoles, sylvicoles et naturels
Augmentation de la fréquentation des sites touristiques
Nouveaux besoins en eau potable et donc prélèvements plus importants dans les ressources
Augmentation des quantités d'eaux usées à traiter
Exposition possible de personnes et biens aux risques naturels et technologiques
Augmentation du risque inondation en aval lié à l'imperméabilisation du sol
Augmentation des consommations énergétiques

Principes mesures d'évitement :

Evitement des périmètres de protection de captages AEP

Evitement des pollutions diffuses issues de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales

Evitement des Réservoirs de biodiversité et des corridors de la Trame verte

Evitement des Réservoirs de biodiversité et des corridors de la Trame bleue

Evitement de la destruction du patrimoine vernaculaire, des sites paysagers emblématiques et des éléments structurants

Principes mesures de réduction :

Réduction des incidences quantitatives prévisibles sur la ressource en eau

Réduction de la consommation foncière

Limitation à l'usage de la voiture

Limitation de la consommation énergétique des bâtiments

Limitation de la consommation d'énergie fossile

Valorisation paysagère
Prise en compte de la dimension paysagère et patrimoniale dans les projets de développement urbain
Consommation modérée et qualitative des espaces agricoles, sylvicoles et naturels
Une organisation urbaine et des formes urbaines moins énergivores
Limitation des déplacements
Préservation de l'activité agricole et forestière
Prévention des pollutions et des nuisances dans les périmètres de captages AEP et liées à la gestion des eaux usées et pluviales
Limitation des ruissellements
Maintien ou amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques
Augmentation des besoins en eau potable en adéquation avec la capacité de la ressource en eau à répondre à ce besoin supplémentaire
Maintien de la mosaïque de milieux, élément paysager identitaire du Limousin
Intégration de la biodiversité et des continuités écologiques dans le développement urbain
Protection des sites emblématiques, des éléments structurants et ceux caractéristiques du site tel le patrimoine vernaculaire

INCIDENCES RESIDUELLES APRES MESURES

Conclusion de l'incidence générale résiduelle du SCOT sur la ressource en eau, après mesures

Au regard des éléments présentés précédemment, la mise en œuvre du SCOT a une incidence globalement positive sur la qualité des eaux. En réglementant rigoureusement la gestion des eaux usées et pluviales, le SCOT contribue à limiter la pollution de la ressource liés aux rejets. Cette incidence positive est sous réserve de travaux de réhabilitation de certains réseaux sensibles aux eaux claires parasites. **Le SCOT est donc compatible avec les objectifs de préservation de la ressource des documents cadre.**

Conclusion de l'incidence générale résiduelle du SCOT sur la biodiversité et les continuités écologiques, après mesures

Au regard de l'ensemble des mesures mises en place et compte tenu du fait de la priorité donnée à la densification par rapport à l'extension, compte tenu également de la protection des réservoirs de biodiversité et des corridors, la mise en œuvre du SCOT aura donc une incidence négligeable voire positive sur les milieux naturels du territoire.
Malgré la consommation inévitable d'espaces agricoles et sylvicoles, cela n'affectera pas de manière notable les espaces d'intérêt écologique compte tenu des dispositions qu'il définit visant à la préservation des différentes composantes de l'armature verte et bleue et l'obligation de la mise en place d'une démarche Eviter-Réduire-Compenser.
Le SCOT prend en compte le SRCE et est compatible avec les objectifs de protection de la biodiversité de la Charte du PNR.

Conclusion de l'incidence générale résiduelle du SCOT sur le paysage, après mesures

Il apparaît très clairement que le SCOT a une incidence positive sur la qualité des paysages et sur la préservation de l'identité visuelle et patrimoniale du territoire intercommunal.
En effet, le SCOT fait le choix de porter une ambition forte à la reconnaissance et à la préservation du patrimoine local, qu'il soit remarquable ou plus quotidien, car cela est essentiel à l'attractivité du territoire, à l'ancrage identitaire, à l'attachement des habitants et à l'amélioration du cadre de vie.

Conclusion de l'incidence générale résiduelle du SCOT sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, après mesures

A la lumière des mesures mises en place et des choix faits, il apparaît que la mise en œuvre du SCOT a une incidence positive sur les choix énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.
A noter que l'ensemble des dispositions présentées au titre de l'enjeu visant à réduire les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre doivent aussi contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques.

TABLEAU DE BORD

Carte 3 : TVB et emprises Natura 2000 ; ETEN ; 2018

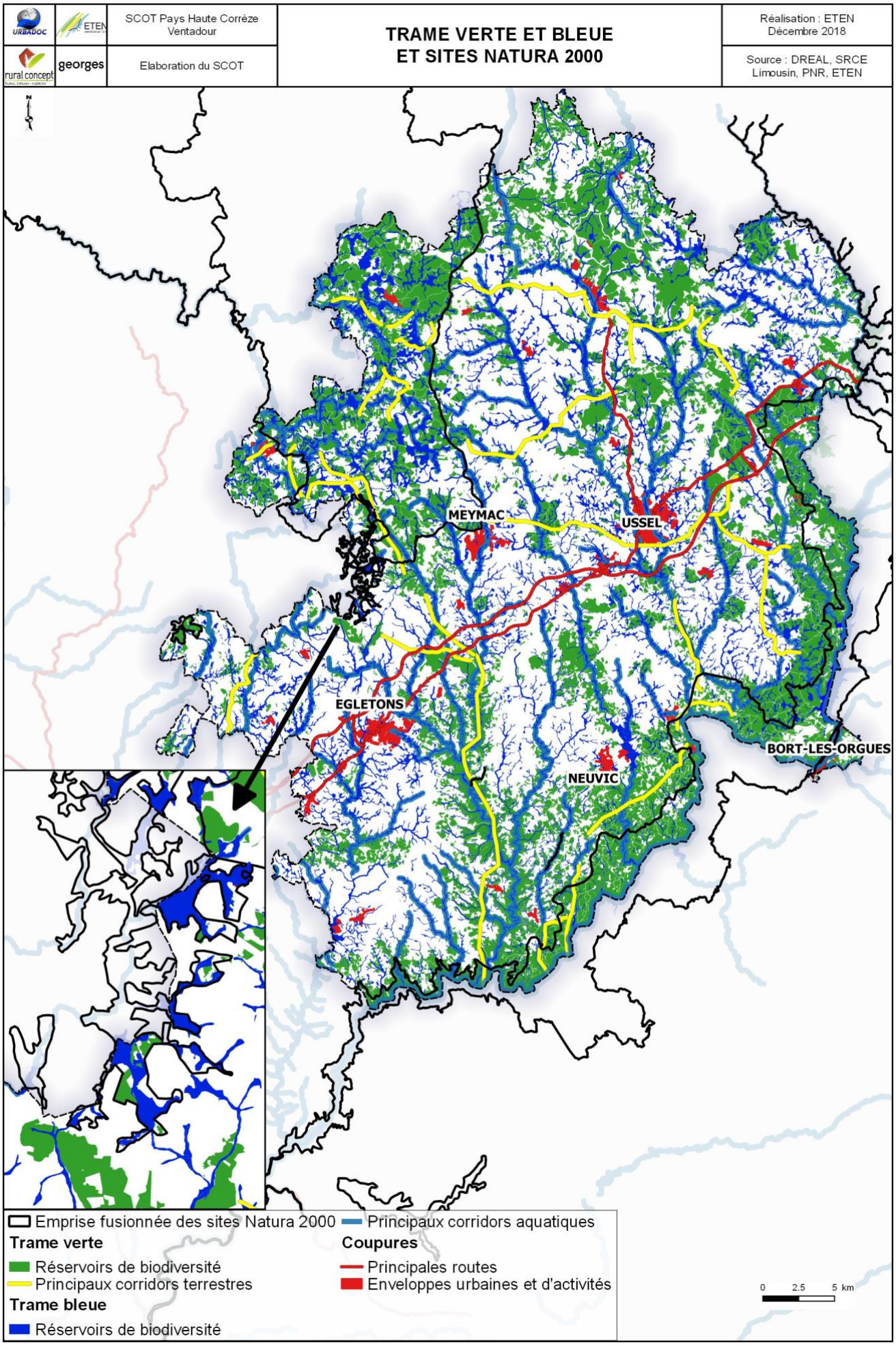

SYNTHESE ET CONCLUSION DE L'INCIDENCE GENERALE DU SCOT SUR NATURA 2000

Le SCOT est concerné par 11 sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive « Oiseaux » ou de la Directive « Habitats ». Aussi, la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 a été conduite conjointement à l'évaluation environnementale. L'évaluation des incidences Natura 2000 vise à approfondir l'évaluation environnementale, plus globale, au regard des enjeux ayant conduit à la désignation des sites Natura 2000.

A cette échelle de la planification urbaine, le SCOT a pris l'ensemble des mesures nécessaires pour la préservation de sites Natura 2000, et des habitats et espèces d'intérêt communautaire en leur sein :

- **Conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000, via les actions et les prescriptions relatives à la Trame verte et bleue ;**

- **Promotion de pratiques adaptées aux objectifs de conservation, via des actions en lien avec l'économie agricole et sylvicole et la ressource en eau.**

Conclusion

La volonté du SCOT de préserver l'activité et la diversité agricole, ainsi que la typicité paysagère et les continuités écologiques, permet de conclure que le projet de SCOT ne remet pas en cause le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites. Le SCOT semble même un outil permettant de valoriser et préserver davantage ces sites à haute valeur écologique.

Il est donc possible de conclure en l'absence d'incidence notable de la mise en œuvre du SCOT sur le réseau des sites Natura 2000.

CHAPITRE V : MODE DE REALISATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

TABLEAU DE BORD

Figure 25 : La démarche d'évaluation environnementale du SCOT ; ETEN ; 2018

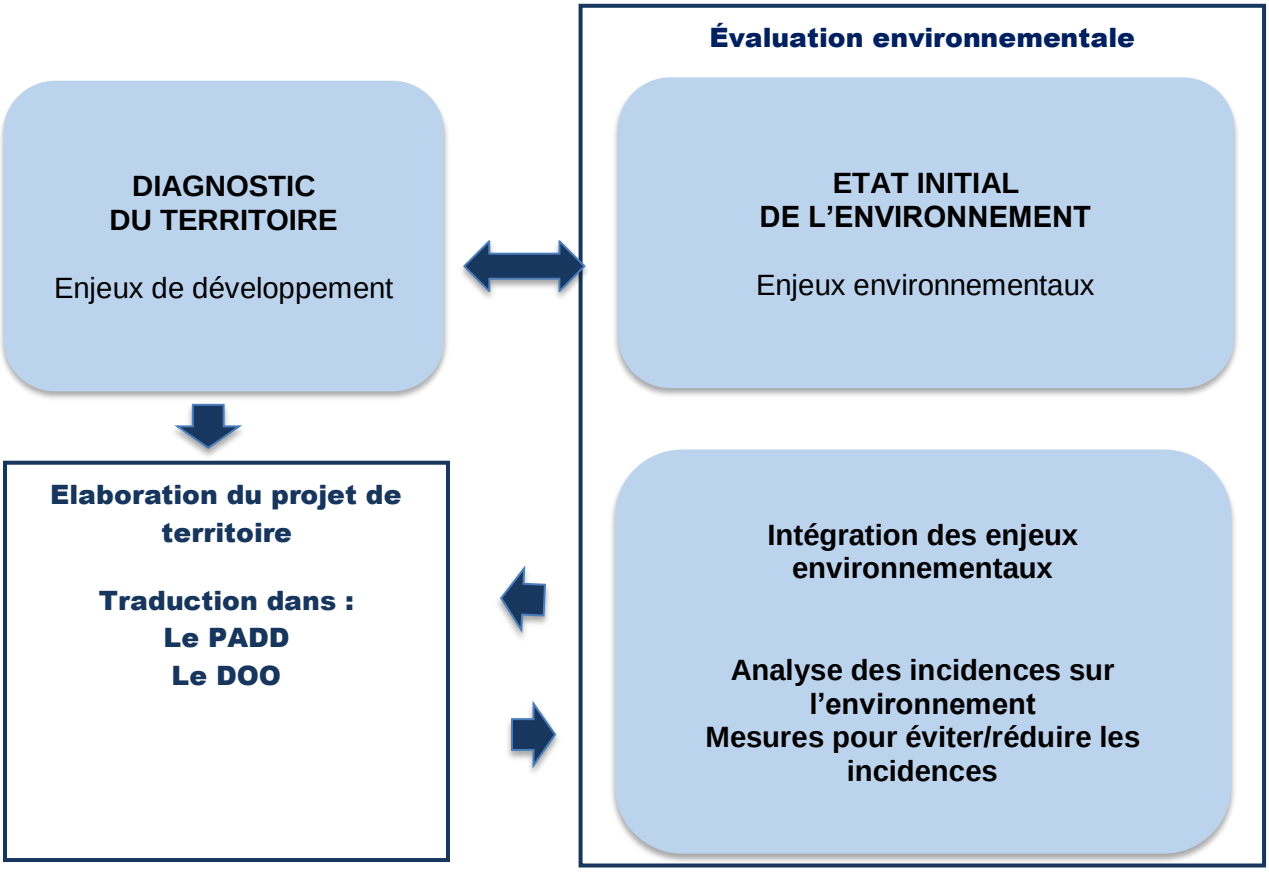

Figure 26 : Les rencontres d'acteurs locaux et ateliers d'élaboration propres à la démarche d'évaluation environnementale, en présence d'ETEN Environnement ; ETEN ; 2019

Etat initial de l'environnement

- **10/04/2017 : Discussion sur les enjeux liés à l'Eau Potable et à l'Assainissement** avec le Département de Corrèze et le syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux
- **18/05/2017 : Discussion sur les enjeux liés à la Charte et à la TVB** avec le PNR
- **19/05/2017 : Discussion sur les enjeux liés à l'Eau potable et à l'Assainissement** avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Syndicat de la Diège
- **09/11/2017 : Réunion de restiution de l'état initial de l'environnement**

PADD

- **25/01/2018 : Atelier PADD "Eau-Environnement" : discussion sur la fiche action EAU**
- **08/02/2018 : Atelier PADD "Eau - Environnement" : discussion sur la fiche action BIODIVERSITE - TVB**
- **22/02/2018 : Réunion sur les enjeux liés à l'Eau** avec EPIDOR, en lien avec le SAGE Adour Amont

DOO

- **21/06/2018 : Atelier DOO "Eau-Environnement" : discussion sur la fiche action EAU**
- **12/07/2018 : Atelier DOO "Eau - Environnement" : discussion sur la fiche action BIODIVERSITE - TVB**
- **30/11/2018 : Atelier DOO "Eau - Environnement" : discussion sur la fiche action BIODIVERSITE - TVB**

L'évaluation environnementale, une démarche itérative et participative

1. Les objectifs de la démarche d'évaluation environnementale

La transposition de la directive européenne n° 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement a conduit à soumettre certains documents d'urbanisme à la procédure d'évaluation environnementale, telle que définie à l'article L.104-2 du Code de l'urbanisme. L'élaboration d'un SCOT avec évaluation environnementale doit veiller à la meilleure prise en compte possible de l'environnement. L'analyse des enjeux et la construction itérative du schéma en fonction des enjeux identifiés sont des paramètres essentiels de la conception du SCOT. Ensuite, les orientations retenues dans le DOO, pièce opposable du SCOT, doivent permettre de garantir la mise en œuvre d'un document de moindre impact environnemental. L'évaluation environnementale doit donc être un outil au service du projet du territoire, permettant de définir des orientations intégrant pleinement l'environnement.
L'analyse des incidences environnementales a donc été menée selon une démarche « ex-ante », c'est-à-dire qu'elle a accompagné l'élaboration du SCOT, a aidé la collectivité dans ses décisions et a enrichi les réflexions progressivement. Cette démarche a permis, en cas d'incidences négatives, de définir des mesures d'évitement et de réduction.

2. Une démarche itérative rythmée par des ateliers d'élaboration, à toutes les phases de la procédure

La méthode du SCOT a reposé sur une forte participation des élus, une large concertation se traduisant notamment par la réalisation de nombreux ateliers qui ont permis d'animer activement la démarche d'évaluation environnementale. En effet, les ateliers « Eau - Environnement » ont eu lieu à toutes les phases d'élaboration du SCOT en présence des élus, des services techniques, des acteurs locaux et des bureaux d'études.

3. La consultation des acteurs locaux

Les structures et acteurs susceptibles de posséder des informations ont été consultées en amont de la phase d'élaboration de l'état initial de l'environnement en vue de fournir des données environnementales précises et à jour. Selon l'ordre du jour des ateliers d'élaboration, ces acteurs ont également été invités à y participer. Les structures et acteurs suivants ont ainsi été consultés :

- Office National des Forêts ;
- Conservatoire des Espaces Naturels Limousin ;
- Conservatoire Botanique Massif Central – Antenne Limousin ;
- Centre Régional de la Propriété Forestière Limousin ;
- Parc Naturel Régional Millevaches ;
- Conseils départementaux de Corrèze et de Creuse ;
- EPIDOR ;
- Fédérations départementales des Chasseurs ;
- Fédérations départementales des Pêches ;
- Office National de Chasse et de Fauve sauvage ;
- EPTB Vienne ;
- Agence Régionale de la Santé ;
- Service départemental d'Incendie et de Secours ;
- Syndicat des Jeunes agriculteurs de Creuse ;
- Maison de l'eau et de la Pêche ;
- Société pour l'étude et la protection des oiseaux en Limousin ;
- Agence de l'eau Adour Garonne ;
- Syndicat de la Diège ;
- Conservatoire du Littoral ;
- CPIE Corrèze ;
- Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin ;
- Société entomologique du Limousin ;
- Société limousine d'odonatologie ;
- Limousin Nature Environnement ;
- ONEMA ;
- Corrèze environnement ;
- Energie pour demain ;
- Haute Corrèze Communauté ;
- Communauté de communes Ventadour Egletons Monédières ;
- Syndicats de gestion de l'AEP, de l'assainissement collectif, non collectif…

TABLEAU DE BORD

Figure 27 : Processus d'évaluation environnementale ; CGDD ; 2011

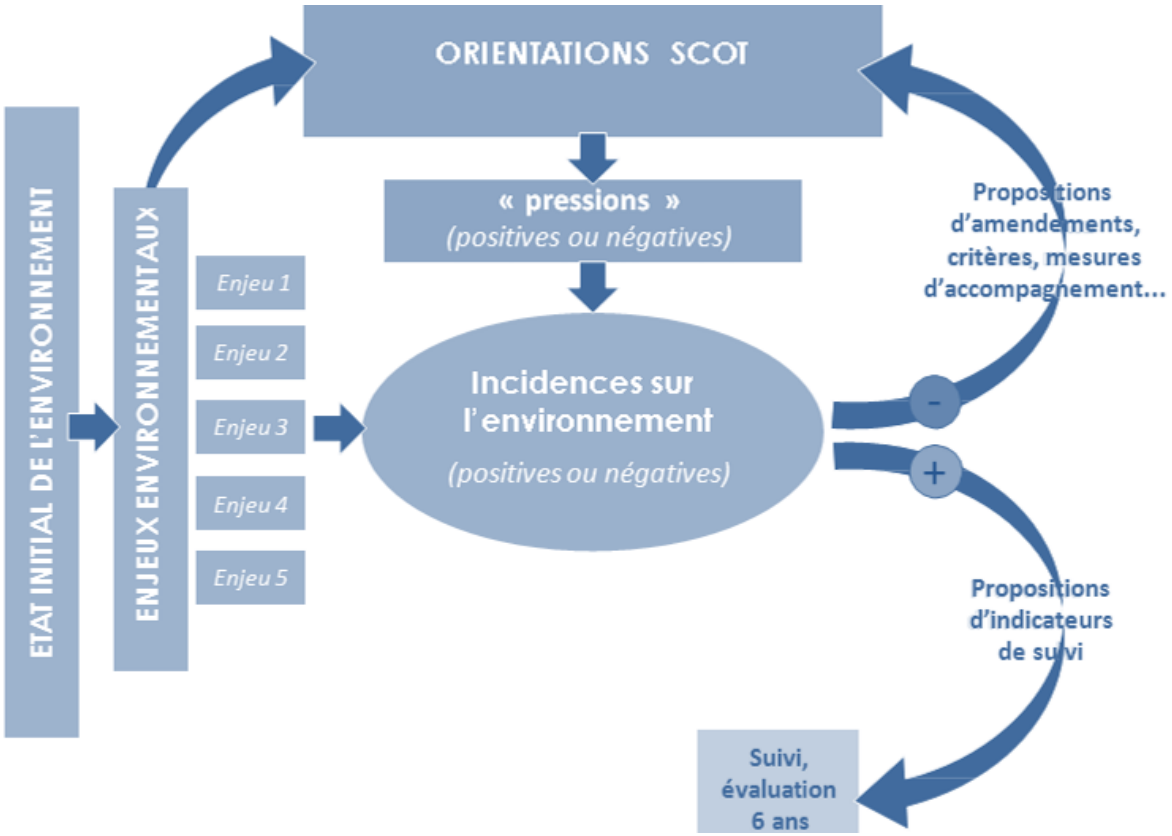

Zoom sur le volet "Eau"

- Le volet « eau » a été conçu pour anticiper les diverses conséquences des dispositions du SCOT, telles que la gestion des eaux usées, les besoins en eau potable, les répercussions sur les milieux aquatiques et humides, la maîtrise des risques liés notamment à l'écoulement des eaux, ainsi que les effets positifs du projet sur la gestion et la préservation de l'eau.
- La relation de compatibilité avec les SDAGE et les SAGE suppose une adéquation entre les choix faits en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire traduits dans le SCOT et les orientations des politiques de l'eau fixées dans ces documents. Parmi les dispositions de ces documents cadre, certaines ont un lien important avec les leviers d'action disponibles au sein du SCOT.
- Progresser dans l'efficacité des politiques de l'eau a rendu nécessaire d'appréhender l'élément « eau » sous toutes ses facettes, à savoir :
  - une ressource sensible qualitativement et quantitativement ;
  - un patrimoine écologique ;
  - un patrimoine économique et touristique attractif ;
  - un facteur de risques naturels.

Zoom sur le volet "biodiversité et continuités écologiques"

- Afin d'identifier les continuités écologiques, plusieurs étapes ont été nécessaires.
- Chaque étape a fait l'objet de discussions avec le PNR afin d'être compatible avec les objectifs de la charte.
- L'analyse de la continuité écologique se fait par sous-trames. À chaque sous-trame est associé un ensemble de milieux naturels. Dans le respect de la charte du PNR et du SRCE, 6 sous-trames ont été identifiées.
- Une fois les sous-trames établies, l'étape suivante a été de définir les critères d'identification des réservoirs de biodiversité par sous-trame. Les critères retenus par SRCE et le PNR sont la base d'identification de ceux du SCOT. Tous les critères sont présentés dans l'état initial de l'environnement et dans le DOO.
- Le choix des espèces cibles, pour chaque sous-trame, permet d'établir des critères de définition des corridors écologiques. Sur cette base, pour chaque sous-trame, à l'aide d'une photographie aérienne, des corridors écologiques ont été tracés en prenant soin d'éviter les obstacles identifiés : grandes routes et milieux urbains fermés. Enfin, un travail de terrain a été réalisé en août 2017 et a permis d'affiner les corridors et les réservoirs de biodiversité de plusieurs sous-trames.

De l'état initial de l'environnement aux incidences et mesures

1. L'état initial de l'environnement : les objectifs et la méthode de réalisation

La réalisation de l'état initial de l'environnement constitue la première phase de l'évaluation environnementale et se présente comme étant une photographie de la situation environnementale du territoire au moment de l'élaboration du SCOT. Ainsi, s'appuyant sur les données les plus récentes, l'état initial de l'environnement dresse un état des lieux, au regard de grandes thématiques l'environnement biologique, la ressource en eau, les paysages, etc... Cette partie de l'évaluation environnementale conditionne la suite des travaux, dans la mesure où elle présente les spécificités du territoire, ses forces et ses faiblesses. Elle permet de dégager des enjeux, enjeux qui sont ensuite pris en compte dans la suite de l'évaluation**.**

2. Limites de l'analyse des incidences

L'analyse des incidences a été menée au regard des informations immédiatement disponibles concernant les différents projets d'urbanisation prévus sur le territoire. En effet, il s'agit d'anticiper autant que possible les effets de la mise en œuvre de ces projets, au regard de l'état initial de l'environnement. La localisation des projets de développement n'est pas connue à ce stade. Ainsi, les « zones susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du SCOT » en dehors des Natura 200, n'ont pu être définies. L'évaluation environnementale d'un SCOT s'est attachée à la notion d'incidences notables et prévisibles. Les environnementales ultérieures, notamment dans le cadre des PLU, pourront mettre en place des mesures complémentaires afin d'éviter, réduire voire compenser les impacts environnementaux des projets concernés, une fois leur localisation précise connue.

3. Une évaluation des incidences de la mise en œuvre du SCOT à plusieurs échelles

L'évaluation des incidences de la mise en œuvre du SCOT et mesures est conduite à plusieurs échelles. L'élaboration du SCOT est susceptible d'entrainer des incidences sur les sites Natura 2000 et par conséquent, est soumis à une évaluation des incidences. L'évaluation des incidences Natura 2000 comporte des spécificités car :

- Elle est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et porte sur les risques de détérioration/destruction/perturbation de ces habitats et de ces espèces ;
- L'évaluation des incidences s'appuie sur des outils de référence comme les documents d'objectifs, les guides méthodologiques, les cahiers d'habitats… ;
- Le caractère « d'effet notable dommageable » est déterminée à la lumière des caractéristiques et des conditions environnementales spécifiques des sites concernés, compte tenu particulièrement des objectifs de conservation et de restauration définis dans les DOCOB. En l'absence de DOCOB, le régime d'évaluation s'applique quoi qu'il en soit, dès la désignation du site.

Également, l'analyse des incidences porte sur toutes les thématiques environnementales au regard du PADD et du DOO. Elle est réalisée sous la forme de cartes, textes explicatifs et tableaux d'analyse où la nature des incidences sur l'environnement est présentée au travers des graduations suivantes :

- Incidence positive ou négative ;
- Incidence forte/modérée/faible ou non significative.

4. Des mesures résultant de la démarche d'évaluation environnementale

Les mesures présentées résultent de la démarche progressive d'évaluation environnementale, qui a permis la mise en place d'ajustements du projet de territoire vers un moindre impact environnemental.

5. Manière dont les indicateurs ont été choisis

Dans le but d'assurer le meilleur suivi de la mise en œuvre du SCOT, l'évaluation environnementale présente une série d'indicateurs de suivi, qui sont cohérents avec les enjeux du territoire, et qui se doivent d'être reproductibles dans le temps. Ces indicateurs sont réalistes et facilement mesurables, mais aussi reproductibles afin d'appréhender dans le temps les effets de la mise en œuvre du SCOT lors de son évaluation, et de déterminer s'il n'a pas généré d'incidences négatives sur le territoire.

PROCESSUS DE REALISATION DU SCOT

Maitre d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Présidente : Mme Françoise BEZIAT

Vice-Président en charge du SCOT : M. Jean VALADE

Président de la commission Habitat-Logement : M. Charles FERRE

Président de la commission Activités Économiques : M. Gilles MAGRIT

Président de la commission Eau – Environnement : M. Bernard POUYAUD

Président de la commission Transport – Mobilités – Réseaux – Équipements : M. Jean VALADE

Chef de Projet du Pays Haute-Corrèze Ventadour : Mlle Elodie GAILLAC

Maître d'œuvre : Bureau d'études UrbaDoc ; TOULOUSE

Cotraitant : Bureau d'études ETEN Environnement ; NEGREPELISSE

Sous-traitant : Rural Concept ; CAHORS

Sous-traitant : Atelier Georges ; PARIS

Chef de projet : Tony PERRONE

PROCESSUS DE REALISATION DU RESUME NON TECHNIQUE

Partie écrite : Tony PERRONE – UrbaDoc

Partie écrite Eau et biodiversité : Caroline LESPAGNOL – ETEN Environnement

Relecture du document : Elodie GAILLAC – SMPHCV